

PROSPECTUS MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION :

- D'une offre à prix ferme auprès du public de 333 334 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 6 dinars¹ l'action,
- De l'admission aux négociations sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des actions composant le capital de la société HEXABYTE



Société Anonyme au capital de 1 750 000 Dinars divisé en 1 750 000 actions de valeur nominale 1 Dinar² entièrement libérées

Registre de commerce : B 124582001

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie-

Tel : 216 78 45 66 66/ Fax : 216 78 45 69 00

Bureau de Tunis: 4, Rue Ibn Bassam Menzah 4, 1004 Tunis

Tel : 216 71 232 000 / Fax : 216 71 751 300

E-mail : info@hexabyte.tn

Visa du Conseil du Marché Financier

Visa № 11 - 0764 - du 30 DEC 2011 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994.
Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.
Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

Responsable chargé de l'information

Mme Mouna HIDOUSI.

Directeur Contrôle de Gestion à la société HEXABYTE

Adresse : 4, Rue Ibn Bassam Menzah 4, 1004 Tunis

Tel : 216 71 90 90 90 Fax : 216 71 751 300

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION
Intermédiaire en Bourse

32, Rue Hédi Karray Imm STUSID BANK 1082 Tunis

Mahrajène

Tel: 71 751 277 Fax: 71 753 079

E-mail: tsi@tsi.fin.tn

Listing Sponsor



LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION
Intermédiaire en Bourse

32, Rue Hédi Karray Imm STUSID BANK 1082 Tunis Mahrajène

Tel: 71 751 277 Fax: 71 753 079

E-mail: tsi@tsi.fin.tn

Evaluateur



الخليج المتحد للإستشارات المالية
United Gulf Advisory Services

Rue du lac Biwa Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

¹ Fixé par l'AGE du 27/12/2010

² Réduction de la valeur nominale de 100 DT à 1 DT décidée par l'AGE du 06/09/2010

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	6
FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE HEXABYTE ET D'ADMISSION DE SES ACTIONS AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE	8
Chapitre 1 : RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	11
1.1. Responsable du prospectus	11
1.2. Attestation du responsable du prospectus.....	11
1.3. Responsables du contrôle des comptes	11
1.4. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	16
1.5. Attestation du Listing Sponsor	16
1.6. Responsable de l'information	17
Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	18
2.1 Caractéristiques et modalités de l'opération :	18
2.1.1- Contexte et objectifs de l'opération:.....	18
2.1.2- Décision ayant autorisé l'opération:.....	18
2.1.3 – Actions offertes au public :	19
2.2 Le prix de l'offre et sa justification :	19
2.2.1-Choix des méthodes d'évaluation :	19
2.2.2-Coût du capital :	19
2.2.3- Choix du taux d'actualisation :	20
2.2.4- Méthode selon les excédents de trésorerie libres (DCF)	20
2.2.5- Méthode de BATES	21
2.2.6- Méthode du GOODWILL	22
2.2.8-Synthèse de l'évaluation	23
2.3 Transactions récentes	25
2.4 Répartition du capital et des droits de vote:	26
2.5 Modalité de paiement du prix:	27
2.6 Période de validité de l'offre:	27
2.7 Date de jouissance des actions:	27
2.8 Etablissements domiciliaires :	28
2.9 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :	28
2.10 Renseignements divers sur l'Offre :	30
2.11 Renseignements généraux sur les actions offertes :	30
2.12 Marché des titres	31
2.13 Cotation des titres	32
2.14 Tribunaux compétents en cas de litige	32
2.15 Avantage fiscal	32
2.16 Listing Sponsor.....	32
2.17 Contrat de liquidité	32
2.18 Régulation du cours boursier.....	33
2.19 Engagements de la société	33
2.20 Engagement de l'actionnaire de référence de la société.....	34
Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL ...	35

3.1/ Renseignements de caractère général concernant l'émetteur:.....	35
3.1.1 Dénomination et siège social	35
3.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable	35
3.1.3 Date de constitution et durée.....	35
3.1.4 Objet social (article 2 des statuts)	35
3.1.5 Registre de commerce et matricule fiscal	35
3.1.6 Exercice social (article 30 des statuts)	35
3.1.7 Clauses statutaires particulières.....	36
3.1.8 Nationalité	38
3.1.9 Capital social.....	38
3.1.10 Régime fiscal	38
3.1.11 Lieux où peuvent être consultés les documents de la société.....	38
3.1.12 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	38
3.2/ Renseignements de caractère général concernant le capital de la société.....	38
3.3/ Evolution du capital social.....	39
3.4/ Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2011	39
3.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2011	40
3.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2011.....	40
3.4.3 Nombre d'actionnaires au 30/06/2011	40
3.5/ Relation de la société HEXABYTE avec les parties et autres parties liées au 31/12/2010	41
3.5.1 Informations sur les engagements	41
3.5.2 Garanties, suretés réelles et cautions données ou reçues.....	41
3.5.3 Transferts de ressources et d'obligations	41
3.5.4 Relations commerciales.....	41
3.5.5 Dividendes et autres rémunérations distribués par « HEXABYTE » et encaissés par les autres parties liées.....	41
3.5.6 Prestations de services reçues ou données	41
3.5.7 Engagement des dirigeants par rapport à la société « HEXABYTE ».....	41
3.6/ Dividendes	41
3.7/ Marché des titres de l'émetteur	41
Chapitre 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION	42
4.1/ Présentation générale du secteur d'activité.....	42
4.1.1 Données Générales.....	42
4.1.2 Cadre juridique, réglementaire et régulation	43
4.1.3 Infrastructure et politique	44
4.1.4 Le développement du réseau Internet en Tunisie	47
4.1.5 Structure du marché.....	49
4.1.6 Les clients	53
4.2/ Présentation générale de la société et de son activité.....	55
4.2.1 Agrément	55
4.2.2 Portefeuille produits actuels	56
4.2.3 Données commerciales.....	56
4.2.4 Stratégie de positionnement de HEXABYTE par rapport à la concurrence	56

4.3/ Description de l'activité au 31 décembre 2010	57
4.3.1 Produits d'exploitation/ Chiffre d'affaires	57
4.3.2 Réseau commercial et part de marché	60
4.3.3 Processus technique et cycle d'exploitation	63
4.3.4 Evolution de l'exploitation et de la rentabilité.....	64
4.3.5 Evolution de la structure financière	66
4.4/ Description de l'activité au 30 juin 2011	67
4.4.1 Evolution des nombres d'abonnés.....	67
4.4.2 Evolution du chiffre d'affaires	67
4.4.3 Structure du chiffre d'affaires.....	67
4.4.4 Réseau commercial.....	68
4.4.5 Evolution des investissements.....	69
4.4.6 Endettement.....	70
4.5/ Indicateurs d'activité trimestriels au 30/09/2011	70
4.6/ Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	71
4.6.1 Risques afférents au secteur.....	71
4.6.2 Risques liés à l'activité.....	71
4.7/ Dépendance de l'émetteur	72
4.7.1 Dépendance envers les fournisseurs :.....	72
4.7.2 Dépendance envers les clients :	72
4.8/ Litiges ou arbitrage en cours.....	72
4.8.1 Litige fiscal.....	72
4.8.2 Autres litiges	74
4.9/ Organisation de la société	75
4.9.1 Gouvernance et contrôle interne	75
4.9.2 Système d'information.....	79
4.10/ Politique sociale et effectif.....	81
4.11/ Politique d'investissement	84
4.11.1 Investissements récents et en cours de réalisation.....	84
4.11.2 Investissements futurs.....	84
4.12/ Analyse SWOT.....	85
Chapitre 5 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS.....	86
5.1/ Patrimoine de la société au 31/12/2010.....	86
5.1.1 Immobilisations incorporelles au 31/12/2010.....	86
5.1.2 Immobilisations corporelles au 31/12/2010.....	86
5.1.3 Immobilisations financières au 31/12/2010.....	87
5.2/ Patrimoine de la société au 30/06/2011.....	87
5.2.1 Immobilisations incorporelles au 30/06/2011.....	87
5.2.2 Immobilisations corporelles au 30/06/2011	87
5.2.3 Immobilisations financières au 30/06/2011.....	88
5.3/ Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2011	88
5.4/ Renseignements sur les états financiers au 31 décembre	88
5.4.1 Etats financiers comparés au 31 décembre	88
5.4.2 Etats financiers retraités pour tenir compte du risque fiscal et autres au 31 décembre 2010.....	114
5.4.3 Engagements financiers au 31/12/2010	119

5.4.4 Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre	120
5.4.5 Tableau des mouvements des capitaux propres	121
5.4.6 Affectation des résultats des trois derniers exercices.....	122
5.4.7 Evolution du bénéfice net et du résultat d'exploitation.....	122
5.4.8 Evolution de la marge brute d'autofinancement	122
5.4.9 Evolution de la structure financière	123
5.4.10 Indicateurs de gestion	124
5.4.11 Ratios financiers	125
5.5 Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2011	126
5.5.1 Bilan arrêté au 30/06/2011	126
5.5.2 Etat de résultat arrêté au 30/06/2011.....	128
5.5.3 Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2011	129
5.5.4 Notes aux états financiers arrêtés au 30/06/2011	130
5.5.5 Notes rectificatives et complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2011	141
5.5.6 Avis du commissaire aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2011	144
Chapitre 6 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES	146
6.1 Membres des organes d'Administration et de Direction.....	146
6.1.1 Membres des organes d'Administration.....	146
6.1.2 Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société	146
6.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et Direction	147
6.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	147
6.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans les sociétés qu'ils représentent	147
6.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2010	148
6.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2010.....	148
6.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres et organes d'Administration et de Direction au 31/12/2010.....	148
6.3 Contrôle.....	148
6.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	148
Chapitre 7 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR .	149
7.1 Evolution récente et orientations.....	149
7.1.1-Evolution récente.....	149
7.1.2-Stratégie de développement	151
7.2 Perspectives d'avenir	152
7.2.1- Principales hypothèses de prévision retenues.....	152
7.2.2 Etats financiers prévisionnels.....	159
7.2.3 Indicateurs de gestion prévisionnels.....	161
7.2.4 Ratios financiers prévisionnels	162
7.2.5 Marge Brute d'Autofinancement prévisionnelle.....	163
7.2.6- Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2011 à 2015.....	164

Demande de souscription 166

Bulletin de souscription..... 170

ANNEXE 1 : Liste des intermédiaires en Bourse 173

ANNEXE 2 : Annexe au rapport d'évaluation : Position fiscale de la société..... 175

ANNEXE 3 : Informations sur les Pactes conclus entre les actionnaires 177

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La société HEXABYTE a été créée en 2001 sous la forme d'une Société Anonyme de droit tunisien avec un capital social initial de 280 000 DT. A la suite d'une opération d'incorporation de réserves et d'une autre d'apports en numéraire ledit capital est passé à fin 2010 à 1.750.000 DT réparti en 1 750 000 actions de nominal 1 dinar.

Le siège social de la société est situé à Béja, où se trouve aussi l'essentiel de son matériel d'exploitation.

La société HEXABYTE a pour objet principal la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet ainsi que la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société dispose des différentes autorisations suivantes :

- Autorisation triennale d'exercice de l'activité de Fournisseur de Service Internet « FSI » délivrée par le Ministère des technologies de la communication, ayant toujours fait l'objet de renouvellements périodiques,
- Autorisation TR2 d'exercice de l'activité d'installation et de maintenance de tout équipement de transmission et de réception radio,
- Autorisation TM2 d'exercice de l'activité d'installation et de maintenance de tout équipement de transmission de données numériques,

Le renouvellement de ces autorisations est quasiment systématique tant que la société respecte les dispositions légales et réglementaires régissant son activité.

La société HEXABYTE s'est toujours distinguée par ses offres innovantes sur le marché tunisien à travers le lancement de produits (p.ex. : tablettes PC, caméras de surveillance) ou de services (p.ex. : streaming video) répondant aux attentes de sa clientèle.

La société est gérée par un jeune Directeur Général en la personne de M. Naceur HIDOUSSE. Celui-ci est sorti major de l'École Supérieure des Postes et Télécommunications de Tunis (ESPTT) en 1998 et a obtenu, deux ans plus tard, son master en génie électrique à la California State Polytechnic University, aux États-Unis.

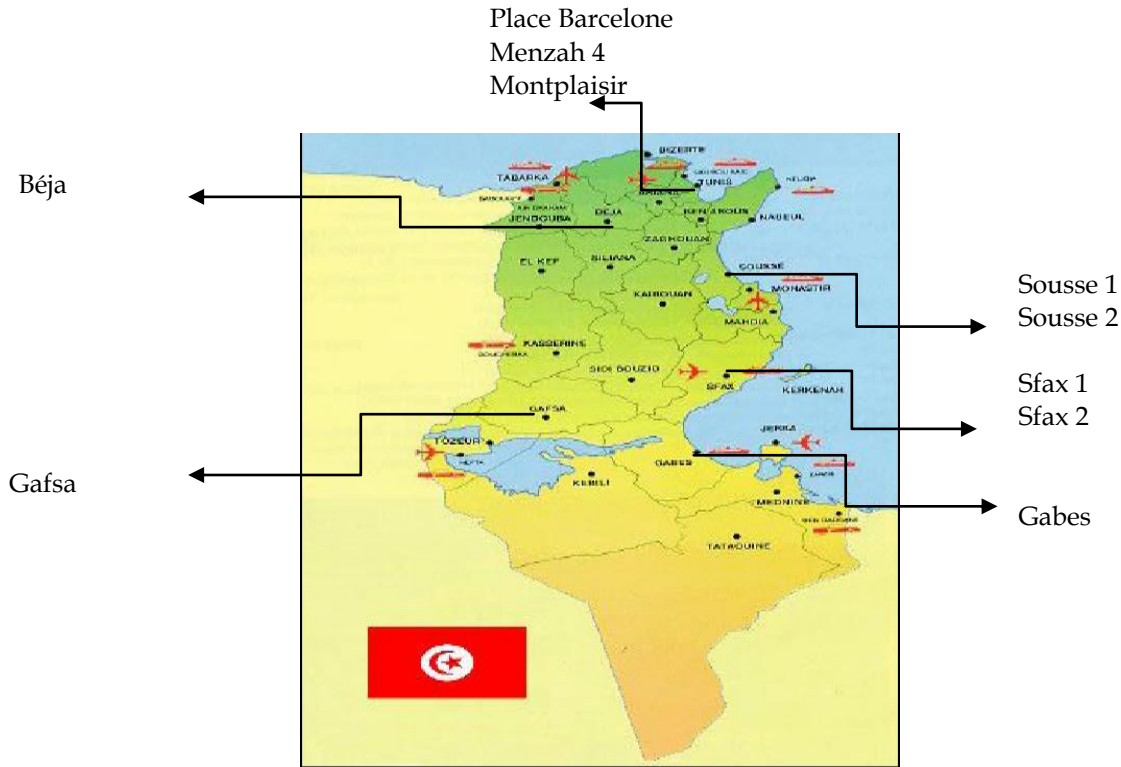
Il a travaillé dans un premier temps en Californie de janvier 2000 à janvier 2001 pour la compagnie Hughes and Space Communication, puis dans un deuxième temps, il a mis ses compétences au service du projet Thuraya : un satellite réalisé pour le compte des Émirats Arabes Unis.

Puis, jusqu'en août 2001, il a loué ses services à Boeing Satellites Systems où il a participé à la conception d'un logiciel de gestion d'embauche pour le compte du département des ressources humaines de l'entreprise, et au développement de l'interface de commande et de télémétrie du satellite américain Spaceway.

De retour à Tunis, M. Hidoussi s'est occupé d'HEXABYTE, société qu'il a fondée quelques mois plus tôt avec l'ambition de devenir fournisseur de services Internet pour toutes les régions du pays.

En peu de temps, la société est devenue un incubateur d'idées en matière de nouvelles technologies et a développé plusieurs produits.

A fin 2010, la société dispose de 10 agences commerciales, réparties géographiquement comme suit :



Trois nouvelles agences ont été ouvertes en 2011 (Mahdia, Monastir et El Kef).

La société a demandé depuis sa création en 2001, en vertu de la déclaration d'investissement déposée auprès de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation « APII », les avantages communs prévus par les articles 7, 8, et 9 du code d'incitation aux investissements ainsi que les avantages spécifiques relatifs à l'encouragement au développement régional, prévus par les articles 23 et 24 du même code (Béja fait actuellement partie du 2^{ème} groupe).

Actuellement, la société s'est lancée dans un ambitieux programme de développement visant à renforcer sa part de marché et son parc d'abonnés à travers une extension sensible de son réseau d'agences et de prescripteurs et en investissant davantage dans la publicité et le marketing. Trois investisseurs stratégiques ont déjà accepté d'accompagner la société HEXABYTE dans son développement en injectant Trois Millions de dinars dans le cadre de la première phase de l'augmentation de capital déjà réalisée. Ce qui a permis de rendre le tour de table des actionnaires assez prestigieux, et il le serait davantage avec l'entrée des nouveaux actionnaires attendus à travers cette Offre Publique à Prix Ferme.

FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE HEXABYTE ET D'ADMISSION DE SES ACTIONS AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE

Caractéristique de l'opération :

- ✦ **Montant de l'opération:** 2 000 004 dinars.
- ✦ **Nombre d'actions offertes :** Offre à prix ferme de 333 334 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, soit 16% du capital après augmentation.
- ✦ **Valeur nominale¹ :** Un (01) dinar.
- ✦ **Forme des actions :** Nominative.
- ✦ **Catégorie :** Actions ordinaires.
- ✦ **Prix d'émission des actions nouvelles :** Six (6) dinars² par action, soit un (1) dinar de nominal et cinq (5) dinars de prime d'émission, à libérer en totalité à la souscription.
- ✦ **Période de souscription :** Du 13/01/2012 au 19/01/2012 inclus.
- ✦ **Date de jouissance des actions³ :** Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2011.
- ✦ **Droit préférentiel de souscription :** L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27/12/2010 a décidé d'émettre, dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital, 833 334 actions nouvelles à réaliser en deux phases indépendantes:
 1. 500 000 actions réservées au profit de nouveaux souscripteurs dans le cadre d'une opération pré IPO (Placement privé),
 2. 333 334 actions réservées au public dans le cadre de l'introduction des titres de la société au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse.

En conséquence de la décision d'augmentation du capital social avec ses deux phases susmentionnées :

 - D'une part les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital,
 - Et, d'autre part, les actionnaires ayant souscrit à la première phase de cette augmentation, renonceront aussi à leurs droits préférentiels de souscription, au profit des souscripteurs à la 2^{ème} phase de cette même augmentation.
- ✦ **Etablissements domiciliaires:** Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais les demandes de souscriptions d'actions « HEXABYTE » exprimées dans le cadre de la présente Offre. (Cf liste des intermédiaires en Bourse en annexe).
La somme relative à l'augmentation du capital sera versée au compte indisponible numéro 25 002 000 000 003 018 168 ouvert auprès de Banque Zitouna, agence Ennasr.
- ✦ **Offre proposée et mode de répartition des titres :** Les actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 104 166 actions, soit 5% du capital social après augmentation.	166 667	8%	50%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 10 416 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.	166 667	8%	50%
TOTAL	333 334	16%	100%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

¹ L'AGE du 06/09/2010 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à 1 DT (Cf tableau d'évolution du capital social page 39)

² Fixé par l'AGE du 27/12/2010

³ Fixée par l'AGE du 31/05/2011

Pour la catégorie A : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des deux catégories, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

✚ **Date de première cotation :** Un avis conséquent sera publié dans les bulletins officiels de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

✚ **Listing Sponsor :** La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » a été désignée par la société HEXABYTE pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de HEXABYTE sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société HEXABYTE doit, sans délais, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

✚ **Contrat de liquidité :** Un contrat de liquidité pour une période de Six (06) mois à partir de la date d'introduction est établi entre la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence M. Naceur HIDOUSI portant sur 19,9% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 200 000 dinars et 33 000 titres.

✚ **Régulation du cours boursier:** Les actionnaires de la société « HEXABYTE » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse.

✚ **Prise en charge des titres par la STICODEVAM :** Les actions anciennes de la société « HEXABYTE » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/2011 sous le code ISIN TN 0007490014.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse.

✚ **Admission des actions de la société HEXABYTE au marché alternatif de la cote de la Bourse:**

La société HEXABYTE a demandé l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de la totalité des actions ordinaires composant son capital, y compris celles objet de cette offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 dinar.

La Bourse a donné, en date du 28/07/ 2011¹, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société HEXABYTE au marché alternatif de la cote de la Bourse.

¹ L'accord de la Bourse a été donné dans un premier temps pour 4 mois, soit au 27/11/2011 ; puis prorogé, sur demande, dans un deuxième temps, au 27/01/2012.

Par ailleurs, et prenant acte de l'engagement de la société émettrice à mettre en place un contrat de liquidité et à finaliser le manuel des procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières au plus tard le 03/10/2011, le Conseil d'Administration de la Bourse a émis les recommandations suivantes :

- Tenir compte du risque fiscal latent qui pourrait aboutir à un taux d'impôt sur les sociétés de 30%, ce qui impacterait significativement la valorisation de la société,
- Recalculer la rubrique « Variation du BFR » afin d'assurer la cohérence entre les montants constatés au niveau de l'état des flux de trésorerie et ceux figurant au niveau de la méthode DCF du rapport d'évaluation. Ce retraitement pourrait aussi avoir un impact significatif sur la méthode des DCF,
- Ecarter la méthode de Bates basée sur l'actualisation des dividendes (DDM), vu que cette méthode est généralement appliquée sur les sociétés matures disposant d'une capacité bénéficiaire élevée et une politique de distribution bien ancrée, ce qui ne semble pas être le cas de la société « HEXABYTE ». De même cette approche est très sensible au taux de croissance des bénéfices et qui est très élevé pour « HEXABYTE » (53%).
Une approche par les transactions comparables pourrait remplacer ladite approche (DDM), en l'occurrence la transaction réalisée sur TOPNET.

Le Conseil d'Administration de la Bourse a également attiré l'attention sur la nécessité de prendre en considération l'amende issue du contrôle social (0,048 MDT) ainsi que la charge à payer à l'Agence Tunisienne d'Internet (0,085 MDT).

Enfin, et au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société HEXABYTE se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de six (6) dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La TSI, intermédiaire en bourse, est chargée de la réalisation de la présente offre.

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du prospectus

Monsieur Naceur HIDOUSSE
Directeur Général de HEXABYTE SA

1.2. Attestation du responsable du prospectus

« A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Naceur HIDOUSSE
Directeur Général de HEXABYTE SA



1.3. Responsables du contrôle des comptes

- Etats financiers relatifs aux exercices 2008 et 2009 : Cabinet Commissariat Management Conseil « CMC » membre de DFK international : Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie « OECT » Représentée par M. Chérif BEN ZINA.

Adresse : 92, Avenue Abdelaziz THAALBI El Menzah 9A El Manar II 1004 Tunis
Tel : 71 880 933 71 887 294
Fax : 71 872 115
E-mail : cmc@hexabyte.tn

- Etats financiers relatifs à l'exercice 2010 : Société Auditing, Advisory, Assistance & Accounting : Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie « OECT » Représentée par M. Wadi TRABELSI.

Adresse : 11, Rue du Niger Centre Hanen Imm A Appt 1-1002 Tunis Belvédère.
Tel : 71 874 008 GSM 22 524 315
Fax : 71 874 008
E-mail : trabelsi.wadi@gnet.tn

- Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011: Société Auditing, Advisory, Assistance & Accounting : Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie « OECT » Représentée par M. Wadi TRABELSI.

Adresse : 11, Rue du Niger Centre Hanen Imm A Appt 1-1002 Tunis Belvédère.
Tel : 71 874 008 GSM 22 524 315
Fax : 71 874 008
E-mail : trabelsi.wadi@gnet.tn

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008

Les états financiers de la société « HEXABYTE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « CMC » représenté par Monsieur Chérif BEN ZINA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante :

« I - Opinion sur les états financiers »

Nous avons audité les états financiers, ci-joints, de la société « HEXABYTE » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « HEXABYTE » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société arrêtés au 31 Décembre 2008.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital. »

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009

Les états financiers de la société « HEXABYTE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « CMC » représenté par Monsieur Chérif BEN ZINA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante :

« I - Opinion sur les états financiers »

Nous avons audité les états financiers, ci-joints, de la société « HEXABYTE » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009. Ces états ont été

arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « HEXABYTE » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société arrêtés au 31 Décembre 2009.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital. »

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010

Les états financiers de la société « HEXABYTE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société Auditing, Advisory, Assistance & Accounting, représentée par Monsieur Wadi TRABELSI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante :

« Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « HEXABYTE » au 31 Décembre 2010. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A

l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A l'exception des points évoqués aux paragraphes ci-après, nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

1- Notre audit a été limité par les éléments suivants :

- Le système de facturation de la société ne permet pas de mesurer les produits constatés d'avances sur les services facturés aux clients qui couvrent des périodes s'étalant sur plus d'un exercice comptable. En raison de la nature des documents conservés par la société, nous n'avons pas été en mesure de vérifier, par d'autres procédures d'audit, l'application exhaustive du principe de la périodicité au titre des revenus.
- Nous n'avons reçu aucune réponse de confirmation de soldes suite à la circularisation des fournisseurs, banques, assurances et conseillers.

A notre avis et sous réserve des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler du point exprimé ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « HEXABYTE » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- Comme indiqué dans la note 1-5-2 « redressement fiscal » la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. La société, n'ayant pas accepté ce redressement, n'a pas constaté une provision pour risque. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.
- 2- Comme indiqué dans la note 2-6 « clients et comptes rattachés » le rapprochement entre les soldes comptables et les soldes extracomptables fait ressortir un écart non provisionné de 103 Mille Dinars. La société a engagé des travaux de justification de cet écart. L'issue finale de ces travaux ne peut actuellement être anticipée.
- 3- La société n'a pas constaté la charge à payer au titre des prestations de l'« ATI » du mois de décembre 2010 estimé à 85 Mille Dinars. En effet, comme indiqué dans la note 1-5-4 « Réclamation ATI », la société demande des avoirs auprès de l'ATI sur les prestations du 2^{ème} semestre 2010. L'issue finale de cette réclamation ne peut actuellement être anticipée.
- 4- Comme indiqué dans la note 1-5-3 « Redressement social », la société a été soumise à un contrôle social couvrant les exercices 2007, 2008 et 2009. La société, n'ayant pas accepté ce redressement, n'a pas constaté une provision pour risque. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.

- 5- Comme indiqué dans la note 1-4-3 « Corrections d'erreurs » la société a procédé à la capitalisation des salaires des développeurs travaillant sur le logiciel de gestion. Les états financiers présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « HEXABYTE » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital. »

Opinion sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011

Les états financiers intermédiaires de la société « HEXABYTE » arrêtés au 30 juin 2011, ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société Auditing, Advisory, Assistance & Accounting, représentée par Monsieur Wadi TRABELSI. Le commissaire aux comptes déclare que: « En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers de la société « Hexabyte », relatifs à la période du 1er Janvier 2011 au 30 Juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales d'audit. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

1- Notre audit a été limité par l'élément suivant :

- Le système de facturation de la société ne permet pas de mesurer les produits constatés d'avances sur les services facturés aux clients qui couvrent des périodes s'étalant sur plus d'un exercice comptable. En raison de la nature des documents conservés par la société, nous n'avons pas été en mesure de vérifier, par d'autres procédures d'audit, l'application exhaustive du principe de la périodicité au titre des revenus.

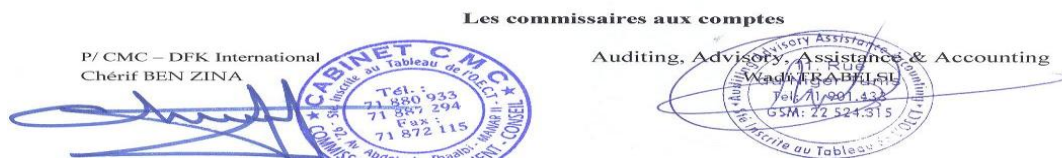
Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler du point exprimé ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des états financiers pour la période close le 30 Juin 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- Comme indiqué dans la note 1-5-2 « redressement fiscal » la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. La société, n'ayant pas accepté ce redressement, n'a pas constaté une provision pour risque. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.
- 2- Comme indiqué dans la note 2-6 « clients et comptes rattachés » le rapprochement entre les soldes comptables et les soldes extracomptables dégage un écart qui fait l'objet de travaux de justification. L'issue finale de ces travaux ne peut actuellement être anticipée.
- 3- Comme indiqué dans la note 2-7 « Autres Actifs Courants », la société a constaté un avoir sur les prestations de l'« ATI » au titre du premier semestre 2011 estimé à 144 Mille Dinars. Cet avoir n'est pas confirmé par l'« ATI ». L'issue finale de cette situation ne peut actuellement être anticipée.
- 4- Comme indiqué dans la note 1-5-3 « Redressement social », la société a été soumise à un contrôle social couvrant les exercices 2007, 2008 et 2009. La société, n'ayant pas accepté ce redressement, n'a pas constaté une provision pour risque. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée. »

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. ».



1.4. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus. »

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI »

Le Président Directeur Général
Hafedh SBAA

1.5. Attestation du Listing Sponsor

En notre qualité de Listing Sponsor, désigné par la société, nous confirmons avoir procédé à une appréciation de l'évaluation de la société et avoir effectué, en vue de l'opération projetée par ladite société, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par la société ainsi que d'entretiens avec des membres de sa direction et de son personnel, conformément aux dossiers-types annexés à la décision générale du Conseil du Marché Financier n°10 relative aux conditions d'exercice de l'activité de Listing Sponsor.

Par ailleurs, nous attestons avoir fourni à la société toute information relative aux obligations légales et réglementaires découlant de son opération d'introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse, que la société satisfait aux conditions d'introduction à ce marché et qu'elle a les moyens nécessaires afin de respecter ses obligations d'informations spécifiques et permanentes.

Nous attestons conformément à la réglementation en vigueur, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements qui nous ont été fournis par la société et que nous avons présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de notre part de souscrire aux titres de la société, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par elle et/ou son commissaire aux comptes.

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI »

Le Président Directeur Général
Hafedh SBAA



TUNISO - SEOUDIENNE
D'INTERMEDIATION
*** T. S. I. ***
32, RUE HEDI KARRAY
(NIM. STUSID) 1082 Cité Mahrajène
Tél: 71.751.277 - Fax: 71.753.079

1.6. Responsable de l'information

Mme Mouna HIDOUSI.
Directeur Contrôle de Gestion à la société HEXABYTE
Adresse : 4, Rue Ibn Bassam Menzah 4, 1004 Tunis

Tel : 216 71 90 90 90 Fax : 216 71 751 300



Conseil du Marché Financier
N° 1 - 0 7 6 4 - 3 0 DEC 2011
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier



Signé: Mohamed Ferid EL KOBBI

La notice légale est publiée au JORT n° 03 du 07/01/2012

Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Caractéristiques et modalités de l'opération :

2.1.1- Contexte et objectifs de l'opération:

Dans le cadre de la mise en place de sa stratégie de croissance visant l'acquisition de nouveaux clients et la fidélisation des anciens, la Société HEXABYTE projette d'entreprendre un large programme d'investissement comportant l'extension de son réseau de distribution, l'entreprise d'une large campagne de marketing, et le renforcement de ses moyens humains et matériels.

A cet effet, une augmentation du capital visant à lever cinq millions quatre dinars (5.000.004 dinars) a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/12/2010. Ladite augmentation est à réaliser en deux phases comportant, en premier lieu, un placement privé et, en deuxième lieu, un placement public à travers l'introduction des titres de la société au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse.

Outre le financement du programme d'investissement susmentionné, la société HEXABYTE vise essentiellement, à travers ladite augmentation de capital et l'introduction des titres de la société au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse, d'atteindre les objectifs suivants:

- Préserver et renforcer la capacité d'endettement de la société;
- Faciliter, par la suite, l'accès à d'autres sources de financement moins coûteuses ;
- Elargir la base de l'actionariat et assurer par la même la pérennité de la société ;
- Renforcer l'image de marque de l'entreprise et mieux se connaître vis-à-vis du public;
- Accroître la notoriété de la société ce qui permettrait d'attirer vers elle des futurs partenaires et de nouveaux clients ;
- Eriger un système de contrôle et mettre en place des procédures qui permettent une gestion plus efficace et une rentabilité meilleure.

2.1.2- Décision ayant autorisé l'opération:

Autorisation d'augmentation de capital

Sur proposition du Conseil d'Administration du 19/11/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27/12/2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 1 250 000 DT à 2 083 334 DT et ce par la création de 833 334 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 6 dinars, soit 1 dinar de nominal et 5 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Cette même Assemblée a prévu la réalisation de l'augmentation de capital projetée en deux phases indépendantes:

1. Emission, dans un premier temps, de 500 000 actions nouvelles, à un prix de 6 dinars l'action, réservées au profit de nouveaux souscripteurs dans le cadre d'un placement privé, permettant à la société de lever un montant de 3 millions de dinars et générant une augmentation de capital de 500 000 dinars,
2. Emission, dans un deuxième temps, de 333 334 actions nouvelles, à un prix de 6 dinars l'action, réservées au public dans le cadre de l'introduction des titres de la société au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse, permettant à la société de lever un montant de 2 millions quatre dinars (2 000 004 dinars) et générant une augmentation de capital de 333 334 dinars.

Il convient de signaler que la totalité de l'augmentation de capital relative à la première phase a été souscrite et libérée par les trois nouveaux actionnaires suivants : Challenge SICAR, Tunisian Development Fund (TDF) et ATID Fund (1) (Cf.page 26)

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27/12/2010 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation de capital projetée (placement privé et public) à de nouveaux actionnaires. Cette même Assemblée a approuvé ainsi la suppression du droit préférentiel de souscription :

- ✚ des anciens actionnaires, pour permettre la réalisation de la 1^{ère} phase de l'augmentation de capital visant à émettre 500 000 actions nouvelles,
- ✚ des anciens actionnaires et des souscripteurs dans le cadre de la 1^{ère} phase, pour permettre la réalisation de la 2^{ème} phase de l'augmentation de capital visant à émettre 333 334 actions nouvelles auprès du public.

2.1.3 - Actions offertes au public :

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 333 334 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 16% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

2.2 Le prix de l'offre et sa justification :

Le prix de l'action de la société HEXABYTE a été fixé dans le cadre de la présente offre à 6 dinars, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

L'évaluation de l'action de la société HEXABYTE a été effectuée par l'United Gulf Advisory Services « UGAS », sur la base des états financiers certifiés au 31/12/2010 et sur la base d'un business plan de la période s'étalant de 2011 à 2015, approuvé par le Conseil d'Administration du 06/05/2011 et examiné par le commissaire aux comptes.

2.2.1-Choix des méthodes d'évaluation :

L'évaluation de la société Hexabyte a été effectuée selon trois méthodes sur la base d'un prévisionnel de 5 ans soit :

- La méthode de la rente du goodwill.
- La méthode selon les flux de trésorerie distribuables (DCF).
- La méthode de Bâtes.

2.2.2-Coût du capital :

Le coût du capital est le taux de rentabilité minimum que doit dégager l'entreprise afin que celle-ci puisse satisfaire à la fois à l'exigence de rentabilité des actionnaires (qui est le coût des fonds propres) et à l'exigence de rentabilité des créanciers (qui est le coût de l'endettement net). Le coût du capital est donc le coût de financement global de l'entreprise.

Le coût des fonds propres (I) a été déterminé sur la base du modèle d'évaluation des actifs financiers (CAPM) tel que :

$$I = R_f + \beta (R_m - R_f) \text{ avec:}$$

R_f = taux sans risque approché par celui des bons de trésor à long terme;

R_m = rendement moyen du marché; et

β = le coefficient de sensibilité qui mesure le risque spécifique de l'actif en question (risque spécifique de l'entreprise).

2.2.3- Choix du taux d'actualisation :

Le taux d'actualisation est calculé par le recours à l'approche du coût moyen pondéré du capital (WACC). En effet, pour un actif qui aurait été financé en partie par des fonds propres et en partie par des dettes, le coût global du capital (coût des capitaux engagés) sera un coût moyen pondéré du coût des fonds propres et du coût de la dette (net d'impôt), en fonction du poids respectif de chaque type de financement.

On aura alors : $WACC = (V_{fp} / (V_{fp} + V_{nd})) * I + (V_{nd} / (V_{fp} + V_{nd})) * I_d * (1-t)$

avec :

V_{fp} = Valeur des fonds propres ;

V_{nd} = Valeur de la dette nette ;

I = Coût du capital ;

I_d = Taux d'intérêt de la dette ;

t = Taux d'impôt.

Ci-après les principales hypothèses retenues pour les besoins du calcul du coût moyen pondéré du capital (WACC) :

Détermination du coût du capital et du WACC	
Rf (BTA échéance Mai 2022)	6.20%
Rm-Rf (estimation)	7.60%
β sans dettes (contre un β de valeur internet de 0,78)	1.0
% Fonds propres	100%
I_d	7.00%
β dettes	1.0
Coût des fonds propres	13.80%
WACC	13.80%

2.2.4- Méthode selon les excédents de trésorerie libres (DCF)

La méthode des DCF considère que la valeur globale de l'entreprise est égale à la valeur actuelle des flux de trésorerie libres (FCF : Free Cash Flows) générés dans le futur. Les cash flows libres de l'entreprise sont constitués des flux liés à l'exploitation et à l'investissement. Cette méthode constitue la référence en matière d'évaluation et se prête davantage aux contextes de transactions de type majoritaires ou de prise de participations substantielles.

Formellement on aura : $V = \sum [CF_k / (1+t)^k] + V_n / (1+t)^n$ avec $k : 1 \text{ à } n$

Avec :

- V = Valeur globale de l'entreprise à l'instant 0 ;

- CF_k = Le cash-flow libre de l'année k ;

- t = Taux d'actualisation des flux futurs, soit le WACC ;

- V_n = Valeur résiduelle de l'entreprise.

Evaluation selon la méthode des DCF						
En million de dinars	2 010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Résultat d'Exploitation	0.307	0.406	0.506	0.740	1.978	2.760
Impôt	0.000	0.045	0.056	0.081	0.217	0.303
Résultat d'exploitation après Impôt (NOPLAT)	0.307	0.362	0.450	0.659	1.761	2.457
Amortissements	0.551	0.850	1.276	1.788	1.646	2.234
Investissements	-0.999	-1.312	-1.460	-1.728	-1.796	-2.105
Variation du BFR	-0.939	-1.028	-0.593	0.424	-0.124	-0.157
Free Cash Flow	-1.079	-1.128	-0.327	1.143	1.486	2.430
Cash Flow Actualisés	-1.079	-0.991	-0.253	0.775	0.886	1.273
Valeur Résiduelle*						20.048
Valeur résiduelle Actualisée						10.504
Valeur de l'entreprise						12.195
Dette Nette **						-0.733
Valeur des Fonds Propres après augmentation						12.927
Augmentation de Capital						5.000
Valeur des Fonds Propres avant augmentation						7.927
(*) La valeur résiduelle a été approchée en capitalisant à l'infini le FCF prévisionnel de 2015 au WACC et moyennant un taux de croissance de 1,5%						
(**) La dette nette a été calculée sur la base de l'endettement de la société au 31/12/2010 et des disponibilités de trésorerie cette même date, desquels a été retranchée l'augmentation du capital libérée en 2010.						

NB : Il est à signaler que la variation du BFR tient compte de la 2^{ème} recommandation formulée par le Conseil de la Bourse (cf pages 10 & 31)

La valeur des fonds propres de Hexabyte selon la méthode des DCF est estimée à **7,927 millions de dinars**.

2.2.5- Méthode de BATES

Le modèle de Bâtes part de la formule de Gordon Shapiro en introduisant plusieurs périodes successives où les dividendes vont croître à un taux constant, et une valeur terminale (ou valeur résiduelle) qui limite ainsi l'horizon des prévisions.

- $V = (D1 / (1+I)) + (D2 / (1+I)^2) + \dots + (DP / (1+I)^P) + \dots + (Vt / (1+I)^t)$
- I = taux d'intérêt attendu
- DP = dividende de l'année P
- Vt = la valeur résiduelle à l'année t.

Le modèle de Bâtes permet ainsi de calculer un prix d'achat d'une action à travers un PER d'entrée, considérant un trend de croissance attendu des dividendes (ou des résultats et d'un payout), un taux d'intérêt attendu et surtout un objectif de revente à terme, (à travers un PER de sortie).

On peut ainsi présenter une formule réduite : $PN = P0 * A - d * B$, où

- PN est le PER de sortie, lorsque l'action est revendue après une certaine période.
- P0 est le niveau du PER actuel, niveau auquel peut s'acheter maintenant l'action.

A et B sont des coefficients qui sont tirés historiquement des tables de Bâtes. Ce sont en fait des coefficients d'actualisation qui vont dépendre du taux de croissance des bénéfices par action sur l'horizon des prévisions, et du taux d'intérêt attendu.

- $A = ((1+I) / (1+g))^n$
- $B = ((1+g) / (g-I)) \times (1-A)$

Avec :

- I = le coût du capital ;
- g = le taux de croissance des bénéfices estimé à 1,5% ;
- d = le taux de distribution des bénéfices.

Evaluation selon la méthode de BATES	
PER de sortie	9
Coût du Capital	13.80%
Croissance des Bénéfices (2010-2015)	52.72%
A	0.2
B	3.0
Taux de distribution des dividendes	80%
PER 2010	49.7
Valeur des Fonds Propres 2010 (En million de dinars)	14.688
Augmentation de Capital (En million de dinars)	5.000
Valeur des Fonds Propres avant augmentation (En million de dinars)	9.688

La valeur des fonds propres de Hexabyte selon la méthode de BATES est estimée à **9,688 millions de dinars**.

2.2.6- Méthode du GOODWILL

La démarche de la méthode du GOODWILL vient compléter l'évaluation par l'Actif Net Corrigé en apportant la réponse à ses principales limites à savoir l'exclusion de la rentabilité actuelle et future et la non valorisation des éléments incorporels de l'entreprise (qualité du management, savoir-faire, image de marque, etc.). Ainsi, selon la méthode du Goodwill, la valeur de l'entreprise (V) est constituée de la valeur réelle de ses actifs tangibles nette augmentée d'un montant appelé GOODWILL (GW).

$$V = ANC + GW$$

La manière de procéder étant de considérer la différence positive entre les bénéfices estimés et les résultats que dégagerait le placement sans risque des capitaux de l'entreprise comme étant les super- profits appelés « Goodwill », autrement dit une rente qui récompenserait l'efficacité et le savoir-faire de la société. On obtient ainsi une estimation objective des actifs incorporels.

La valeur patrimoniale de la société apparaît alors comme étant la somme de la valeur de son actif net comptable corrigé (la valeur de ses actifs corporels réévalués après déduction des dettes et des non-valeurs) et de la valeur de ses actifs incorporels (la capitalisation de la rente du goodwill).

La démarche d'évaluation basée sur cette méthode s'est effectuée sur une période de projection de 10 ans.

Evaluation selon la méthode du Goodwill											
en Million de dinars	2 010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Actif net comptable (a)	1.438	4.731	7.068	7.229	7.529	8.765					
Placement actif sans risque BTA 10 ans (b)	6.20%										
Rémunération de l'ANCC (c) = (a)*(b)	0.089	0.293	0.438	0.448	0.467	0.543					
IS 30% (d) = (c) * 30%	0.027	0.088	0.131	0.134	0.140	0.163					
Rémunération nette (e) = (c) - (d)	0.062	0.205	0.307	0.314	0.327	0.380					
Bénéfice net (f)	0.296	0.337	0.430	0.644	1.752	2.455					
Superprofits (g) = (f) - (e)	0.233	0.132	0.123	0.330	1.425	2.075	2.106	2.138	2.170	2.202	2.235
Superprofits actualisés (h) = (g)/(1+k)^t	0.233	0.116	0.095	0.224	0.850	1.087	0.970	0.865	0.771	0.688	0.614
Goodwill (i)= somme (h)	6.279										
Valeur des Fonds propres après augmentation	13.010										
Augmentation de Capital	5.000										
Valeur des Fonds Propres avant augmentation	8.010										

La valeur des fonds propres de Hexabyte selon la méthode du Goodwill est estimée à **8,010 millions de dinars**.

2.2.8-Synthèse de l'évaluation

Considérant que les méthodes retenues se basent toutes sur la seule approche de la valeur de rendement du capital à évaluer, d'une part, et étant donné les écarts entre les valeurs découlant de ces méthodes sont acceptables, d'autre part, il semble possible d'approcher la juste valeur par la moyenne des différentes valeurs obtenues, même si on aurait privilégié la méthode basée sur les encaissements futurs actualisés du fait qu'elle reflète le mieux les perspectives de rendement d'Hexabyte.

Afin de tenir compte de la dilution du capital à l'issue de cette opération, l'évaluateur a recommandé une décote de 5,34% sur la valeur de rendement moyenne calculée.

Synthèse des valeurs							
Méthode	Valeur Globale (en Million de DT)	Valeur unitaire avec risque fiscal (en Dinars)	Risque fiscal unitaire (en Dinars)	Valeur unitaire sans risque fiscal (en Dinars)	Ecart / cours introduction	% valeur introduction	
Goodwill	8.010	6.408	- 0.495	5.913	- 0.087	98.5%	
Bates	9.688	7.751	- 0.495	7.255	1.255	120.9%	
Discounted Cash Flow	7.927	6.342	- 0.495	5.847	- 0.153	97.4%	
Moyenne	8.542	6.834	- 0.495	6.338	0.338	105.6%	
Risque fiscal	0.619						
Valeur moyenne	7.923						
Décote (5,34%)	0.423						
Valeur d'entreprise avant augmentation	7.500						
Valeur recommandée (IPO et PreIPO)*	5.000						
Pourcentage d'ouverture	40%						

*: Il s'agit de la valeur de l'augmentation de capital ciblée.

L'évaluateur a par ailleurs effectué les tests de sensibilité de la valeur au taux de croissance des bénéfices (g) et au coefficient de risque spécifique lié à l'actif en question (β), les résultats correspondants sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Analyse de sensibilité de la valeur

En million de dinars

g	β	0.8	0.9	1	1.1	1.2
2.5%		10.4	9.6	8.9	8.3	7.7
2.0%		10.1	9.4	8.7	8.1	7.6
1.5%		9.9	9.2	8.5	8.0	7.4
1.0%		9.6	9.0	8.4	7.8	7.3
0.5%		9.4	8.8	8.2	7.7	7.2

Il est à préciser que la valorisation de la société tient compte du risque fiscal pour réintégration des bénéfices provenant de l'activité de fournisseur de services Internet au titre de l'exercice 2005 à 2009 estimé à 619 mille dinars (voir annexe 2 : position fiscale de la société : pages 175 et 176).

En conclusion, la juste valeur de 100% du capital d'HEXBYTE est estimée à 7,500 millions de dinars tunisiens ce qui correspond à 6 dinars par action de valeur nominale de 1 dinar, soit une décote de 5,34% sur la base des résultats de l'étude d'évaluation.

Test de sensibilité au risque fiscal

Une étude de sensibilité des résultats de l'évaluation aux différentes issues possibles qui seraient données aux contentieux opposant Hexabyte à l'administration fiscale, a été réalisée en considérant les trois scénarios suivants :

Scénario 1 :

- La société continue de bénéficier des avantages fiscaux liés à son activité de Fournisseur de Services Internet installé dans une zone de développement régional au titre des anciens et des nouveaux investissements.
- Elle obtient gain de cause concernant le redressement fiscal lié à la remise en cause de l'éligibilité de la société aux activités couvertes par le code d'incitation aux investissements au titre des exercices de 2005 à 2008.

Scénario 2 :

- La société continue de bénéficier des avantages fiscaux aux titres des anciens investissements ;
- Elle n'obtient pas les avantages fiscaux aux titres des nouveaux investissements ;
- Elle obtient gain de cause concernant le redressement fiscal lié à la remise en cause de l'éligibilité de la société aux activités couvertes par le code d'incitation aux investissements au titre des exercices de 2005 à 2008.

Scénario 3 :

- La société perd tout avantage et sera imposée au taux d'IS normal soit 30% ;
- La décision de redressement fiscal sera effective et son montant devient exigible.

Le tableau ci dessous récapitule l'analyse de sensibilité des résultats de l'étude d'évaluation au risque fiscal :

Résultat de l'analyse							
Désignation	Goodwill	Bâtes	DCF	Risque fiscal	Juste valeur	% de la valeur d'introduction	
Scénario 1 (IS=11%)		8.0	9.7	7.9	0	8.5	113%
Scénario 2 (IS=25%)		6.8	7.5	5.7	0	6.7	89%
Scénario 3 (IS=30%)		6.4	6.7	4.9	0.6	5.4	72%

Note complémentaire aux recommandations de la BVMT (cf pages 10 et 31)

1. Choix d'une méthode basée sur les dividendes (Bâtes)

La BVMT a recommandé de ne pas recourir à une méthode basée sur les dividendes (Bâtes) justifiant cela par le fait que la société n'est pas mûre et n'a pas une politique de dividende bien ancrée.

A cet égard, l'évaluateur considère que pour le cas d'Hexabyte, le choix d'une méthode basée sur les dividendes repose sur les arguments suivants:

- C'est la méthode la plus appropriée pour des actionnaires minoritaires dont le dividende serait l'élément essentiel pour la prise de décision ;
- L'engagement des actionnaires de la société à distribuer 80% de leur bénéfice. Cet engagement fort devrait être valorisé et incorporé dans le prix. Seule une méthode basée sur les dividendes pourra le déterminer ;
- La société a choisi de financer son programme d'investissement par le recours exclusif au fonds propres et ne bénéficie pas d'effet de levier financier. Par conséquent les dividendes prennent une importance vitale dans le choix d'investissement d'où le recours à la méthode basée sur les dividendes.

2. La méthode des transactions comparables

La transaction de Topnet était basée sur une prise totale de la société. Selon l'évaluateur, ladite transaction n'a pas de similitude avec cette opération et c'est pour cette raison qu'il a préféré ne pas la prendre en considération.

2.3 Transactions récentes

Entre 2003 et janvier 2011, cinq opérations d'enregistrement ont été réalisées sur les actions de la société « HEXABYTE ». Elles ont portées sur un total de 2 514 actions et un montant de 0,291 MD.

Sur les cinq opérations enregistrées, quatre ont été réalisées entre SODINO SICAR du côté de la vente et Monsieur Naceur HIDOUSSE du côté de l'achat (celles-ci s'inscrivaient dans le cadre d'une convention de portage). Elles ont porté sur une quantité de 1 800 actions et un montant de 0,220 MD, soit un prix moyen unitaire de 122,480 dinars. Etant précisé qu'au moment de la réalisation de ces opérations, la valeur nominale de l'action était égale à 100 dinars.

Le 17 juin 2011, une opération a été enregistrée portant sur 2 actions au prix unitaire de 6,000 dinars. Cette opération est, en partie en lien avec la séparation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, comme le montre le tableau suivant :

Date	Vendeur	Acheteur	Quantité	Cours	Cadre de l'opération
17/06/2011	Naceur HIDOUSSE	Aissa HIDOUSSE	1	6,000	Conférer la qualité d'actionnaire au Président du Conseil
17/06/2011	Naceur HIDOUSSE	Ines ZALILA ep HIDOUSSE	1	6,000	Néant

2.4 Répartition du capital et des droits de vote:

Avant l'Offre :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Naceur HIDOUSSE	1 247 322	1 247 322	71,2755%
M. Aissa HIDOUSSE	1	1	0,0001%
Mme. Ines ZALILA ep HIDOUSSE	1	1	0,0001%
M. Hatem HIDOUSSE	446	446	0,0255%
Mme. Mouna HIDOUSSE	446	446	0,0255%
Mme. Zeineb BEHIRA ep HIDOUSSE	446	446	0,0255%
Mme. Rafia BEHIRA ep HARZALLAH	446	446	0,0255%
Mme. Zina HIDOUSSE ep KHOULDI	446	446	0,0255%
M. Ali HIDOUSSE	446	446	0,0255%
Challenge SICAR	267 670(*)	267 670	15,2954%
ATID FUND (1)	116 165(**)	116 165	6,6380%
Tunisian Development Fund « TDF »	116 165(***)	116 165	6,6380%
Total	1 750 000	1 750 000	100,0000%

(*) : Pacte d'actionnaires conclu en date du 14/04/2011(cf annexe 3 : pages 177& 178).

(**) : Pacte d'actionnaires conclu en date du 02/04/2011 (cf annexe 3 : pages 177& 178).

(***) : Pacte d'actionnaires conclu en date du 02/04/2011(cf annexe 3 : pages 177& 178).

Après l'Offre :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Naceur HIDOUSI	1 247 322	1 247 322	59,8714% (*)
M. Aissa HIDOUSI	1	1	0,0000% (*)
Mme. Ines ZALILA ep HIDOUSI	1	1	0,0000% (*)
M. Hatem HIDOUSI	446	446	0,0214% (*)
Mme. Mouna HIDOUSI	446	446	0,0214% (*)
Mme. Zeineb BEHIRA ep HIDOUSI	446	446	0,0214% (*)
Mme. Rafia BEHIRA ep HARZALLAH	446	446	0,0214% (*)
Mme. Zina HIDOUSI ep KHOULDI	446	446	0,0214% (*)
M. Ali HIDOUSI	446	446	0,0214% (*)
Challenge SICAR	267 670	267 670	12,8482% (*)
ATID FUND (1)	116 165	116 165	5,5759% (*)
Tunisian Development Fund « TDF »	116 165	116 165	5,5759% (*)
Souscripteurs à l'Offre au Public	333 334	333 334	16,0000%
Total	2 083 334	2 083 334	100,0000%

(*) : Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'offre au public.

2.5 Modalité de paiement du prix:

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société HEXABYTE, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à six (6) dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordres désirant souscrire à des actions de la société HEXABYTE, dans le cadre de l'offre à prix ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'offre à prix ferme.

2.6 Période de validité de l'offre:

L'offre à prix ferme est ouverte au public du 13/01/2012 au 19/01/2012 inclus

2.7 Date de jouissance des actions:

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette offre, porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2011.

2.8 Etablissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société HEXABYTE exprimées dans le cadre de la présente Offre (Cf liste des intermédiaires en Bourse en annexe).

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°25 002 000 000 003 018 168 ouvert auprès de la Banque Zitouna Agence Ennasr.

2.9 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 333 334 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 16% du capital social après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/12/2010.

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories:

Catégorie A :

50% des actions offertes, soit 166 667 actions seront réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 104 166 actions, soit 5% du capital social après augmentation.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Catégorie B :

50% des actions offertes, soit 166 667 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 10 416 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- ✚ Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- ✚ Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- ✚ Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- ✚ Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- ✚ Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- ✚ Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à Dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 10 416 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 104 166 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'offre à prix ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- ✚ Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- ✚ Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

2.9.1 Mode de répartition des titres :

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF
<u>Catégorie A :</u> Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 104 166 actions, soit 5% du capital social après augmentation.	166 667	8%	50%
<u>Catégorie B :</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 10 416 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.	166 667	8%	50%
TOTAL	333 334	16%	100%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des deux catégories, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

2.9.2 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'offre à prix ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2.9.3- Ouverture des plis et dépouillement:

Les états, relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'offre à prix ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la TSI, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

2.9.4-Déclaration des résultats:

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

2.9.5- Règlement des capitaux et livraison des titres:

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « HEXABYTE » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/2011 sous le code ISIN TN 0007490014.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la TSI, intermédiaire en bourse.

2.10 Renseignements divers sur l'Offre :

Le nombre d'actions objet de la présente Offre représente 16% du capital de la société après réalisation de son augmentation, soit 333 334 actions, ce qui correspond à un montant de 2 000 004 Dinars.

2.11 Renseignements généraux sur les actions offertes :

- | | |
|---------------------|---------------------------------|
| ✚ Forme des actions | : Nominative, |
| ✚ Catégorie | : Ordinaire, |
| ✚ Libération | : Intégrale à la souscription, |
| ✚ Jouissance | : 1 ^{er} janvier 2011. |

2.11.1 Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Selon l'article 28 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

2.11.2 Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

2.11.3 Régime fiscal applicable : Droit commun

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes distribués sont exonérés de l'impôt.

2.12 Marché des titres

Il n'existe à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse de Tunis a été présentée à la BVMT. La Bourse a indiqué en date du 28/07/2011 qu'elle donnera suite à cette demande si le placement des titres prévu dans le présent prospectus est mené à bonne fin.

La société HEXABYTE a demandé l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de la présente Offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné en date du 28/07/2011¹ son accord de principe quant à l'admission des actions de la société HEXABYTE au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, et prenant acte de l'engagement de la société émettrice à mettre en place un contrat de liquidité et à finaliser le manuel des procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières au plus tard le 03/10/2011, le Conseil d'Administration de la Bourse a émis les recommandations suivantes :

- Tenir compte du risque fiscal latent qui pourrait aboutir à un taux d'impôt sur les sociétés de 30%, ce qui impacterait significativement la valorisation de la société,
- Recalculer la rubrique « Variation du BFR » afin d'assurer la cohérence entre les montants constatés au niveau de l'état des flux de trésorerie et ceux figurant au niveau de la méthode DCF du rapport d'évaluation. Ce retraitement pourrait aussi avoir un impact significatif sur la méthode des DCF,
- Ecarter la méthode de Bates basée sur l'actualisation des dividendes (DDM), vu que cette méthode est généralement appliquée sur les sociétés matures disposant d'une capacité bénéficiaire élevée et une politique de distribution bien ancrée, ce qui ne semble pas être le cas de la société « HEXABYTE ». De même cette approche est très sensible au taux de croissance des bénéfices et qui est très élevé pour « HEXABYTE » (53%).

Une approche par les transactions comparables pourrait remplacer ladite approche (DDM), en l'occurrence la transaction réalisée sur TOPNET.

Le Conseil d'Administration de la Bourse a également attiré l'attention sur la nécessité de prendre en considération l'amende issue du contrôle social (0,048 MDT) ainsi que la charge à payer à l'Agence Tunisienne d'Internet (0,085 MDT).

Enfin, et au cas où la présente offre à prix ferme aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société HEXABYTE se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de six (6) dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et CMF.

¹ L'accord de la Bourse a été donné dans un premier temps pour 4 mois, soit au 27/11/2011 ; puis prorogé, sur demande, dans un deuxième temps, au 27/01/2012.

2.13 Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

2.14 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

2.15 Avantage fiscal

Tel que défini par l'article 23 du Code d'Incitation aux Investissements « CII », les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est implantée dans une zone de développement régional, bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices investis, des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés et ce sans nonobstant le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi 89-114 du 30 décembre 1989.

Etant précisé que :

- La société a reçu en date du 22/12/2010 une attestation de dépôt de déclaration (Projet de services) de l'APII : Direction régionale de Béja, relative au projet de l'extension objet de l'augmentation de capital en cours,
- La dite attestation précise bien ce qui suit : « Le présent projet bénéficie des avantages communs prévus par les articles 7 et 9 du code d'incitation aux investissements (CII) et qu'il peut bénéficier en outre des avantages spécifiques des articles 23 et 24 du CII.
- En raison du litige actuel (cf pages de 72 à 74) opposant la société avec l'administration fiscale, quant à l'éligibilité de l'activité de la société aux avantages spécifiques prévus par les articles 23 et 24 du CII, ce qui confère un caractère incertain au dégrèvement fiscal au profit des souscripteurs, **ceux-ci sont invités à ne pas baser leur décision d'investissement sur les économies d'impôt pouvant être rapportées par un tel investissement. D'autant plus que même en cas de confirmation du droit de déduction, ces économies ne pourraient porter que sur le nominal de l'action de 1 DT et non sur le prix d'émission de 6 DT (soit 16,6% du montant réinvesti uniquement).**

2.16 Listing Sponsor

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en bourse a été désignée par la société HEXABYTE pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de HEXABYTE sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société HEXABYTE doit, sans délais, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

2.17 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de Six (06) mois à partir de la date d'introduction est établi entre la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence M. Naceur HIDOUSSEI portant sur 19,9% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 200 000 dinars et 33 000 titres.

2.18 Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « HEXABYTE » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse.

2.19 Engagements de la société

2.19.1 Représentation au Conseil d'Administration

La société « HEXABYTE » s'engage à réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné lors d'une Assemblée Générale Ordinaire où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.

2.19.2 Tenue des Assemblées Générales

La société « HEXABYTE » s'engage, à partir de la date de son introduction en Bourse, à ce que ses Assemblées Générales se tiennent à Tunis.

2.19.3 Engagement de régulariser la composition du comité permanent d'audit

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société « HEXABYTE » tenue le 31/05/2011 a décidé de constituer un comité permanent d'audit interne. Ce comité d'audit a pour principale attribution d'examiner les états financiers intermédiaires et annuels afin d'éclairer le conseil d'administration sur leur contenu et de veiller à la fiabilité et à la qualité des informations qui seront fournies aux actionnaires.

Cette même assemblée a nommé Monsieur Ahmed ATTIA et Madame Afef BEN MANSOUR comme membres de ce comité.

Cependant, et afin de respecter le nombre minimum des membres devant composer le comité permanent d'audit qui est fixé à trois par l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, la société HEXABYTE s'engage à régulariser cette situation en complétant la composition du comité en question par la nomination d'au moins un autre membre lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2.19.4 Engagement d'achever l'établissement du manuel des procédures

La société « HEXABYTE » disposait d'un projet de manuel de procédures et s'est engagée auprès de la Bourse, de finaliser le manuel en question et ce au plus tard le 03/10/2011. Entre temps, un changement est intervenu au niveau de la désignation du cabinet d'expertise comptable chargé de cette opération, ce qui a eu pour effet, un retard dans l'achèvement de cette opération. Un premier projet de ce manuel a été remis à la société début décembre 2011 en version papier et électronique. La société compte demander au cabinet en question de le détailler davantage.

2.19.5 Engagement de se conformer à la loi sur la dématérialisation des titres

La société « HEXABYTE » s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières.

2.19.6 Engagement de se conformer à l'annexe 12 du règlement du règlement du CMF relatif à l'APE

La société « HEXABYTE » s'engage à conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne.

2.19.7 Tenue de communications financières

La société « HEXABYTE » s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.19.8 Engagement de créer un comité financier consultatif

L'actionnaire de référence de la société « HEXABYTE » Monsieur Naceur HIDOUSSEI s'est engagé, au niveau des pactes d'actionnaires qu'il avait signés avec Challenge SICAR, ATID FUND (1) et TDF, de la mise en place d'un Comité Financier Consultatif, composé de trois membres. Ce comité sera renouvelé tous les deux ans et a pour principale attribution d'étudier tout programme d'investissement préalablement à son examen par le Conseil d'Administration, l'amélioration de l'information comptable et financière produite par la société et la supervision de la communication financière avec l'ensemble des actionnaires et les autorités du marché.

2.20 Engagement de l'actionnaire de référence de la société

2.20.1 Engagement de ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société

L'actionnaire de référence, Monsieur Naceur HIDOUSSEI, détenant actuellement 71,2755% du capital de la société « HEXABYTE », s'engage à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction.

2.20.2 Engagement de ne pas développer une activité locale concurrente

L'actionnaire de référence, Monsieur Naceur HIDOUSSEI, s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1/ Renseignements de caractère général concernant l'émetteur:

3.1.1 Dénomination et siège social

- Dénomination sociale : Société HEXABYTE SA
- Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Béja – Tunisie-
Tel : 216 78 45 66 66/ Fax : 216 78 45 69 00
- Bureau de Tunis : 4, Rue Ibn Bassam Menzah 4, 1004 Tunis
Tel : 216 71 232 000 / Fax : 216 71 751 300
- E-mail : info@hexabyte.tn
- Site web : www.hexabyte.tn

3.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

- Forme juridique : Société Anonyme,
- Législation particulière applicable : (1) La société HEXABYTE a été créée dans le cadre la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitation aux investissements,
(2) L'activité de la société en tant que Fournisseur de Services Internet « FSI » est régie par le Code des Télécommunications.

3.1.3 Date de constitution et durée

- Date de constitution : 10/05/2001
- Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution.

3.1.4 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet principal :

1. Assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet.
2. Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- ✚ Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- ✚ Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

3.1.5 Registre de commerce et matricule fiscal

- Numéro du registre de commerce : B124582001
- Matricule fiscal : 760635K / A/M/000

3.1.6 Exercice social (article 30 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

3.1.7 Clauses statutaires particulières

- **Affectation et répartition des bénéfices : (article 33 des statuts)**

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- les réserves statutaires.

L'Assemblée Générale ordinaire est souveraine pour répartir ce bénéfice distribuable à titre de dividende ou décider de le reporter à nouveau.

- **Convocation des Assemblées : (article 28 des statuts § 2)**

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire, par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, au jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans un délai de quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement par le Conseil d'Administration.

En cas de nécessité, elles peuvent être convoquées par :

- Le commissaire aux comptes,
- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 3% du capital social,
- Des actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle,
- Le liquidateur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par un avis publié au Journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans un délai de quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion, dans un délai de quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Toutefois, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement se tenir sans délai si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'avis de convocation doit indiquer la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

- **Droit de participation aux Assemblées : (Article 28 des statuts § 1)**

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois, d'une assemblée ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

- **Droit de siéger à une Assemblée générale (Article 28 des statuts § 3)**

Les titulaires d'actions libérés des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'Assemblée Générale aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou par un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

- **Droit de vote de l'Assemblée Générale : (Article 28 des statuts § 6)**

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la Société.

- **Dispositions propres aux Assemblées Générales Ordinaires (Article 29 des statuts § 1)**

a) Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'un tiers au moins du capital social après déduction, s'il y a lieu, de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et sur celles qui lui ont été expressément réservées par la Loi.

Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants. D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société

- **Dispositions propres aux Assemblées Générales Extraordinaires (Article 29 des statuts § 2)**

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration et dans le cadre de la législation et de la réglementation des sociétés anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'opportunité de la séparation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Société.

Toutefois, lorsque la modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent, les statuts peuvent être modifiés par le Directeur Général. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première Assemblée Générale Extraordinaire suivante.

c) Quorum

Les Assemblées Générales Constitutives et Extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actions groupant, au moins, les deux tiers du capital social.

Si la première Assemblée n'a pas réuni les deux tiers (2/3) du capital social, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente Assemblée.

La seconde Assemblée ne peut se tenir que dix jours au plus tard après la date de la convocation et avoir un quorum de la moitié (1/2) du capital.

A défaut de ce quorum une troisième Assemblée est convoquée dans les formes statutaires dans un délai d'un mois à compter de la date de convocation de la deuxième Assemblée avec un quorum du tiers du capital social.

A défaut de ce dernier quorum, le délai de la tenue de l'Assemblée Générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, lorsqu'il s'agit d'assemblées à caractère constitutif, des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'assemblée.

3.1.8 Nationalité

Tunisienne

3.1.9 Capital social

Le capital social s'élève à 1 750 000 dinars, divisé en 1 750 000 actions de nominal 1 dinar¹ entièrement libérées.

3.1.10 Régime fiscal

Droit commun

3.1.11 Lieux où peuvent être consultés les documents de la société

Au siège social de la société sis à l'Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA –Béja et à son Bureau de Tunis sis au 4, Rue Ibn Bassam Menzah 4, Tunis

3.1.12 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

Mme. Mouna HIDOUSI

Directeur Contrôle de Gestion à la société HEXABYTE

Adresse : 4, Rue Ibn Bassam Menzah 4, 1004 Tunis

Tel : 71 90 90 90 Fax : 71 751 300

3.2/ Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

- Capital social : 1 750 000 dinars,
- Nombre d'actions : 1 750 000 actions,
- Nominal : 1 dinar,
- Forme des actions : nominative,
- Catégorie : ordinaire,
- Libération : intégrale,
- Jouissance : 1^{er} janvier 2011

¹ L'AGE du 06/09/2010 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à 1 DT (Cf tableau d'évolution du capital social page 39)

3.3/ Evolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui la décidée	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale en Dinars
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
AGC du 07/05/2001	Constitution	280 000	2 800	280 000	2 800	100
AGE du 06/09/2010	Augmentation de capital par incorporation de réserves	970 000	9 700	1 250 000	12 500	100
	Réduction de la Valeur Nominale de 100 DT à 1 DT	-	-	1 250 000	1 250 000	1
AGE du 27/12/2010	Augmentation de capital en numéraire: Phase 1 (Placement privé)	500 000 ¹	500 000	1 750 000	1 750 000	1

3.4/ Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2011

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Naceur HIDOUSSE	1 247 322	1 247 322	71,2755%
M. Aissa HIDOUSSE	1	1	0,0001%
Mme. Ines ZALILA ep HIDOUSSE	1	1	0,0001%
M. Hatem HIDOUSSE	446	446	0,0255%
Mme. Mouna HIDOUSSE	446	446	0,0255%
Mme. Zeineb BEHIRA ep HIDOUSSE	446	446	0,0255%
Mme. Rafia BEHIRA ep HARZALLAH	446	446	0,0255%
Mme. Zina HIDOUSSE ep KHOULDI	446	446	0,0255%
M. Ali HIDOUSSE	446	446	0,0255%
Challenge SICAR	267 670 ²	267 670	15,2954%
ATID FUND (1)	116 165 ³	116 165	6,6380%
Tunisian Development Fund« TDF »	116 165 ⁴	116 165	6,6380%
Total	1 750 000	1 750 000	100,0000%

¹ Dont 267 670 dinars réservés à Challenge SICAR, 116 165 dinars réservés à ATID FUND (1) et 116 165 dinars réservés à Tunisian Développement Fund « TDF »

² Pacte d'actionnaires conclu en date du 14/04/2011(cf annexe 3 : pages 177 & 178)

³ Pacte d'actionnaires conclu en date du 02/04/2011(cf annexe 3 : pages 177 & 178)

⁴ Pacte d'actionnaires conclu en date du 02/04/2011(cf annexe 3 : pages 177 & 178)

3.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2011

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Naceur HIDOUSSEI	1 247 322	1 247 322	71,2755%
Challenge SICAR	267 670	267 670	15,2954%
ATID FUND (1)	116 165	116 165	6,6380%
Tunisian Development Fund « TDF »	116 165	116 165	6,6380%
Total	1 747 322	1 747 322	99,8470%

3.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2011

Membres	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Naceur HIDOUSSEI	1 247 322	1 247 322	71,2755%
M. Aissa HIDOUSSEI	1	1	0,0001%
Mme. Zineb BEHIRA Ep HIDOUSSEI	446	446	0,0255%
Mme. Rafia BEHIRA ep HARZALLAH	446	446	0,0255%
Challenge SICAR	267 670	267 670	15,2954%
ATID FUND (1)	116 165	116 165	6,6380%
Tunisian Development Fund « TDF »	116 165	116 165	6,6380%
Total	1 748 215	1 748 215	99,8980%

3.4.3 Nombre d'actionnaires au 30/06/2011

Au 30/06/2011, le capital de la société HEXABYTE est réparti entre 12 actionnaires dont :

- 09 actionnaires personnes physiques,
- 03 actionnaires personnes morales.

3.5/ Relation de la société HEXABYTE avec les parties et autres parties liées au 31/12/2010

La société HEXABYTE ne contrôle et n'est contrôlée, directement ou indirectement, par aucune autre entreprise.

3.5.1 Informations sur les engagements

Néant

3.5.2 Garanties, suretés réelles et cautions données ou reçues

- Reçues : Néant
- Données : Néant

3.5.3 Transferts de ressources et d'obligations

- Reçues : Néant
- Données : Néant

3.5.4 Relations commerciales

Des ventes ont été réalisées en 2010 avec la société « E-Serve », dans laquelle le Directeur Général de la société HEXABYTE est actionnaire, totalisant 24 277,396 Dinars.

3.5.5 Dividendes et autres rémunérations distribués par « HEXABYTE » et encaissés par les autres parties liées.

La société HEXABYTE a servi en 2010 à son actionnaire de référence, détenant plus que 71% du capital social et occupant le poste de Président Directeur Général, une rémunération annuelle brute de 25 010,154 dinars.

Les membres du Conseil d'Administration ont renoncé en 2010, à leur rémunération sous forme de jetons de présence, normalement due pour un montant total brut de 2 000 dinars, à raison de 500 dinars brut par administrateur.

3.5.6 Prestations de services reçues ou données

- Reçues : Néant
- Données : Néant

3.5.7 Engagement des dirigeants par rapport à la société « HEXABYTE ».

Néant

3.6/ Dividendes

Aucune distribution de dividendes n'a eu lieu pendant les trois dernières années.

3.7/ Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la société HEXABYTE ne sont négociées ni sur le marché local, ni à l'étranger. De même la société ne possède pas de titres de créances négociés sur le marché local ou à l'étranger.

Chapitre 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

4.1/ Présentation générale du secteur d'activité

4.1.1 Données Générales

Indicateurs clés

Population (en millions), Juill 2010.....	10,549
PIB par habitant (PPP\$), 2009	9.154
Abonnements téléphonie mobile / 100 habitants, 2009 .	95,4
Utilisateurs internet / 100 habitants, 2009.....	34,1
Bande passante internet (Mb/s)/10.000 habitants, 2009	27,0
Nbre de brevets d'invention/ million d'habitants, 2009	0,9



Indice de préparation aux TIC

Edition	Rang à l'échelle Internationale
2010-2011 (parmi 138)	35
2009-2010 (parmi 133)	39
2008-2009 (parmi 134)	38
2007-2008 (parmi 127)	35

Source: the Global Information Technology Report 2010-2011

Le classement de la Tunisie selon le Forum Economique Mondial de Davos relatif aux TIC à l'échelle Africain et Maghrébin ainsi qu'à l'échelle des pays arabes et de l'international, durant 2006, 2007, 2008 et 2009, est le suivant :

Indicateur		Rapport année 2006-2007	Rapport année 2007-2008	Rapport année 2008-2009
Indice de préparation aux TIC	Classement à l'échelle Africain et Maghrébin	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang
	Classement à l'échelle des pays arabes	2 ^{ème} rang	3 ^{ème} rang	4 ^{ème} rang
Indice de succès dans la politique de promotion des TIC	Classement à l'échelle Africain et Maghrébin	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang
	Classement à l'échelle des pays arabes	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang	1 ^{er} rang
	Classement international	4 ^{ème} rang	2 ^{ème} rang	3 ^{ème} rang

D'après le Ministère de l'Industrie et de la Technologie, les principaux indicateurs du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication à fin mars 2011 se présentent comme suit :

Indicateurs	Mars 2011
Nombre d'abonnés aux réseaux téléphoniques fixe et mobiles	12 438 958
Densité téléphonique fixe et mobile (%)	117,3
Nombre d'abonnés aux réseaux téléphoniques mobiles	11 300 401
Densité téléphonique mobile (%)	106,6
Nombre d'abonnés ADSL	489 735
Nombre de PC /100 habitant	13,3
Proportion des ménages équipés d'ordinateurs (Année 2009)	15,7%
Capacité de la bande passante internationale d'Internet Gb/s	52,5
Nombre d'abonnés à l'Internet via les réseaux de téléphonie fixe	552 888
Nombre d'abonnés Internet /100 habitants	5,2
Taux de pénétration d'Internet dans les ménages (Année 2009)	8,1%
Nombre d'utilisateurs d'Internet	4 000 000
Nombre d'utilisateurs Internet/100 habitants	37,7
Nombre de sites web	11 994
Nombre de distributeurs automatiques des billets de la poste	127
Nombre des entreprises installées dans les cyberparcs	106
Nombre d'emplois	831
Nombre des centres d'appels	237
Nombre d'emplois	20 000

Source: Site du Ministère de l'Industrie et de la Technologie (Portail des technologies de la communication)

4.1.2 Cadre juridique, réglementaire et régulation

4.1.2.1 Cadre juridique

Le secteur des télécommunications a fait l'objet d'importantes réformes depuis la fin des années 90 notamment à travers la promulgation du Code des télécommunications en 2001. Ces réformes ont été poursuivies au début du 10^{ème} Plan (2002-2006) par la promulgation des différents textes d'application dudit Code et au début du 11^{ème} Plan (2007-2011) à travers son amendement en janvier 2008.

Les textes règlementaires suivants complètent ce cadre juridique général :

- Décret n°2009-2366 du 12 août 2009, portant création d'une commission nationale pour superviser le programme de passage progressif à la version 6 des adresses du protocole internet (IPV6) et fixant sa composition et ses Décret n°2009-821 du 28 mars 2009, fixant l'organigramme de l'Agence Tunisienne d'Internet,
- Arrêté du ministre des technologies de la communication du 24 juillet 2008, fixant les aspects techniques nécessaires pour assurer la qualité et la sécurité des services téléphonie sur protocole internet.
- Arrêté du ministre des technologies de la communication du 9 janvier 2010, fixant les redevances d'attribution des ressources de numérotation et d'adressage.
- Arrêté du ministre des communications du 9 septembre 1999, fixant les tarifs maximums des services de base exploités dans les centres publics des télécommunications spécialisés dans la commercialisation des services internet
- Arrêté du ministre des communications du 15 avril 1999, fixant les tarifs des services de base dans le domaine de connexion au réseau internet
- Arrêté du ministre des communications du 22 mars 1997, portant approbation du cahier des charges fixant les clauses particulières à la mise en œuvre et l'exploitation des services à valeur ajoutée des télécommunications de type Internet.
- Décret n°2008-2638 du 21 juillet 2008, fixant les conditions de fourniture du service téléphonique sur protocole Internet.

En vue de renforcer davantage le développement et le rôle du secteur des télécommunications dans l'économie tunisienne, le Fonds de Développement des Communications et des Technologies de l'Information et de la Télécommunication a été créé par la loi de finance pour la gestion de l'année 1999.

4.1.2.2- Régulation

- L'Instance Nationale des Télécommunications « INT »

Dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, l'Instance Nationale des Télécommunications « INT » est le régulateur du marché des télécommunications en vertu de la loi n° 2001-1 du 15 janvier 2001, telle que complétée et modifiée par les lois n° 2002-46 du 7 mai 2002 et n° 2008-1 du 08 janvier 2008. Cette instance examine les litiges portés par les différents intervenants du secteur y compris les fournisseurs des services Internet.

L'INT assure la régulation économique du marché et conduit des enquêtes annuelles pour évaluer la qualité de service des réseaux de télécommunications et pour contrôler le respect par les opérateurs de leurs obligations et engagements.

Par ailleurs, un autre organisme, en l'occurrence l'Agence Tunisienne d'Internet (ATI), vient assister l'INT dans ses missions orientées vers le secteur Internet.

- L'Agence Tunisienne d'Internet « ATI »

D'après son site web, l'Agence Tunisienne d'Internet, fournisseur en gros d'accès INTERNET en Tunisie, a été créée en 1996 et est responsable d'offrir l'accès aux divers services de l'INTERNET aux fournisseurs de service internet. L'ATI assure notamment :

- Les fonctions du point d'échange INTERNET national (national internet exchange) permettant l'interconnexion des FSIs entre eux et avec le reste de l'INTERNET;
- Le service de gestion des passerelles de messagerie internet pour les FSIs, permettant l'échange de message entre eux et avec le reste de l'internet
- La gestion du domaine national ".tn" ; selon la réglementation en vigueur
- La gestion de l'adressage IP en Tunisie
- La promotion et le développement de l'INTERNET

4.1.3 Infrastructure et politique

4.1.3.1 - Infrastructure

Le réseau des télécommunications de la Tunisie est compté parmi les réseaux les plus modernes dans le bassin méditerranéen dans la mesure où il est doté de commutateurs multifonctions à haut débit qui assurent en même temps le trafic téléphonique, l'internet et les applications multimédia.

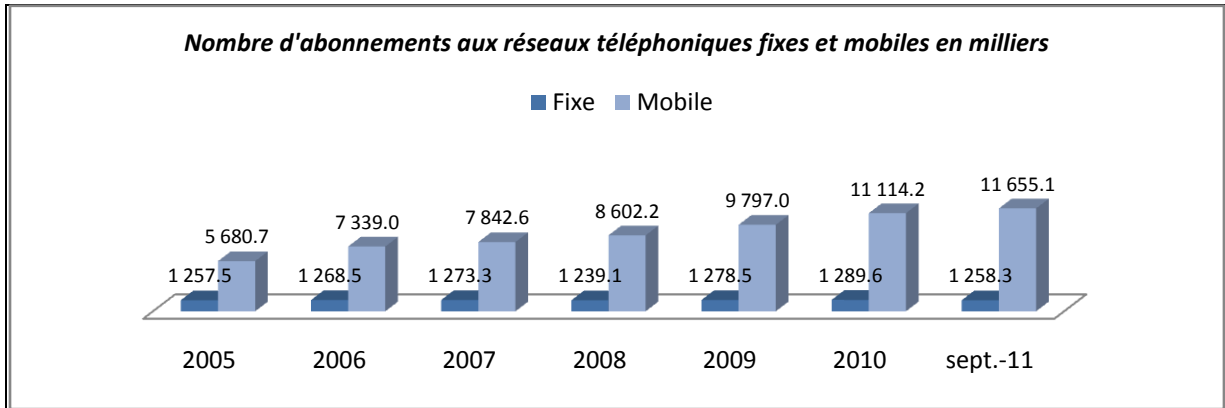
Des investissements importants ont été réalisés, dans ce cadre, par la société nationale de télécommunications "Tunisie Télécom" (l'opérateur historique des télécommunications en Tunisie) pour le développement d'un système moderne de télécommunication, sur l'ensemble du territoire tunisien.

Le segment de la téléphonie mobile, intégralement numérisé assurant une couverture totale du pays, a connu une évolution grâce à la concurrence, intervenue dès 2002 avec l'introduction d'un 2^{ème} opérateur de téléphonie mobile de norme GSM (Tunisiana).

L'ouverture de l'espace concurrentiel s'est concrétisée par l'attribution d'une 3^{ème} licence au Consortium Divona Telecom – Orange pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications fixes et des services de télécommunications mobiles de 2^{ème} et 3^{ème} génération ; et ce en vue de développer davantage l'Internet dans le pays et particulièrement, l'accès à haut débit destiné aux entreprises. Cette ouverture a permis d'améliorer l'infrastructure de base dans le domaine des communications et des prestations y afférentes.

L'évolution positive des indicateurs qui suivent traduisent bien cette amélioration continue sur le plan qualité et/ou quantité:

- Evolution du nombre d'abonnements aux réseaux de la téléphonie mobile et fixe, pour atteindre 12,404 Millions abonnés, soit une densité de 117,0 abonnements pour 100 habitants à fin 2010 contre 6,938 Millions abonnés et 68,8 abonnements pour 100 habitants à fin 2005;

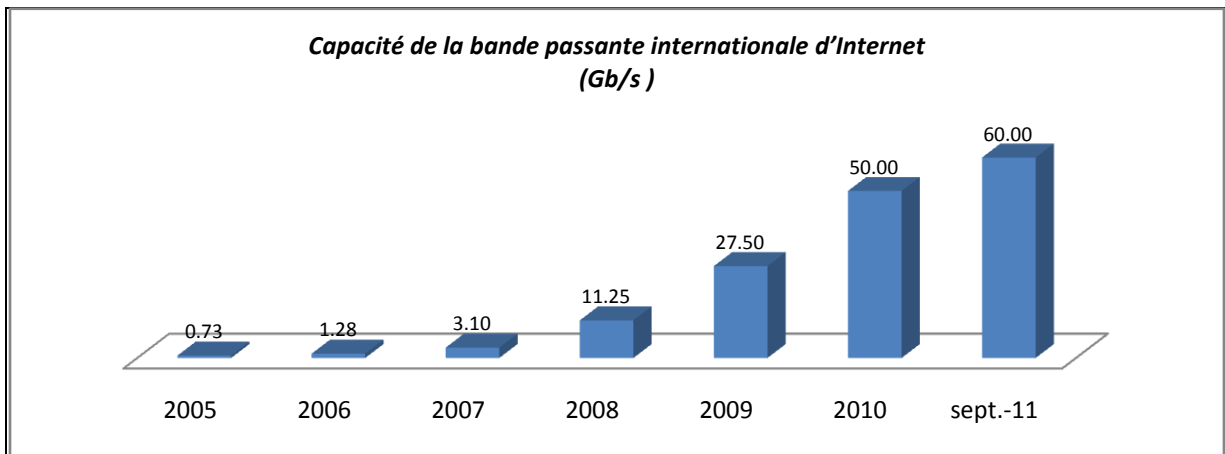


Source : Site du Ministère de l'Industrie et de la Technologie (Portail des technologies de la communication)

- Déploiement des technologies les plus récentes: ADSL depuis 2002, VSAT depuis 2004 et WiMax depuis 2006;
- Disposition de trois gateways internationaux, des liaisons par câbles sous-marin (SEAMEWE 4, KELTRA et le câble HANNIBAL qui est le premier câble sous marin en fibre optique tunisien ayant nécessité un investissement de 16 millions de DT de la part de Tunisie télécom) et des liaisons spatiales numériques;



- Capacité de connexion au réseau international d'Internet renforcée, permettant ainsi un accès à haut débit dans toutes les zones du pays. En effet, cette capacité a été multipliée par 82 pour atteindre à fin septembre 2011 les 60 Gb/s contre 0,73 Gb/s en 2005.



Source : Site du Ministère de l'Industrie et de la Technologie (Portail des technologies de la communication)

Par ailleurs, la Tunisie a entamé un projet d'installation de réseau de très haut débit en fibres optiques dans 300 zones industrielles et zones de services. Ce projet ayant touché, dans une première étape, plus de 70 zones, permettant aux entreprises de se connecter aux réseaux de télécommunications modernes en fibre optique et de bénéficier ainsi, selon leurs besoins, d'un débit qui peut aller de 2 Mbit/s jusqu'à 1 Gbit/s.

4.1.3.2- Orientations de l'Etat

Les principales orientations du 11^{ème} Plan en matière de développement du secteur des technologies de la communication s'articulent autour des axes suivants :

- Offrir une infrastructure de communication moderne et disponible à tous avec la qualité requise, notamment:
 - l'utilisation des technologies numériques évoluées en l'occurrence la nouvelle génération NGN ;
 - la mise en place du nouveau réseau de télécommunication à haut débit "WIMAX" en vue de fournir les services de l'Internet à haut débit.
- Développer des opportunités de partenariat avec le secteur privé et renforcer la présence du secteur privé à l'étranger.
- Développer des capacités humaines et veiller à une adéquation entre la formation et les exigences de la mondialisation.
- Promouvoir les services à distance et développer l'industrie de contenu.
- Mettre en place un réseau administratif moderne de communication à haut débit pour les applications communes et les services administratifs intégrés.
- Sécuriser les applications de l'administration électronique et renforcer la sécurité des applications à caractère gouvernemental.
- Généraliser progressivement des centres régionaux de télétravail "cyberparcs" à tous les gouvernorats avec une participation accrue du secteur privé.
- Renforcer la rénovation et l'invention dans le domaine des TIC.
- Faire connaître d'avantage la Tunisie en tant que destination technologique en TIC.

Les principaux objectifs quantitatifs du 11^{ème} Plan se présentent comme suit :

- augmenter la contribution du secteur dans le PIB pour passer de 8% à fin 2006 à 13,5% en 2011 moyennant un taux de croissance annuel moyen de 17,5% ;
- réaliser un volume d'investissement de 6,3 milliards de DT dont 61,5% par le secteur privé, ce qui représente 10% du total des investissements à l'échelle nationale ;
- 3 millions d'abonnés pour le réseau de la téléphonie fixe et 8,6 millions d'abonnés pour le réseau de la téléphonie mobile ; 1,2 millions d'abonnés au réseau d'Internet ;
- 5 millions d'utilisateurs d'Internet;
- 20 milles sites web ;
- 1,9 millions d'ordinateurs, ce qui correspond à 18 ordinateurs/100 habitants ;
- 30% des ménages équipés d'ordinateur ;
- 20% des ménages connectés à l'Internet.

Indicateurs d'infrastructure	2006	Réalisations Intermédiaires	2011
Nombre d'abonnés au téléphone fixe et mobile (Millions)	8.6	9.8 (fin 2008)	11.6
Densité téléphonique	84.5	94.8 (fin 2008)	108.0
Nombre d'ordinateurs par 100 habitants	6.3	9.62 (fin 2008)	18.0
Taux de pénétration des ordinateurs dans les ménages	7.9	--	30.0
Nombre d'utilisateurs de l'Internet (Million)	1.295	2.8 (fin 2008)	5.0
Nombre d'abonnés à Internet (milliers)	179	281 (fin 2008)	1200
Taux de pénétration de l'Internet dans les ménages	3%	--	20%
Nombre de sites web	4930	6467 (fin 2008)	20000
Nombre de connexions au haut débit (Millions)	0.06	0.21 (fin 2008)	1.4
Bande passante Internet Internationale (Gbit/s)	1.28	11.25 (fin 2008)	5.0

Source: XI^{ème} Plan de développement 2007-2011.

4.1.4 Le développement du réseau Internet en Tunisie

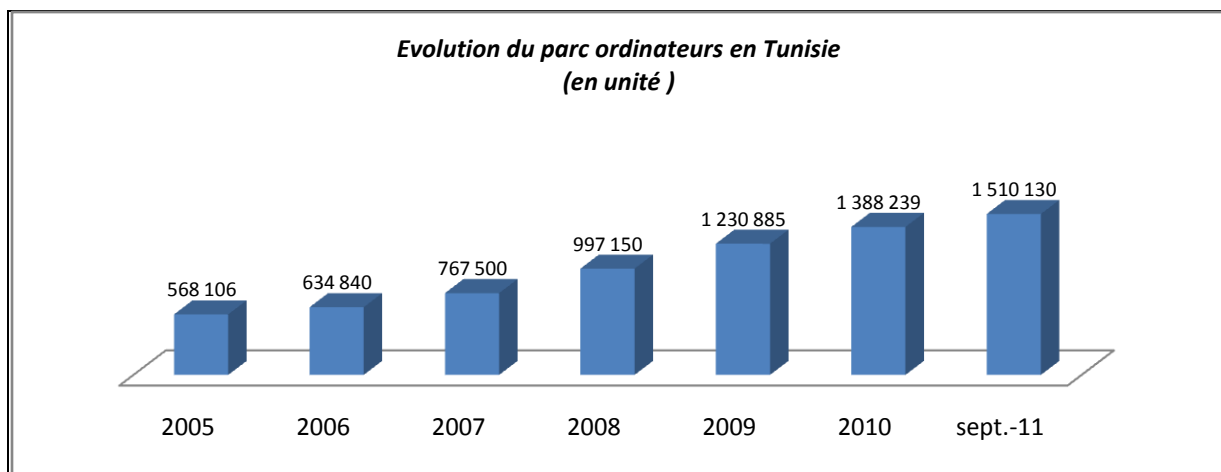
Convaincue de l'interdépendance positive entre le développement des réseaux de transmission de données et de l'Internet et l'amélioration de la productivité et la compétitivité économique, la Tunisie a mis en place un programme important de popularisation de l'accès au réseau de transmission de données notamment à travers la commercialisation des accès ADSL grand public qui a démarré en décembre 2004.

Le marché des transmissions de données a des perspectives prometteuses du fait du développement global du marché national des télécommunications et du potentiel de convergence du taux de pénétration du nombre d'ordinateurs et de l'usage d'Internet.

4.1.4.1 *Utilisation de l'informatique en Tunisie*

Le parc d'ordinateurs en Tunisie a connu une importante progression atteignant 1 510 130 unités en septembre 2011 contre 767 500 unités en 2007 qui correspond à une progression remarquable de 96,76%.

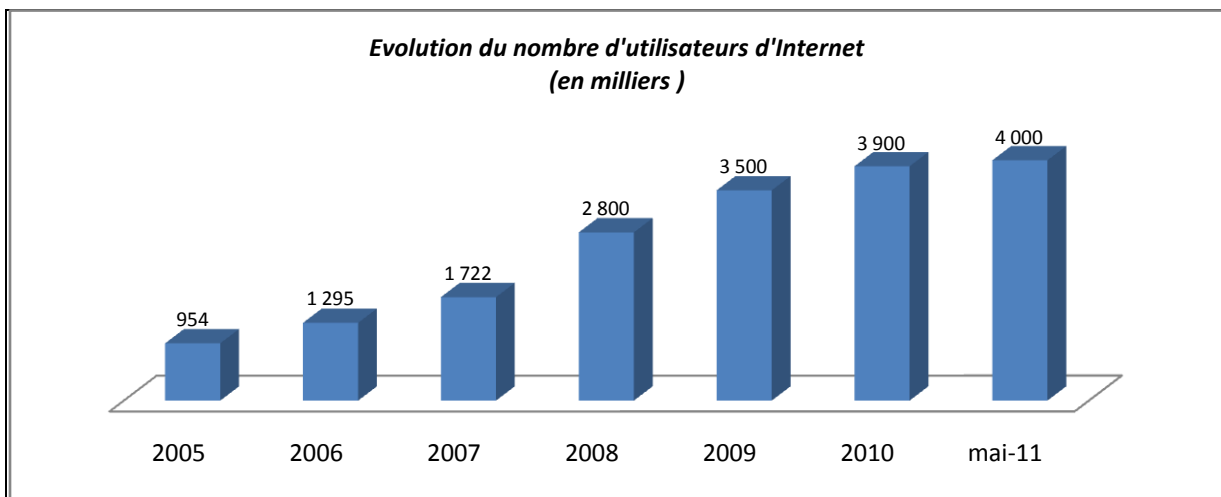
Ces chiffres correspondent à une moyenne qui est passée de 7,5 à 14,1 ordinateurs par 100 habitants entre 2007 et septembre 2011 ce qui offre un grand potentiel d'expansion dans les années à venir.



Source : Site du Ministère de l'Industrie et de la Technologie (Portail des technologies de la communication)

4.1.4.2 *Evolution de l'utilisation de l'Internet en Tunisie*

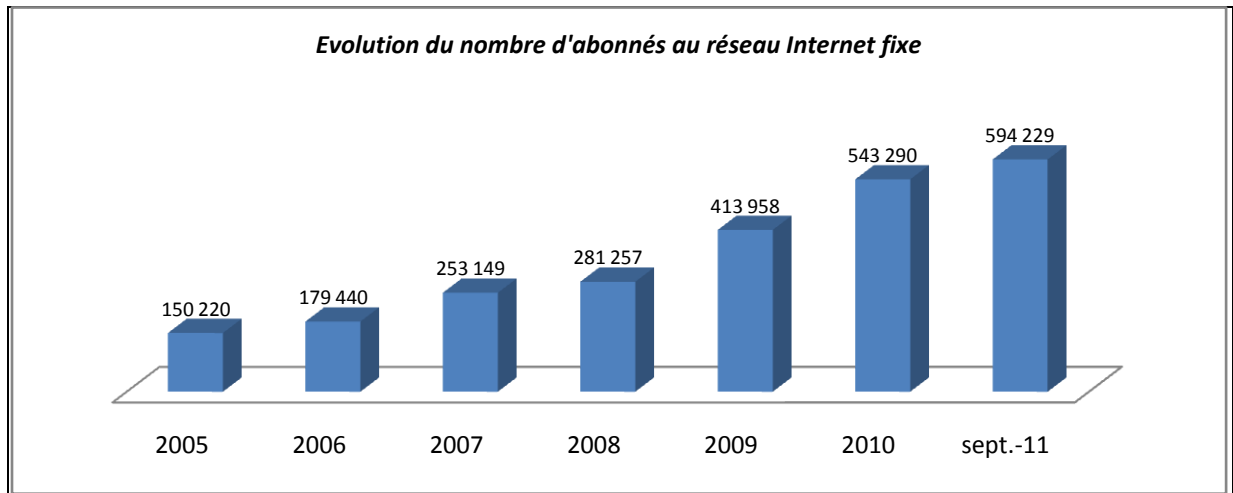
D'après l'Agence Tunisienne d'Internet, le nombre d'utilisateurs d'Internet en Tunisie est passé de 1 722 190 en 2007 à 4 000 000 en mai 2011 soit une progression de 132% au cours de cette période.



Source : Site de l'Agence Tunisienne d'Internet

4.1.4.3 Evolution du nombre d'abonnés au réseau Internet

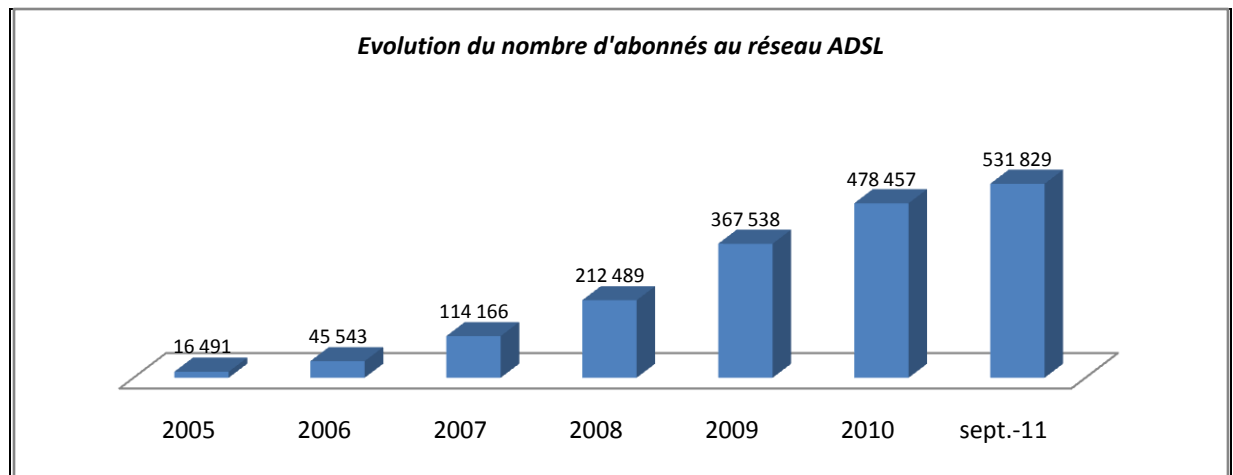
Le nombre d'abonnés au réseau Internet fixe a atteint 594 229 en septembre 2011 contre 253 149 en 2007 soit, une progression de 134,7%.



Source : Site du Ministère de l'Industrie et de la Technologie (Portail des technologies de la communication)

4.1.4.4 Evolution du nombre d'abonnés au réseaux ADSL

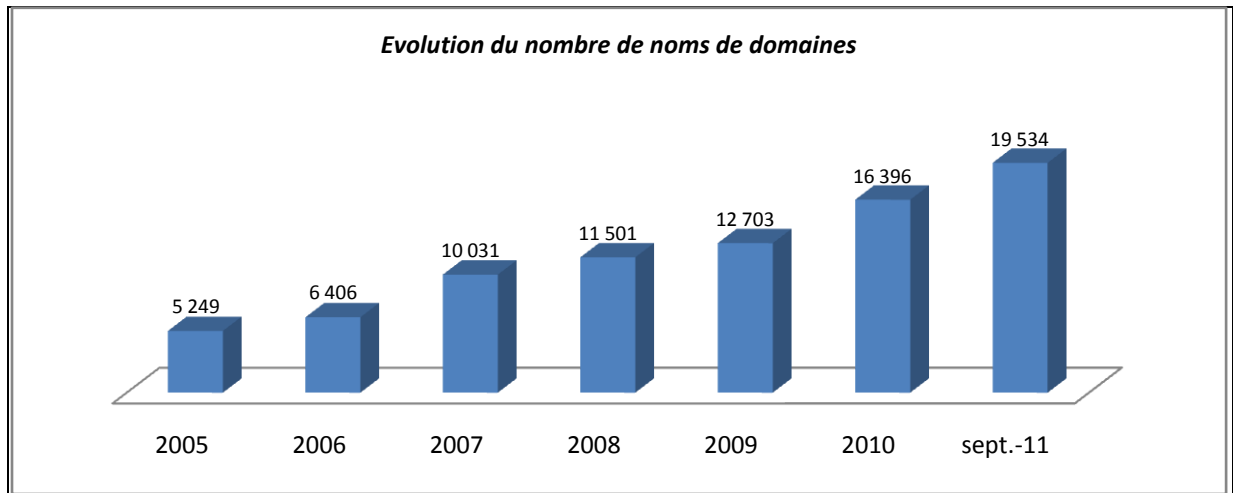
Le nombre d'abonnés au réseau ADSL a atteint 531 829 en septembre 2011 contre 114 166 en 2007 soit, une progression de 365,8%.



Source : Site du Ministère de l'Industrie et de la Technologie (Portail des technologies de la communication)

4.1.4.5 Evolution du nombre de noms de domaines

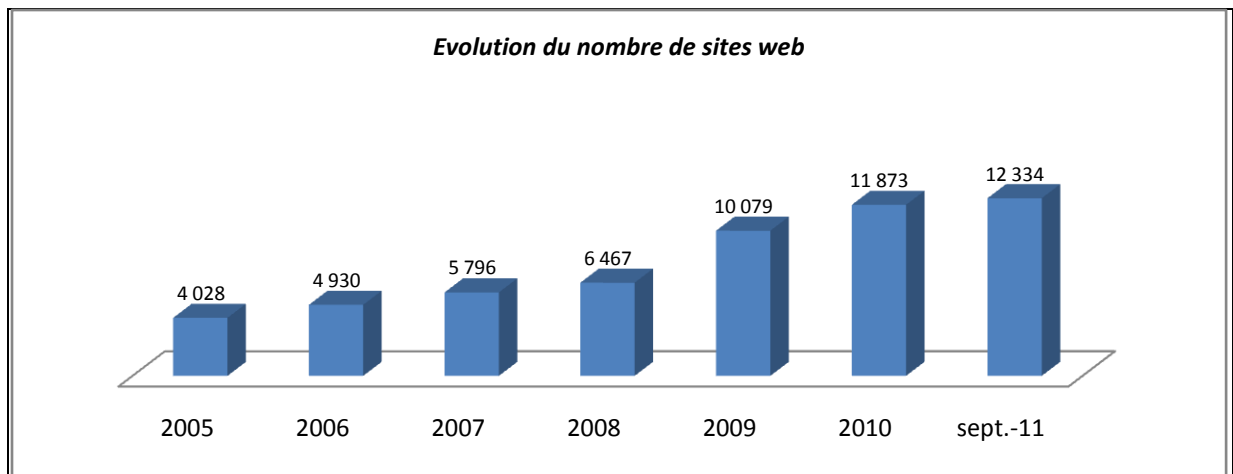
Le nombre de noms de domaines a atteint 19 534 en septembre 2011 contre 10 031 en 2007 soit, une progression de 94,7%.



Source : Site du Ministère de l'Industrie et de la Technologie (Portail des technologies de la communication)

4.1.4.6 Evolution du nombre de sites web

Le nombre de sites web a atteint 12 334 en septembre 2011 contre 5 796 en 2007 soit, une progression de 112,8%.



Source : Site du Ministère de l'Industrie et de la Technologie (Portail des technologies de la communication)

4.1.5 Structure du marché

Les infrastructures d'accès à Internet dépendent directement des opérateurs des télécommunications et notamment de Tunisie Télécom: Toutes les liaisons ADSL et lignes spécialisées sont directement gérées par Tunisie Télécom; le Wimax et les liaisons satellites sont gérés par Tunisie Télécom et Divona. Les réseaux GPRS sont gérés par Tunisie Télécom et Tunisiana. L'accès 3G est assuré en 2010 par Orange Tunisie, le nouvel opérateur.

Les FSIs publics et privés actuels n'interviennent que sur un seul maillon de la chaîne de valeur en l'occurrence la distribution au grand public et aux entreprises.

Le paysage des FSIs a connu depuis 2010 des changements majeurs avec les rapprochements qui ont eu lieu entre Topnet et Tunisie Télécom d'une part et Planet et Orange Tunisie d'autre part. Ces changements qui ont permis aux deux leaders des FSIs tunisiens d'être adossés par les deux opérateurs universels vont accentuer la concurrence dans ce secteur et rendre l'adaptation des autres FSIs une condition sine qua non de pérennité.

Ce phénomène de rapprochement s'est poursuivi en 2011 avec l'acquisition par TUNISIANA le 22/09/2011 d'un bloc de contrôle dans la société Tunet représentant 49% du capital de cette dernière avec une option d'acquisition du reste du capital.

4.1.5.1 Les Fournisseurs de Services Internet « FSI »

Le service Internet est commercialisé actuellement par 5 FSI privés agréés par les autorités de tutelle. Toutefois, l'Internet à usage des secteurs publics est diffusé par le biais de 5 FSI publics.

Les FSI du secteur public sont les suivants :

- ATI pour connecter les institutions publiques telles que ministères, offices et régions (www.ati.tn);
- CCK (Centre de Calcul Khawarizmi) pour connecter les institutions universitaires (www.cck.rnu.tn);
- INBMI (Institut National de Bureautique et de Microinformatique) pour connecter les institutions relevant du Ministère de l'éducation (www.edunet.tn);
- CIMSP (Centre Informatique du Ministère de la Santé Publique) pour connecter les institutions relevant du Ministère de la santé publique ;
- IRESA (Institut de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole) pour connecter les institutions relevant du Ministère de l'agriculture et de l'environnement (www.iresa.agrinet.tn).

Les cinq FSI du secteur privé sont :

- **Orange Tunisie Internet** (www.orange.tn)



Créée en 1997, Orange Tunisie Internet (ex Planet Tunisie) est aujourd'hui contrôlée par les actionnaires majoritaires du groupe Orange Tunisie, 2^{ème} opérateur universel du secteur des télécommunications en Tunisie. Orange Tunisie Internet offre les services de connectivité internet (ADSL, SDSL, WIMAX, VSAT, Ligne spécialisée, etc..) et ce pour le grand public et les entreprises. Orange Tunisie Internet offre aussi le service d'hébergement des sites ainsi que des solutions de sécurité.

- **Topnet** (www.topnet.tn)



Durant la première année de sa création (2001), TOPNET a concentré ses efforts essentiellement sur la région du Sahel afin d'en conquérir le marché, puis elle a poursuivi son développement sur le marché national.

Topnet a été racheté à 100% par le Groupe Tunisie Télécom en juin 2010

- **3S Global Net** (www.gnet.tn)



GlobalNet, fournisseur de services Internet depuis 1997, appartient au groupe à vocation technologique « Standard Sharing Software » (3S).

GlobalNet a pour vocation de proposer des prestations Internet pour les particuliers et les professionnels ; des abonnements Internet individuels, des accès spécialisés dédiés aux professionnels (LS, Frame Relay, VSAT), des accès ADSL diversifiés, une offre VPN complète et l'hébergement de serveurs web.



- HEXABYTE, (www.hexabyte.tn)

HEXABYTE a été créée en 2001 à Beja et depuis elle ne cesse d'élargir son réseau de distribution pour être près de sa clientèle.

HEXABYTE s'est distinguée par ses offres innovantes sur le marché tunisien et ce par le lancement de produits (tablette PC) ou services (streaming video) répondant aux attentes de ses clients.

- TUNET (www.tunet.tn)



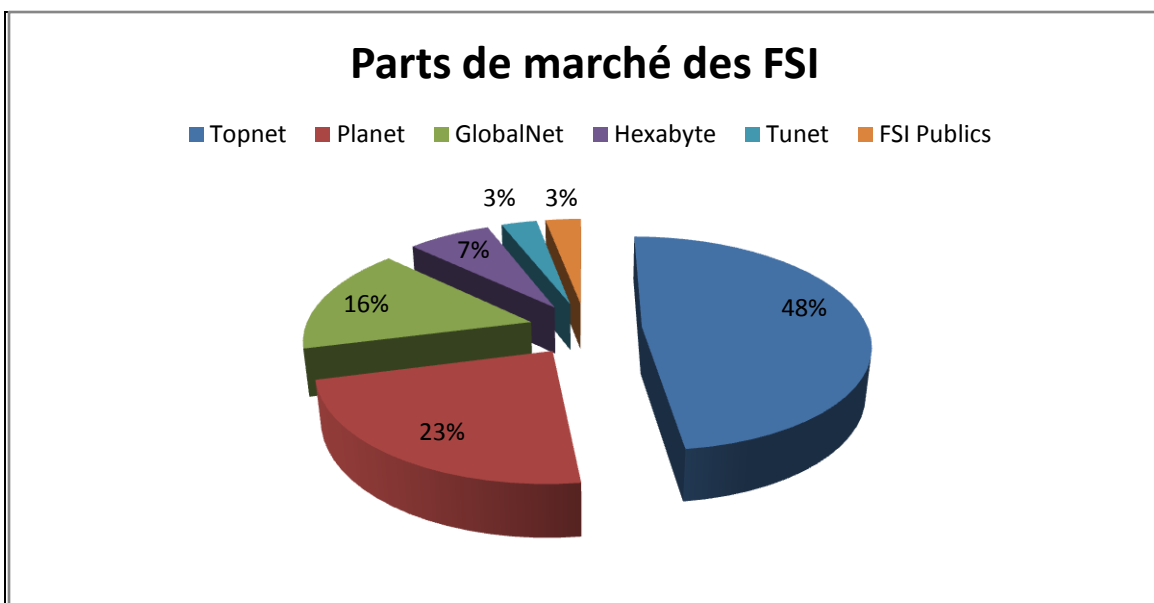
Tunet a été créée en 2000 et s'est concentrée depuis sur la conquête du marché de la région de Sfax et du sud tunisien. Ce n'est qu'en 2004 qu'elle ouvra ses bureaux tunisois. Tunet, avec un effort marketing réduit, a été le FSI ayant la plus petite part de marché.

Le 22/09/2011, TUNISIANA a acquis un bloc de contrôle dans la société Tunet représentant 49% avec une option d'acquisition du reste du capital.

4.1.5.2 Part de marché

En l'absence de statistiques officielles récentes, les chiffres ci-après sont donnés à titre purement indicatif et ce par références à des données passées puisées de diverses sources non officielles.

Selon le document de référence de Tunisie Télécom, et en date du 30 septembre 2010, Topnet arrive en tête des fournisseurs d'accès Internet en termes de nombre d'abonnés. La filiale de Tunisie Télécom depuis juin 2010, s'accapare en effet de 48% de part de marché, suivi par Planet (actuellement dénommée : Orange Tunisie Internet) avec 23%. GlobalNet arrive à la troisième place avec 16% de part de marché, puis Hexabyte et Tunet avec respectivement 7 et 3%.



Les statistiques concernant la part de marché de chaque FSI, varient d'un trimestre à l'autre du fait de l'intensité des campagnes marketing lancées par ces derniers. Toutefois, il semble que deux FSIs en l'occurrence Topnet et Planet (actuellement dénommée : Orange Tunisie Internet) accaparent près de 73% du marché des abonnements Internet et pratiquent une politique commerciale basée sur le renforcement de leurs réseaux de distribution et l'élargissement des produits offerts aux clients potentiels.

4.1.5.3 Politique commerciale

Les différences entre les offres se jouent d'une part sur les tarifs, la bande passante (montante et descendante) offerte, et le support clientèle et d'autre part sur les services ajoutés tel que l'hébergement de site web, l'accès à des boîtes de courrier électronique, etc...

a/- Le produit

Les produits et services offerts par les FSIs sont essentiellement les suivants :

- ADSL ;
- Solutions entreprises : Lignes spécialisées (Leased line : Applications bureautiques nécessitant un débit constant), telles que Frame Relay, SDSL, liaisons par fibres optiques, etc.. ;
- Appareils et application de sécurité et de câblages : Hébergement de site Web ou de pages personnelles sur un serveur, afin de les rendre accessibles sur Internet ;
- Dial Up : connexion via une ligne téléphonique au réseau Internet.

Par ailleurs, tous les FSIs assurent un Service Après Vente « SAV » technique et commercial pour leurs clients.

Les SAV techniques sont évalués sur la base des critères suivants :

- Le nombre de réclamation par client,
- La durée moyenne d'un appel téléphonique au service de la Hotline technique,
- Le temps moyen de résolution de la panne.

Le SAV commercial s'occupe essentiellement de la fidélisation des clients et des revendeurs, ainsi que des réponses aux réclamations reçus par téléphone, par le biais des sites web ou par tout autre moyen. L'efficacité de ce service est mesurée par le temps moyen de réponse aux questions posées (durée entre la question ou la réclamation du client et la réponse du conseiller client).

b/- Le prix

Les offres « grand public » de chaque FSI, relevés sur les sites des FSIs à la date du 01 juin 2011, n'incluant pas le prix de la redevance ADSL que le client devra payer à Tunisie Telecom, sont données par le tableau suivant :

(Tarifs annuels sans wifi en TTC)

	1 Mb/s en dinars	2 Mb/s en dinars	4 Mb/s en dinars	8 Mb/s en dinars
GlobalNet	99	148,5	198	264
HEXABYTE	119	169	219	269
Orange Tunisie Internet	119	159	219	269
Topnet	99	149	199	249
Tunet	99	149	199	249

Ce tableau montre bien l'alignement des prix pratiqués par la concurrence et la ressemblance de la politique de prix entre les différents FSIs.

c/- La promotion

Les FSI sont appelés à assurer un bon service sur deux plans :

- Plan technique : Assurer la fiabilité des serveurs et la qualité de service du réseau ADSL.
- Plan commercial : Promotion des souscriptions d'abonnements.

La réalité du marché et l'attribution des rôles sur le secteur de l'internet fait que tous les FSI dépendent de l'opérateur historique (Tunisie Télécom) qui possède et gère intégralement le réseau du fixe, appelé la boucle locale, ainsi que le réseau ADSL avec son énorme parc de serveurs et de l'ATI qui joue le rôle de fournisseur en gros de l'accès à internet. Aucun FSI n'a la possibilité de négocier avec ces deux entités le débit, la technologie réseau ou la configuration des serveurs.

De ce fait, le rôle des FSI Tunisiens est réduit à la fonction commerciale, ce qui explique l'intensité des offres promotionnelles sur cette branche d'activité.

Le plan de communication diffère d'un FSI à un autre, et ce suivant la cible (Grand public, jeunes, Etudiants, Professionnels) et les supports varient entre spots publicitaires à la TV, à la radio, insertion de presse ou sponsoring.

d/-La distribution

Les FSI tunisiens commercialisent leurs produits par le biais de trois moyens :

- Agences commerciales : Généralement, chaque agence comprend au moins un chef d'agence, un commercial et un technicien. Les agences commerciales des FSI sont localisées sur le territoire à fin 2010 comme suit :

	TOPNET	Orange Tunisie Internet	GLOBALNET	HEXABYTE	TUNET
Grand Tunis	6	6	5	3	2
Centre	4	5	1	2	0
Nord	1	0	0	1	0
Sud	2	2	1	4	1
TOTAL	13	13	7	10	3

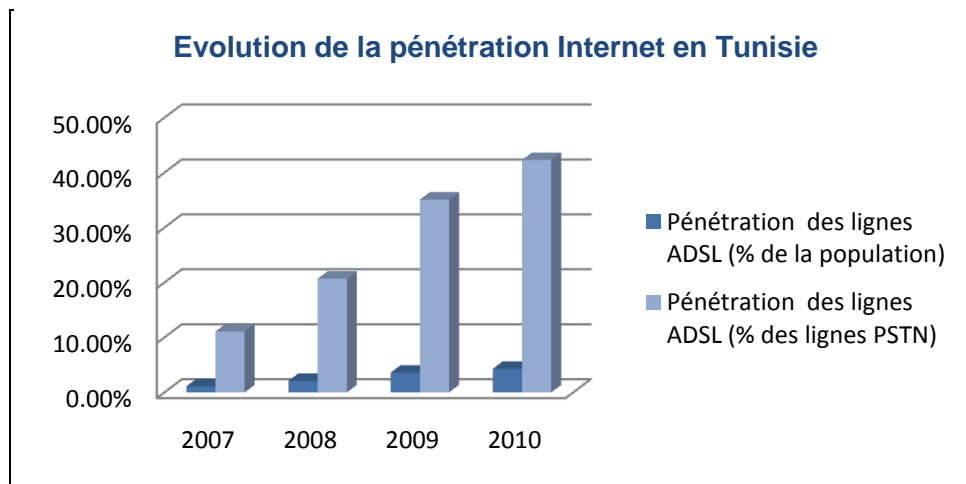
- Revendeurs : Ce sont des conventionnés qui sont commissionnés sur les ventes des produits et services des FSI. Généralement, ces revendeurs sont des sociétés ou des personnes qui distribuent des produits ou des services liés à la technologie d'information (publignet, fournisseurs d'équipements informatiques...)
- Vente à distance : Certains FSI, dont HEXABYTE, ont eu recours à de nouveaux modes d'abonnements pour toucher plus de clients potentiels ; c'est ainsi que les clients situés dans des zones éloignées ou ayant des contraintes de disponibilité liées aux horaires d'ouverture des agences et des revendeurs, peuvent s'abonner au service ADSL en contactant le hotline du FSI ou en suivant la procédure d'abonnement sur son site Web.

4.1.6 Les clients

4.1.6.1- L'évolution du marché des FSI en Tunisie

La Tunisie est le premier pays du continent africain à s'être connecté à l'Internet en 1991.

Selon le document de référence de Tunisie Télécom, au 30 septembre 2010, le pays a l'un des taux de pénétration les plus élevés du continent soit 4,3% de la population contre 1,1% en 2007, et a vu le nombre d'abonnés croître de façon significative entre 2007 et 2009 avec une croissance moyenne par an de plus de 80%. Environ 42,3% des lignes PSTN étaient utilisées pour un accès par ADSL au 30 septembre 2010.



Source : Document de référence Tunisie Télécom

Ainsi, la pénétration de l'Internet en Tunisie n'a cessé d'augmenter bien qu'elle soit encore insuffisante (4,3% de la population). Cette croissance est due essentiellement au développement de l'ADSL, à la diversification des offres, à l'amélioration du débit (ADSL) et surtout à la baisse des prix.

Le taux de pénétration de l'Internet considéré comme relativement faible comparativement à d'autres pays émergents comparables à la Tunisie, témoigne toutefois d'un grand potentiel de croissance de l'ADSL en Tunisie pour atteindre des taux de plus de 10% tels que constatés dans des pays similaires à la Tunisie.

Par ailleurs, les offres promotionnelles, initiées par l'opérateur historique Tunisie Télécom et les différents FSI, ont contribué à rendre le coût global des services abordable et ont accéléré les ventes d'abonnements auprès des FSI.

4.1.6.2- La clientèle

La segmentation de la clientèle des FSI se fait sur la base de la distinction entre le grand public et les professionnels. A l'intérieur de chaque segment le découpage se fait sur la base des prix et du débit. Les offres de débit sont fixées par les opérateurs de télécommunication. Cette offre de débit est en augmentation régulière depuis 2 ans.

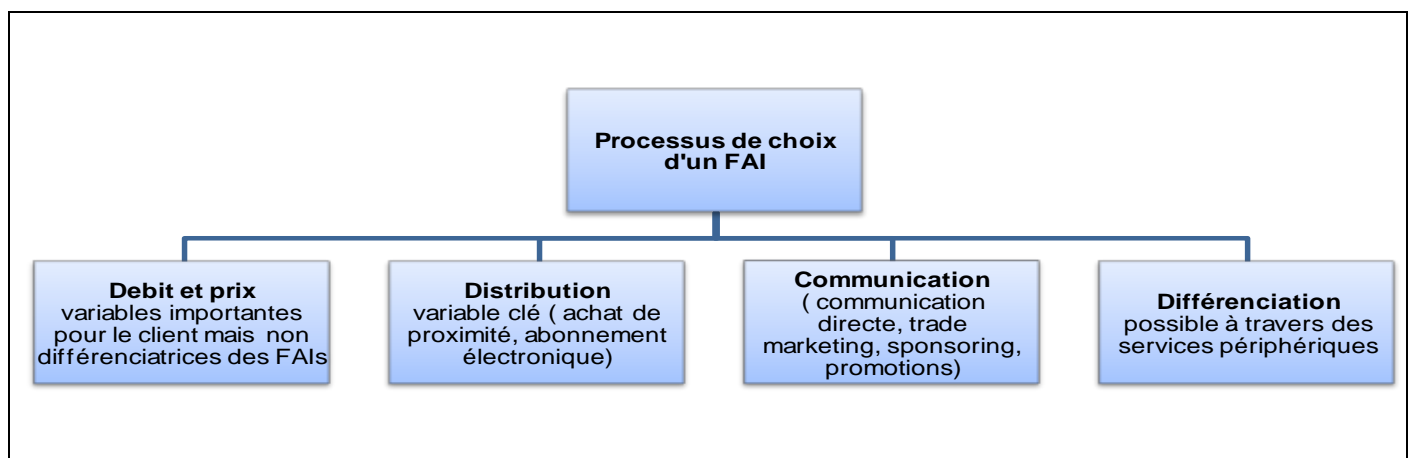
a/- Typologie des clients

	Segment	Connectivité	Usages
Entreprises	Grands Comptes- PME	Lignes Spécialisées, SDSL, ADSL	* Messagerie * Recherche d'information * Transfert des fichiers * Transactions en ligne
	Professionnels et TPE	ADSL, RNIS	* Messagerie * Recherche d'information * Transfert des fichiers
Particuliers	Résidentiels Indoor	ADSL, RTC	* Recherche d'information * Loisir
	Résidentiels Outdoor	Via Cybercafés, Le travail...	* rencontre sociale * Messagerie

b/- Usages

- Principaux usages :
 - Communication,
 - Téléchargement,
 - Suivi des nouveautés,
 - Recherches académiques,
 - Transfert des fichiers.
- Autres usages :
 - Achat électronique,
 - E-Learning,
 - Recherche d'emploi,
 - Chat.

c/- Processus d'achat



Les clients potentiels semblent souvent avoir, d'une part, une faible expertise dans le domaine, et d'autre part, une perception de faible différenciation des FSI, **le processus de choix est souvent délégué à l'entourage.**

Le bouche-à-oreille semble être très important et les FSI doivent adapter leur plan de communication afin de cibler les leaders d'opinion au sein de chaque segment.

Par ailleurs, le trade marketing est d'une grande importance dans l'orientation du choix du FSI ; ce dernier doit mener des actions de partenariat avec les distributeurs d'équipements informatiques comportant des opérations de publicité collective et de promotion.

4.2/ Présentation générale de la société et de son activité

4.2.1 Agrément

La société HEXABYTE est principalement agréée en tant que Fournisseur de Services Internet (F.S.I) en vertu de l'autorisation d'exploitation d'activité de Fournisseur de Services Internet n°10 en date du 09 février 2002, accordée à la société pour une durée de trois années renouvelables.

Cette autorisation a toujours fait l'objet de renouvellement pour des périodes de trois (3) autres années (autorisation du 12 juillet 2006 et du 28 Septembre 2009).

En outre la société dispose des deux autorisations suivantes :

- Autorisation TR2 d'exercice de l'activité d'installation et de maintenance de tout équipement de transmission et de réception radio,
- Autorisation TM2 d'exercice de l'activité d'installation et de maintenance de tout équipement de transmission de données numériques,

Etant précisé que le renouvellement des autorisations est quasiment systématique tant que la société respecte les dispositions légales et réglementaires régissant son activité.

4.2.2 Portefeuille produits actuels

Jusqu'à présent l'activité de HEXABYTE est essentiellement basée sur la vente des produits suivants:

- Internet Dial up : connexion via une ligne téléphonique au réseau Internet,
- XDSL Entreprises Lignes spécialisées/ Lignes « Fibre optique » / VSAT/ WIMAX, etc...
- ADSL Résidentielle : Pour les particuliers,
- Noms de domaine, hébergement de sites web,
- Solutions de surveillance IP & Réseaux,
- Packs ordinateurs et connexions RTC (connexions à bas débit).

4.2.3 Données commerciales

Les principaux indicateurs de l'activité commerciale pourraient être résumés comme suit :

Données commerciales de la Société (à fin 2010)	
<i>Désignation</i>	<i>Données</i>
Part de marché(1)	7,76%
Nombre d'agences	10 agences
Nombres d'abonnés (2)	37 150
Service commercial	60 Personnes

(1) : Part de marché en tenant compte des seuls comptes actifs s'élevant au 31/12/2010 à 32 435 comptes n'est que de 6,8%.

(2) il s'agit d'abonnés actifs et non actifs

La part de marché de la société HEXABYTE pour les trois derniers exercices se présente comme suit :

	2008	2009	2010
Nombre de ports ADSL TT (*)	212 489	367 538	478 457
% Evolution secteur	86%	73%	30%
Nombre de ports ADSL HEXABYTE(**)	17 010	28 000	37 150
% Evolution	93%	65%	33%
Part de marché HEXABYTE	8.01%	7.62%	7.76%

(*) Il s'agit de données officielles communiquées dans le document de référence de Tunisie Télécom, alors que celles utilisées au niveau du Business Plan et figurant au chapitre 7, représentent une estimation arrondie aux milliers.

(**) Il s'agit du nombre de ports actifs et non actifs, alors que celui utilisé au niveau du Business Plan et figurant au chapitre 7, ne tient compte que des ports actifs, sources certaines de revenus.

4.2.4 Stratégie de positionnement de HEXABYTE par rapport à la concurrence

Afin de contrer la concurrence et faire face à ses coalitions, Hexabyte mise essentiellement sur :

1. Le développement de son réseau de distribution en continuant de se rapprocher du client final via ses propres points de vente « les Hexastores » à travers une implantation plus marquée dans le pays,
2. La diversification de la gamme de produits en offrant dans les points de vente de la société HEXABYTE non seulement des produits de connexion basiques mais aussi une multitude de produits innovants et exclusifs (exemple : les premières tablettes androïdes). La stratégie d'HexaByte est de ne pas attendre les besoins du client, mais d'essayer de créer ce besoin chez le client.

En effet, la société Hexabyte propose déjà dans ses Hexastores des caméras de surveillance comprenant des programmes personnalisés sur mesure, des packs PC, des tablettes androïdes, et divers autres accessoires de connexions. D'autres produits sont dans le pipe (en attendant les autorisations) tel que le NET BOX, trakers GPS, etc..

3. La maîtrise de ses coûts pour pouvoir être compétitif en termes de tarif. En effet, la société HEXABYTE a au fil du temps acquis un certain savoir faire ce qui lui a permis d'utiliser certaines techniques lui permettant de stocker en interne des données téléchargées pour réduire les coûts de la bande passante, de faire fabriquer ses routeurs et autres produits en chine, etc...
4. L'offre d'un service de qualité à ses clients. La perception de ce service est fortement liée au SAV. En effet, la société Hexabyte garantit à ses clients un bon SAV et ce par le développement des plateformes, la réduction des attentes téléphoniques, le suivi des problèmes, etc..

4.3/ Description de l'activité au 31 décembre 2010

4.3.1 Produits d'exploitation/ Chiffre d'affaires

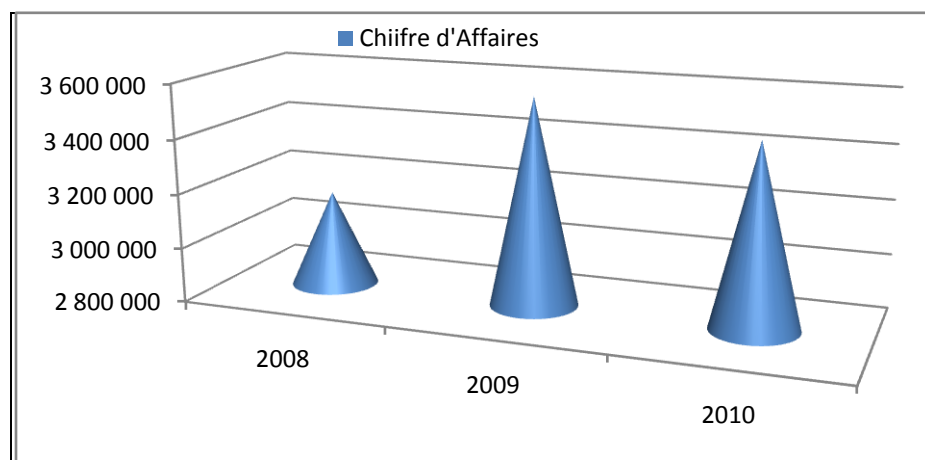
- **Produits d'exploitation**

L'évolution des produits d'exploitation de la société au cours des trois dernières années, est présentée au niveau du tableau ci-après :

	En dinars		
Détail du chiffre d'affaires	2008	2009	2010
Revenus	3 150 660	3 562 465	3 465 527
% Evolution		13,1%	-2,7%
Autres produits d'exploitation	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 150 660	3 562 465	3 465 527

- **Evolution du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires a enregistré en 2010 une légère régression de 2,7% par rapport à 2009, et ce en dépit du développement du réseau commercial. Cette régression est essentiellement due aux réductions tarifaires des abonnements ADSL au niveau de tout le secteur.



Le détail de l'historique du chiffre d'affaires de la société HEXABYTE de 2008 à 2010, se présente comme suit :

En dinars

	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Revenus DIAL UP	561 580	203 782	88 791	-56.43%
Revenus ADSL résidentielle	2 054 347	2 574 668	2 487 058	-3.40%
Revenus XDSL Entreprises	377 033	587 775	496 150	-15.59%
Revenus Hébergement & Noms de Domaines	37 740	47 918	59 811	24.82%
Revenus Solutions surveillance IP & Réseaux	46 463	33 611	63 775	89.74%
Ventes Tablettes et Pack PC	6 013	56 301	234 656	316.79%
Revenus divers	67 485	58 411	35 286	-39.59%
Total	3 150 660	3 562 465	3 465 527	-2.72%

Le chiffre d'affaires de la société est passé de 3 150 660 dinars en 2008 à 3 465 527 dinars en 2010 soit un taux de croissance annuel moyen de 4,9%.

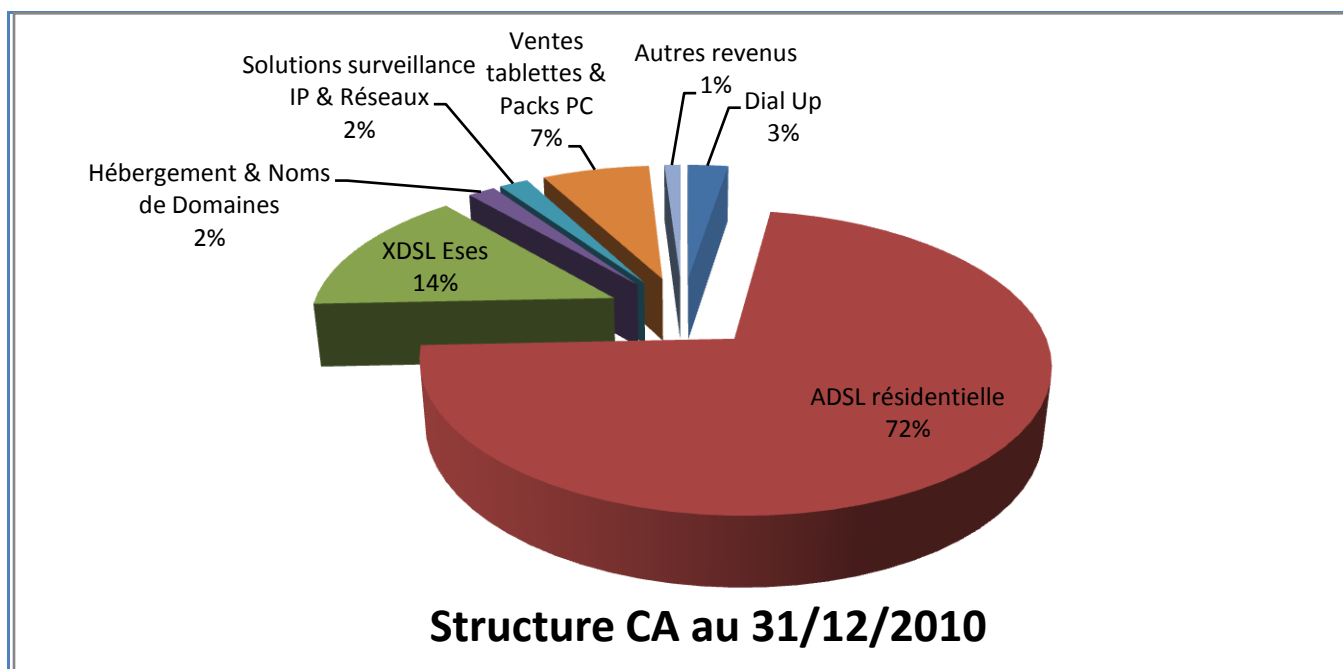
Cette croissance s'explique notamment par :

- L'extension du réseau de distribution (agences et revendeurs).
- L'augmentation des ventes des abonnements ADSL résidentielle qui sont passées de 2 054 mille dinars en 2008 à 2 487 mille dinars en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 10%,
- L'augmentation des ventes des abonnements XDSL Entreprises qui sont passées de 377 mille dinars en 2008 à 496 mille dinars en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 14,7%,
- L'augmentation des ventes hébergement et noms de domaines qui sont passées de 38 mille dinars en 2008 à 60 mille dinars en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 25,9%,
- L'augmentation des ventes Solutions surveillance IP et Réseaux qui sont passées de 46 mille dinars en 2008 à 64 mille dinars en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 17,2%,
- La montée en charge de la nouvelle ligne de métier « Ventes Tablettes et Pack PC » qui est passée de 6 mille dinars en 2008 à 235 mille dinars en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 524,7%.

- **Structure du chiffre d'affaires**

La structure du chiffre d'affaires par famille de produits se présente comme suit :

Détail du chiffre d'affaires	2008		2009		2010		Evol 10/09
	DT	%	DT	%	DT	%	
Revenus DIAL UP	561 580	17,8%	203 782	5,7%	88 791	2,6%	-56,4%
Revenus ADSL résidentielle	2 054 347	65,2%	2 574 668	72,3%	2 487 058	71,8%	-3,4%
Revenus XDSL Entreprises	377 033	12,0%	587 775	16,5%	496 150	14,3%	-15,6%
Revenus Hébergement & Noms de Domaines	37 740	1,2%	47 918	1,3%	59 811	1,7%	24,8%
Revenus Solutions surveillance IP & Réseaux	46 463	1,5%	33 611	0,9%	63 775	1,8%	89,7%
Ventes Tablettes et Pack PC	6 013	0,2%	56 301	1,6%	234 656	6,8%	316,8%
Revenus divers	67 485	2,1%	58 411	1,6%	35 286	1,0%	-39,6%
TOTAL GENERAL	3 150 660	100%	3 562 465	100%	3 465 527	100%	-2,7%



Sur la période (2008-2010), la gamme ADSL Résidentielle a constitué la principale source de revenus de la société. En effet, cette gamme a assuré en 2010 des ventes équivalentes à 72% du total du chiffre d'affaires de la société. Les autres produits représentant 28% du chiffre d'affaires de la société.

- **Revenus ADSL Résidentielle**

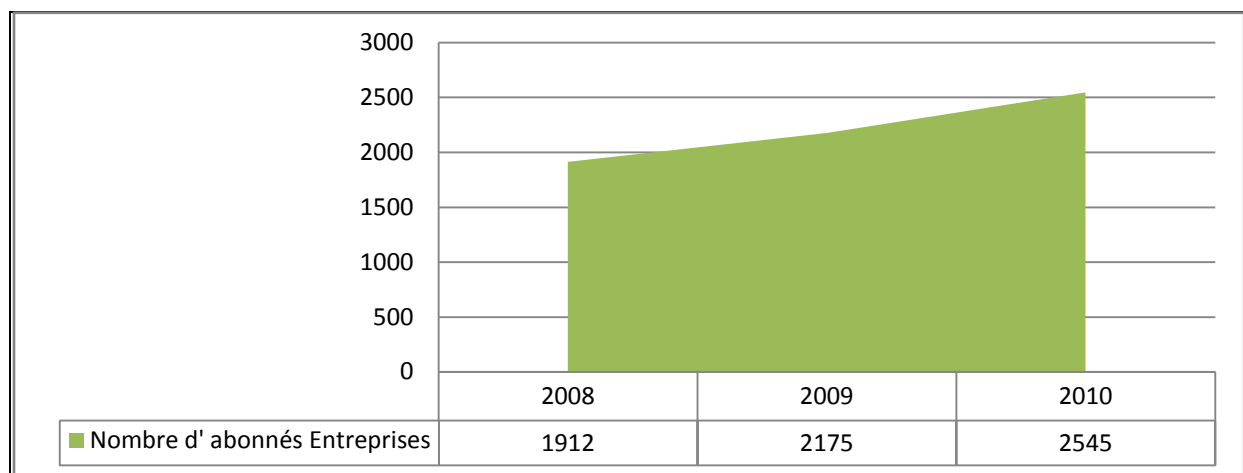
Les revenus ADSL pour les particuliers ont enregistré une légère régression de 3% en 2010 en passant de 2,575 MDT à 2,487 MDT et ce en dépit de l'augmentation du nombre de ports (+33%). Ceci est essentiellement dû à la baisse enregistrée au niveau des tarifs pratiqués.

- **Revenus XDSL Entreprises**

Les revenus XDSL Entreprises ont enregistré une baisse de 16% en 2010 en passant de 587.775 DT à 496.150 DT à cause notamment de la baisse des revenus des lignes spécialisées 1024 et 2048 Kbps

	2008	2009	2010
Nombre d'abonnés de départ	1 515	1 912	2 175
Nouveaux abonnements	397	263	370
Solde Nombre Abonnements	1 912	2 175	2 545
<i>Var. Nbre Abonnements</i>		<i>13.8%</i>	<i>17.0%</i>
Revenu total (En dinars)	377 033	587 775	496 150
<i>Var. en %</i>		<i>55.9%</i>	<i>-15.6%</i>

Le nombre d'abonnés a atteint 2 545 en 2010 enregistrant ainsi une progression de 17%.



En dépit de l'augmentation du nombre d'abonnés, les revenus ont enregistré une baisse en 2010 en passant de 587 775 DT à 496 150 DT, en raison notamment de la baisse des tarifs pratiqués.

Le revenu moyen par abonnement qui était de 270,241 DT en 2009 est passé à 194,951 DT en 2010 soit une baisse de 27,9%.

- **Revenus Hébergement & Noms de domaines**

Les revenus Hébergement & Noms de domaines ont continué de progresser en passant de 47 918 DT en 2009 à 59 811 DT en 2010.

	En dinars		
Revenus Noms Domaines & Hébergements	2008	2009	2010
Revenus Hébergement & Noms de domaines	37 740	47 918	59 811
<i>Var. en %</i>		<i>27%</i>	<i>25%</i>

4.3.2 Réseau commercial et part de marché

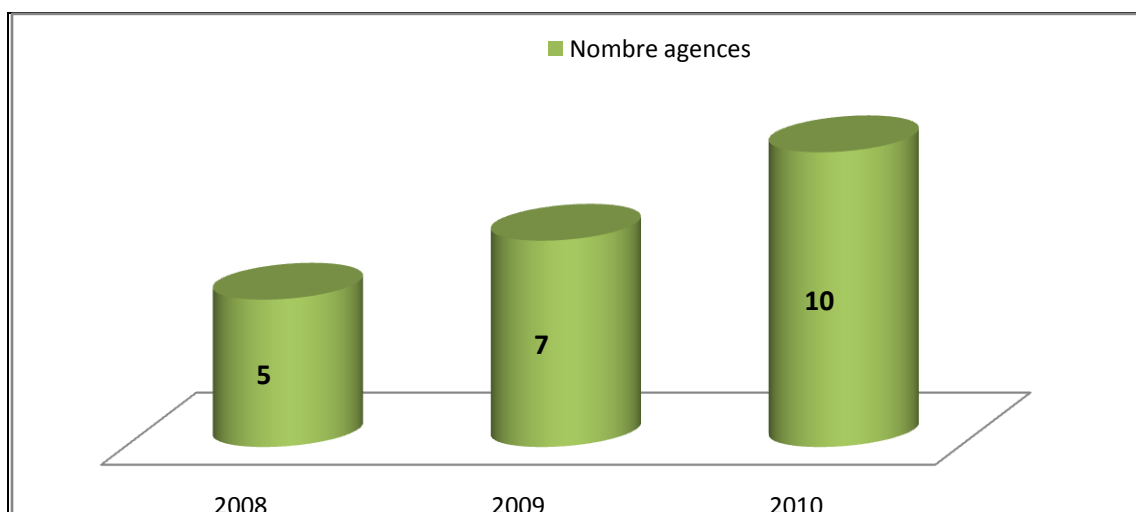
La force commerciale de la société est constituée par un réseau d'agences, des commerciaux et des revendeurs, comme le montre le tableau suivant :

Désignation	2008	2009	2010
Nombre d'agences HEXABYTE de départ	2	5	7
Nombre d'agences HEXABYTE nouvelles	3	2	3
Cumul nombre d'agences HEXABYTE	5	7(*)	10
<i>Taux d'évolution</i>		<i>40%</i>	<i>43%</i>
Nombre de commerciaux de départ	10	25	44
Nombre de commerciaux nouveaux	15	19	16
Total nombre de commerciaux	25	44	60
<i>Taux d'évolution</i>		<i>76%</i>	<i>36%</i>
Nombre de revendeurs	173	248	342
<i>Taux d'évolution</i>		<i>43%</i>	<i>38%</i>

(*) L'agence de Gafsa a été ouverte à fin 2009 et n'a commencé à générer des revenus qu'en 2010.

Le détail des agences de la société HEXABYTE à fin 2010 est le suivant:

Réseau commercial de la Société			
Région	Gouvernorat	Agence	Nombre
Grand Tunis	Tunis	Menzah 4, Monplaisir, Place Barcelone	3
Nord	Beja	Béja	1
Sud	Gabès	Gabès	4
	Sfax	Avenue de Carthage ; Avenue 7 Novembre	
	Gafsa	Gafsa	
Centre	Sousse	Sousse Avenue Léopold Senghor, Gare de Sousse	2
Total			10



L'augmentation du nombre d'agences de la société, qui est passée de cinq agences en 2008 à dix agences en 2010 a énormément contribué à l'évolution du chiffre d'affaires à travers l'augmentation du nombre d'abonnés ADSL. En effet, à la fin de l'année 2010, le nombre d'abonnés a atteint les 37 150 abonnés environ. Ainsi, sur la base du nombre de ports ADSL dans le pays, d'après les chiffres publiés par Tunisie Telecom, la part de marché de HEXABYTE se situe à 7,76% environ.

	2008	2009	2010
Nombre de ports ADSL TT (*)	212 489	367 538	478 457
% Evolution secteur	86%	73%	30%
Nombre de ports ADSL HEXABYTE(**)	17 010	28 000	37 150
% Evolution	93%	65%	33%
Part de marché HEXABYTE	8.01%	7.62%	7.76%

(*) Il s'agit de données officielles communiquées dans le document de référence de Tunisie Télécom, alors que celles utilisées au niveau du Business Plan et figurant au chapitre 7, représentent une estimation arrondie aux milliers.

(**) Il s'agit du nombre de ports actifs et non actifs, alors que celui utilisé au niveau du Business Plan et figurant au chapitre 7, ne tient compte que des ports actifs, sources certaines de revenus.

La répartition en % du chiffre d'affaires par agence se présente comme suit :

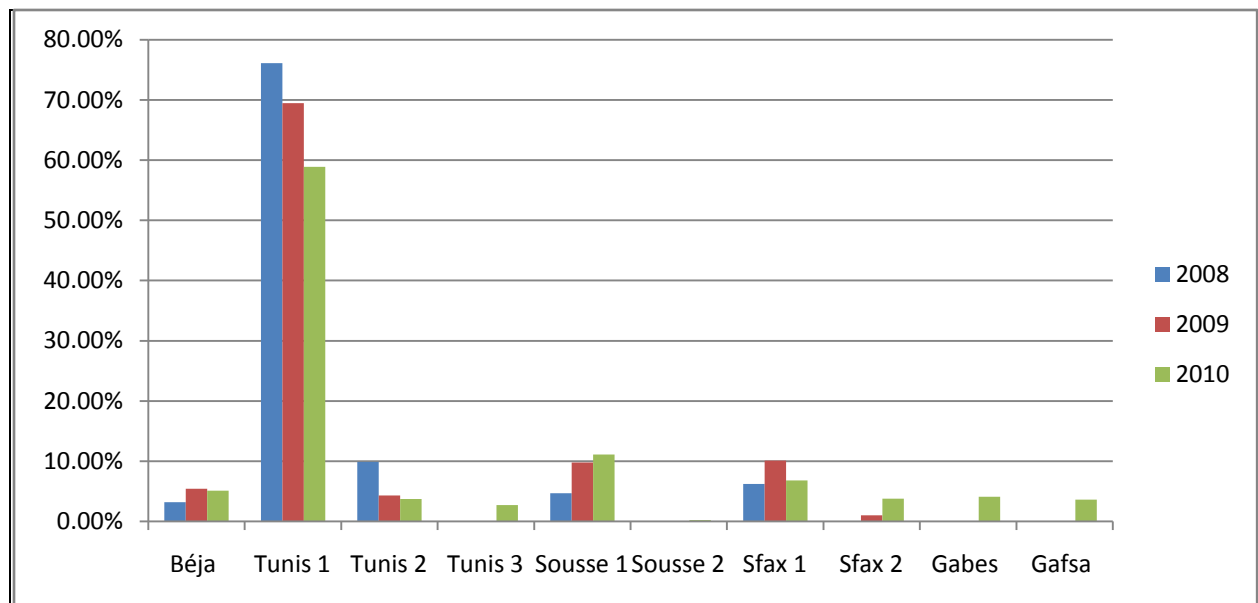
	2008	2009	2010
Béja	3.2%	5.4%	5.1%
Tunis 1 : Agence Menzah 4	76.1%	69.5%	58.9%
Tunis 2 : Agence Montplaisir	9.9%	4.3%	3.7%
Tunis 3 : Agence Gare de Tunis (Place Barcelone)	NC	NC	2.7%
Sousse 1 : Agence Av Léopold Senghor	4.7%	9.8%	11.1%
Sousse 2 : Agence Gare de Sousse	NC	NC	0.2%
Sfax 1 : Agence Avenue 7 Novembre	6.2%	10.1%	6.8%
Sfax 2 : Agence Avenue de Carthage	NC	1.0%	3.8%
Gabes	NC	NC	4.1%
Gafsa	NC	(*)	3.6%
TOTAUX	100.0%	100.0%	100.0%

NC : Non Classé

(*) : Ouverte à fin 2009 sans générer de revenus

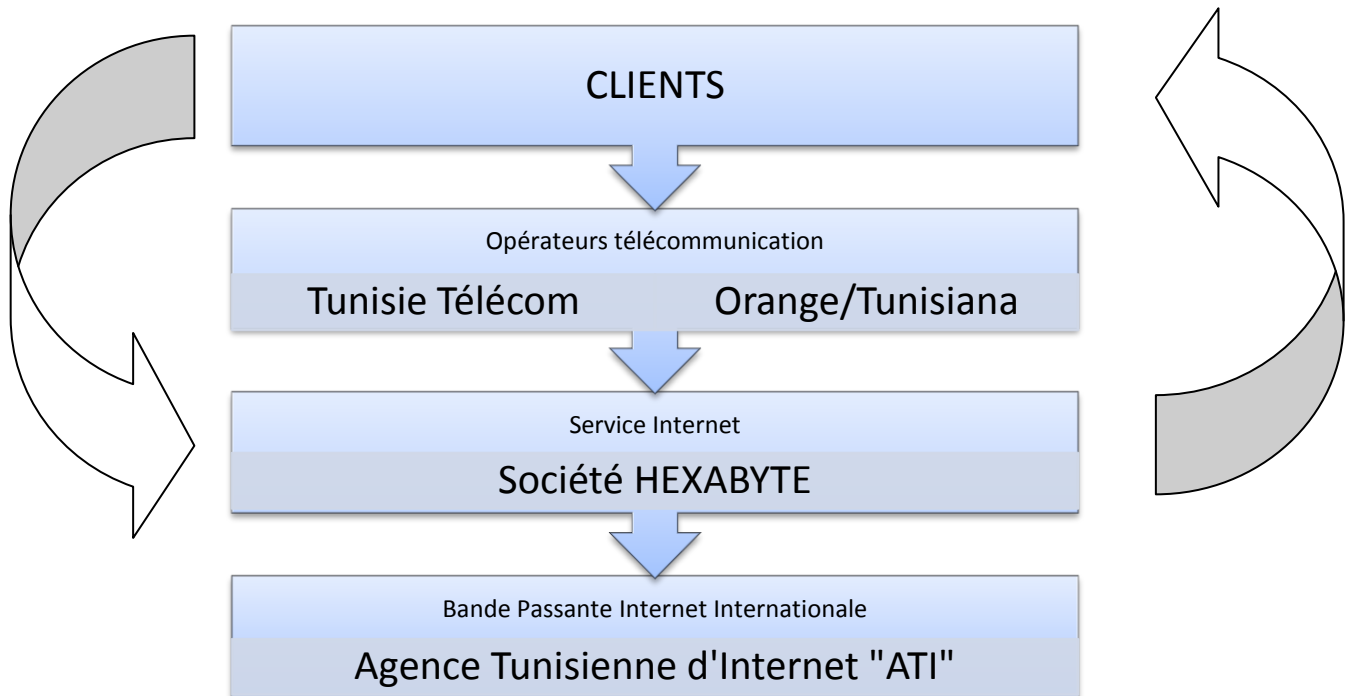
La répartition du chiffre d'affaires par agence montre une claire concentration des ventes au niveau de l'agence Menzah 4 de Tunis.

L'évolution du chiffre d'affaires par agence au cours de la période 2008-2010 est présentée au niveau du graphique ci-après.



4.3.3 Processus technique et cycle d'exploitation

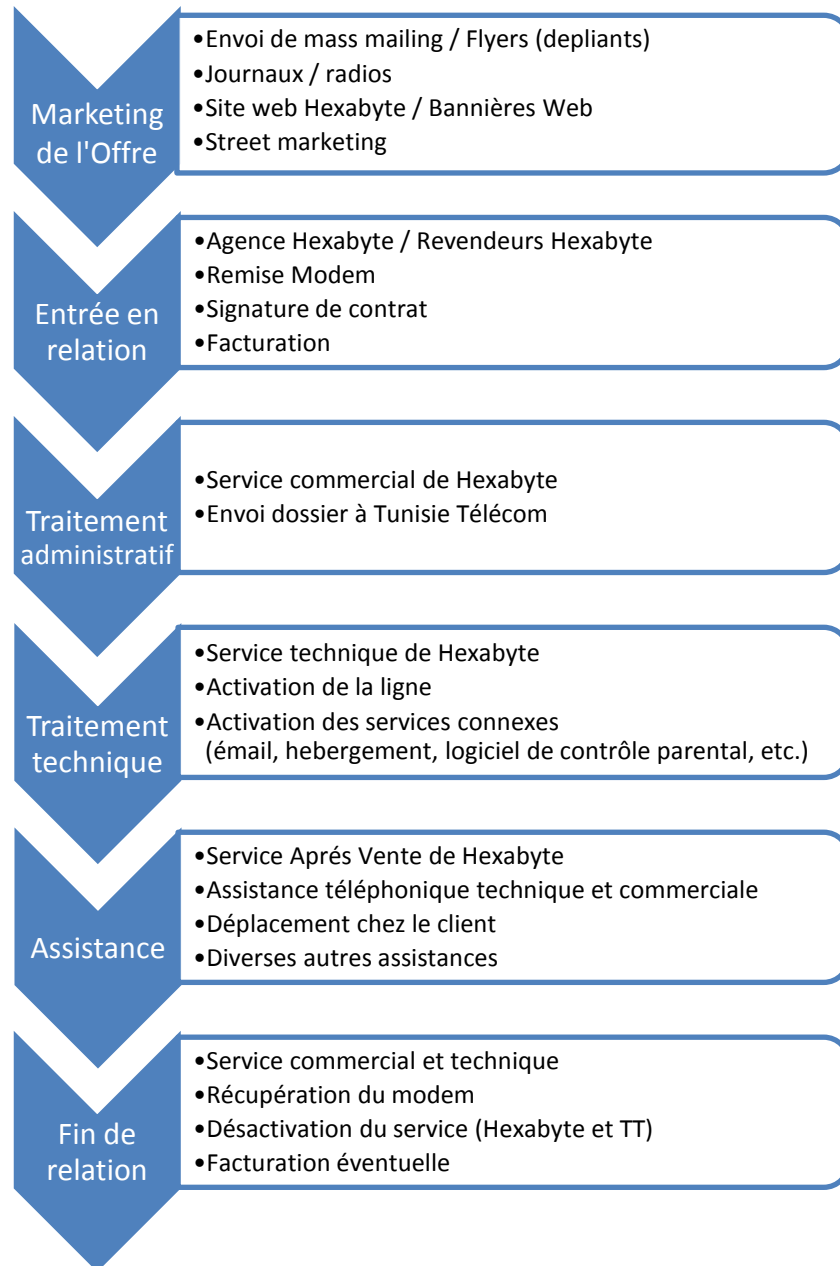
Schématisation générale



Description synoptique

- Le processus général se base sur une infrastructure pays composée de :
 - 3 Gateway internationaux (2 câbles sous marins et 1 liaison spatiale numérique)
 - un réseau IP national appartenant à TT composé de plusieurs centraux dans divers endroits du pays, dotés de commutateurs multifonctions à haut débit (téléphonie, internet, et multimédia),
- Installations par les FSIs de leurs propres matériels dans certains centraux de TT pour assurer le service d'internet à leur clientèle,
- Signature de contrats d'Internet entre les FSIs et leurs propres clients,
- Facturation par TT de la consommation de bande passante aux différents FSIs à travers l'ATI qui se réserve une marge de 30% (l'ATI avait pour rôle de filtrer et censurer certains sites),
- Facturation par TT et par le FSI à leurs clients respectivement du coût de la connexion et de la consommation internet.

Schématisation du cycle d'exploitation d'un FSI



4.3.4 Evolution de l'exploitation et de la rentabilité

Malgré la tendance baissière des différents agrégats en raison de la forte concurrence, les niveaux de réalisation atteints restent toutefois satisfaisants : marge brute de 60% environ et marge nette de 9%.

en KDT	2008 (*)	2009(*)	2010	Evol 10/09	
Revenus	3 151	3 562	3 466	-2,7%	
Coûts des achats	-1 165	-1 429	-1 422	-0,5%	
Marge brute	1 986	2 133	2 043	-4,2%	
	Taux de marge brute	63%	60%	59%	-1,5%
CHARGES D'EXPLOITATION	-1 455	-1 638	-1 737	6,0%	
Charges de personnel	-440	-600	-800	33,3%	
Dotations aux amort et aux prov.	-495	-580	-551	-5%	
Autres charges d'exploitation	-520	-458	-386	-15,8%	
	EBIT	531	495	307	-38,1%
Réintégration dotations amort & prov	495	580	551	-5,0%	
	EBITDA	1 026	1 075	858	-20,2%
Charges financières nettes	-3	-56	-32	-43,9%	
Produits des placements	11	12	5	-54,6%	
Autres gains ordinaires	142	44	15	-65,5%	
Autres pertes ordinaires	-4	0	0		
	EBT	676	494	296	-40,2%
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0%	
Résultat net de l'exercice	676	494	296	-40,2%	
	Taux de marge nette	21%	14%	9%	-38,6%

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité.

Les autres indicateurs clés de la société se présentent comme suit :

Présentation des indicateurs clés de la société				
En KDT	2008(*)	2009(*)	2010	Evol 10/09
Capitaux propres	1006	1492	4 731	217.1%
Actifs non courants nets	1 463	1 476	1 986	34.6%
Total actifs	3 102	3 141	6 544	108.3%
Total Passifs	2 096	1 649	1 813	9.9%
ROA (%)	21.8	15.7	4.5	-71.3%
ROE (%)	204.9	49.6	20.6(**)	-58.5%

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité.

(**) : Ajusté de l'augmentation de capital intervenue à fin décembre 2010.

4.3.5 Evolution de la structure financière

				En dinars
FONDS DE ROULEMENT	Détail	2008(*)	2009(*)	2010
Capitaux propres avant affectation	(1)	1 006 094	1 492 187	4 731 139
Passifs non courants	(2)	289 060	190 907	164 541
<i>Capitaux permanents</i>	(3)=(1)+(2)	1 295 155	1 683 094	4 895 680
Actifs non courants	(4)	1 462 931	1 475 598	1 986 389
FONDS DE ROULEMENT	(3)-(4)	-167 776	207 495	2 909 291
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	Détail	2008(*)	2009(*)	2010
Stocks	(1)	69 200	86 807	88 166
Clients & comptes rattachés	(2)	618 200	819 354	476 875
Autres actifs courants	(3)	78 907	198 223	1 649 995
Placements et autres actifs financiers	(4)	-	-	-
<i>Emplois d'exploitation</i>	(5)= Σ(1) à (4)	766 307	1 104 385	2 215 036
Fournisseurs et comptes rattachés	(6)	513 261	544 329	1 001 420
Autres passifs courants	(7)	1 224 824	879 973	595 009
<i>Ressources d'exploitation</i>	(8)=(6)+(7)	1 738 085	1 424 302	1 596 429
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(5)-(8)	-971 778	-319 918	618 607
TRESORERIE NETTE		804 002	527 413	2 290 684

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité.

					En dinars
Evolution de l'équilibre financier structurel					
	2008(*)	2009(*)	2010	Var 10/09	
Actifs non courants nets	1 462 931	1 475 598	1 986 389	34.6%	
Besoin en Fonds de Roulement	-971 778	-319 918	618 607	-293.4%	
Trésorerie nette	804 002	527 413	2 290 684	334.3%	
Total	1 295 154	1 683 094	4 895 680	190,9%	
Capitaux propres	1 006 094	1 492 187	4 731 139	217.1%	
Dettes long terme	289 060	190 907	164 541	-13.8%	
Total	1 295 154	1 683 094	4 895 680	190,9%	

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité.

4.4/ Description de l'activité au 30 juin 2011

4.4.1 Evolution des nombres d'abonnés

Le nombre d'abonnés ADSL au 30/06/2011 a enregistré une évolution de 33,16% par rapport à la situation au 30/06/2010, comme le montre le tableau suivant :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010	Variation juin 2011 / juin 2010
Encours Nombre Abonnés ADSL (*)	42 678	32 051	37 150	33,16%

(*) : Abonnés actifs et non actifs

4.4.2 Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société HEXABYTE a enregistré au 30/06/2011 une importante progression de 41,1% par rapport au chiffre d'affaires de la même période en 2010, comme il est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010	Variation juin 2011 / juin 2010
Chiffre d'affaires HT (DT)	2 192 039	1 553 478	3 465 527	41,1%

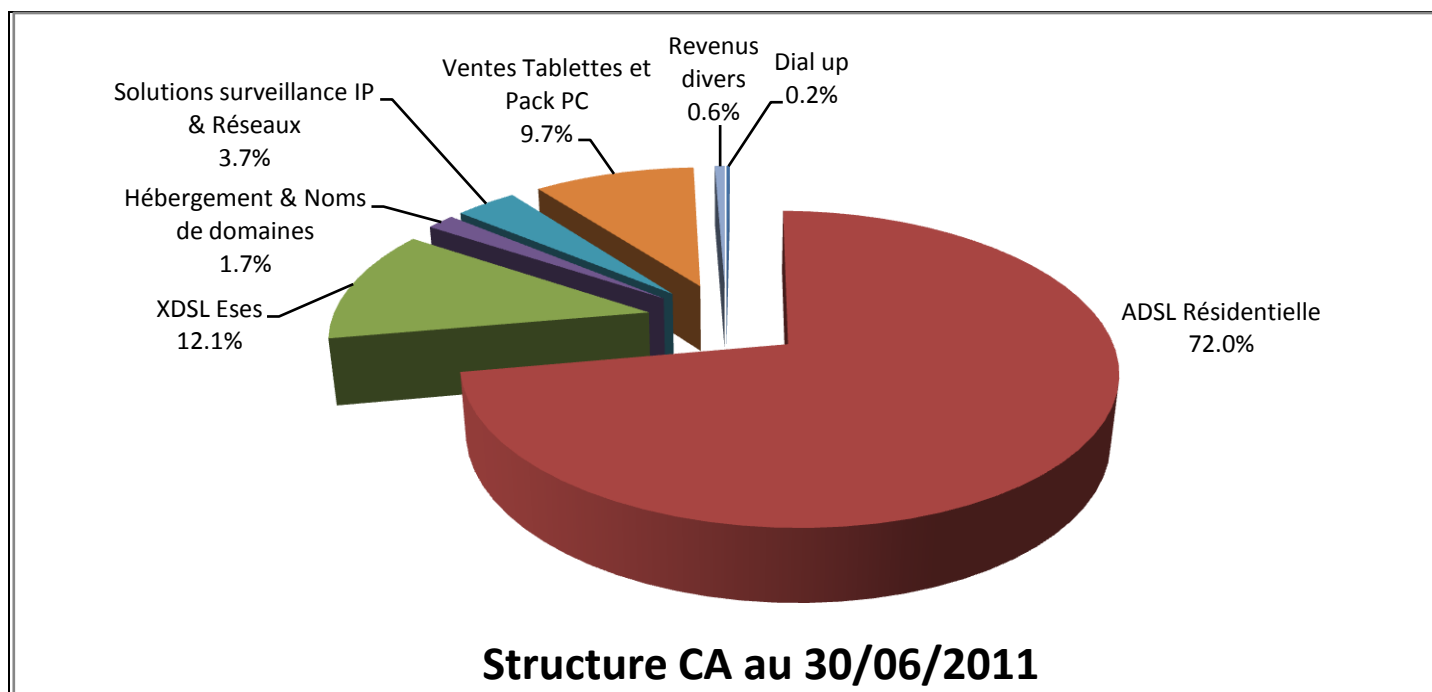
Le détail de ce chiffre d'affaires est donné par le tableau suivant :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010	Variation juin 2011/juin 2010
Revenus DIAL UP	3 833	45 149	88 791	-91,5%
Revenus ADSL résidentielle	1 577 471	1 171 681	2 487 058	34,6%
Revenus XDSL Entreprises	264 692	211 698	496 150	25,0%
Revenus Hébergement & Noms de Domaines	37 827	27 996	59 811	35,1%
Revenus Solutions surveillance IP & Réseaux	81 892	32 159	63 775	154,6%
Ventes Tablettes et Pack PC	212 086	45 930	234 656	361,8%
Revenus divers	14 238	18 866	35 286	-24,5%
Total	2 192 039	1 553 478	3 465 527	41,1%

4.4.3 Structure du chiffre d'affaires

La structure du chiffre d'affaires par famille de produits au 30/06/2011 comparée à celle au 30/06/2010 se présente comme suit :

Détail du chiffre d'affaires	Juin 2010		Juin 2011	
	DT	%	DT	%
Revenus DIAL UP	45 149	2,9%	3 833	0,2%
Revenus ADSL résidentielle	1 171 681	75,4%	1 577 471	72,0%
Revenus XDSL Entreprises	211 698	13,6%	264 692	12,1%
Revenus Hébergement & Noms de Domaines	27 996	1,8%	37 827	1,7%
Revenus Solutions surveillance IP & Réseaux	32 159	2,1%	81 892	3,7%
Ventes Tablettes et Pack PC	45 930	3,0%	212 086	9,7%
Revenus divers	18 866	1,2%	14 238	0,6%
TOTAL GENERAL	1 553 478	100%	2 192 039	100%



La structure du chiffre d'affaires de la société au 30/06/2011, comparée à celle du 30/06/2010, n'a pas trop changé. Les principaux constats concernent une progression de 1,6% des ventes « Solutions surveillance IP & Réseaux » et de 6,7% des ventes « Tablettes et Packs PC ».

4.4.4 Réseau commercial

Courant le 1^{er} semestre 2011, le réseau d'agences de la société HEXABYTE a été renforcé par l'ouverture d'une nouvelle agence à MAHDIA le 28/06/2011 et le démarrage des travaux d'aménagement de deux nouvelles agences à Monastir et au Kef.

Désignation	30/06/2010	30/06/2011
Nombre d'agences HEXABYTE de départ	7	10
Nombre d'agences HEXABYTE nouvelles	2	1
Cumul nombre d'agences HEXABYTE	9	11
	<i>Taux d'évolution</i>	<i>22,2%</i>

La répartition en % du chiffre d'affaires par agence se présente comme suit :

	Juin 2010	Juin 2011
Béja	5.1%	6.5%
Tunis 1 : Menzh 4	62.3%	51.2%
Tunis 2 : Montplaisir	3.4%	6.2%
Tunis 3 : Gare de Tunis	0.2%	2.5%
Sousse 1 : Avenue Léopold Senghor	12.9%	12.2%
Sousse 2 : Gare de Sousse	-	0.1%
Sfax 1 : Avenue 7 Novembre	8.2%	6.4%
Sfax 2 : Avenue de Carthage	4.8%	3.0%
Gabes	2.6%	7.2%
Gafsa	0.5%	4.7%
Mahdia(*)	-	-
TOTAUX	100.0%	100.0%

(*) : L'ouverture de la nouvelle agence de Mahdia a eu lieu le 28 Juin 2011, et de ce fait n'a généré aucun revenu.

La répartition du chiffre d'affaires par agence montre un début de montée en charge des agences de Béja, Tunis Montplaisir, Gabes et Gafsa.

4.4.5 Evolution des investissements

Les investissements réalisés durant le 1^{er} semestre 2011 s'élèvent à 469 009 dinars, contre 544 784 dinars au 1^{er} semestre 2010, soit une baisse de 13,91% :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010	Variation juin 2011 / juin 2010
Investissements nets (DT)	469 009	544 784 (*)	1 010 188(*)	-13,91%

(*) : Il s'agit des investissements nets, décaissés et non décaissés (portés au crédit des comptes fournisseurs immobilisations). Ce qui explique l'écart par rapport aux seuls montants décaissés portés au niveau de l'état des flux de trésorerie.

L'essentiel des investissements réalisés courant le 1^{er} semestre 2011, concerne l'acquisition de matériels informatiques et matériels de transport comme le montre le tableau suivant :

Désignation	Investissements nets (En dinars)
Logiciels	10 544
AAI	10 169
Equipements de bureaux	8 706
Matériels de transport	82 004
Matériels industriels	2 088
Matériels informatiques	226 415
Dépôts et cautionnements	1 500
Charges à répartir	127 582
TOTAL	469 009

A noter aussi que lors du premier trimestre 2011, Hexabyte a procédé à la rénovation de deux agences qui ont été saccagées lors des émeutes de Janvier : Il s'agit des agences de la Gare de Sousse (Sousse2) et de la Gare de Tunis à la

Place Barcelone (Tunis3). La société a aussi commencé, durant le 2^{ème} trimestre 2011, au démarrage des travaux d'aménagement de trois nouvelles agences commerciales à Monastir, Mahdia et Kef. L'ouverture de la nouvelle agence de Mahdia a eu lieu le 28 Juin 2011.

4.4.6 Endettement

La société Hexabyte n'a pas d'encours crédits bancaires à moyen et long terme. L'endettement de la société est constitué exclusivement d'encours de financement leasing. L'encours total en principal s'élève au 30/06/2011 à 186 665 DT dont 140 836 DT d'échéances à plus d'un an et 45 829 DT d'échéances à moins d'un an.

4.5/ Indicateurs d'activité trimestriels au 30/09/2011

Les indicateurs d'activité au 30/09/2011 de la société HEXABYTE se présente comme suit :

Désignation	3ème Trimestre 2011	3ème Trimestre 2010	Variation 3 T 2011 / 3 T 2010	Au 30/09/2011	Au 30/09/2010	Au 31/12/2010	Variation Sep 2011 / Sep 2010
Nouveaux abonnés ADSL	3 925	2 149	82.64%	9 453	7 248	9 150	30.42%
Encours nombre abonnés ADSL(*)				46 603	34 200	37 150	36.27%
Chiffre d'affaires HT (DT)	938 370	679 894	38.02%	3 130 409	2 233 372	3 465 527	40.17%
Investissements (DT)**	168 229	18 137	827.55%	637 237	562 921	1 010 188	13.20%
Dettes LMT (DT)				128 555	175 978	164 541	-26.95%

(*) : Total des ports actifs et inactifs

(**) : Il s'agit des investissements nets, décaissés et non décaissés (portés au crédit des comptes fournisseurs immobilisations). Ce qui explique l'écart par rapport aux seuls montants décaissés portés au niveau de l'état des flux de trésorerie.

1/- Production Abonnés ADSL

Le nombre d'abonnés ADSL s'est élevé à 46 603 à la fin du 3^{ème} trimestre 2011 contre 34 200 à la fin du même trimestre de l'année 2010 soit une progression de 36,27% due essentiellement à l'ouverture de nouvelles agences et au renforcement de l'appareil commercial.

2/- Chiffre d'Affaires

- Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011 a enregistré une hausse de 38.02% par rapport à celui de 2010.
- La hausse totale du chiffre d'affaires pour les trois premiers trimestres de 2011 par rapport à celui de 2010 est de 40.17%

3/- Investissements

L'essentiel de l'investissement réalisé à fin septembre 2011, concerne l'acquisition de matériels de transport et de matériels informatiques.

A noter aussi que lors du premier trimestre 2011, Hexabyte a procédé à la rénovation de deux agences qui ont été saccagées lors des émeutes de Janvier : Il s'agit des agences de la Gare de Sousse (Sousse2) et de la Gare de Tunis à la Place Barcelone (Tunis3).

La société a aussi commencé, durant le 2^{ème} trimestre 2011, les travaux d'aménagement de trois nouvelles agences commerciales à Monastir, Mahdia et Kef. Ces trois nouvelles agences ont démarré leurs activités pendant le troisième trimestre 2011.

La société Hexabyte a aussi démarré, en Septembre 2011, l'aménagement d'une nouvelle agence à Nabeul

4/- Endettements

La société Hexabyte n'a pas d'encours crédits bancaires à moyen et long terme. L'endettement de la société est constitué exclusivement d'encours de financement leasing. L'encours en principal à plus d'un an s'élève au 30/09/2011 à 128 555 DT, contre 175 978 DT pour la même période 2010.

4.6/ Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

4.6.1 Risques afférents au secteur

a/- Secteur en pleine mouvance technologique:

La plupart des services offerts dans ce secteur sont d'une technologie avancée. Le suivi des avances technologiques nécessite une veille permanente, une flexibilité d'adaptation rapide et une capacité de financement disponible pour mettre en place tout investissement additionnel s'avérant nécessaire.

Par ailleurs, l'ensemble de ces développements doivent être guidés par l'objectif de satisfaction des attentes des clients en termes de prix et de qualité de services.

b/- Secteur dont le développement est intimement lié au pouvoir d'achat des ménages :

Bien que les services internet se sont imposés ces dernières années dans la société tunisienne, surtout au niveau de la haute et moyenne classe, il demeure toutefois admis que toute contraction de l'économie tunisienne impacterait la progression du nombre d'utilisateurs et les taux d'usage des services internet. Ce risque ne pourrait pas être facilement atténué en recourant à l'export, dans la mesure où actuellement ces services ne s'adressent qu'au marché local.

4.6.2 Risques liés à l'activité

a/- Dépendance directe aux opérateurs des télécommunications :

Les infrastructures d'accès à Internet dépendent directement des opérateurs des télécommunications et notamment de Tunisie Télécom :

- Toutes les liaisons ADSL et lignes spécialisées sont directement gérées par TT.
- Le Wimax et les liaisons satellites sont gérés par TT et Divona.
- Les réseaux GPRS sont gérés par Tunisie Télécom et Tunisiana.
- L'accès 3G est assuré en 2010 par Orange Tunisie, le nouvel opérateur.

Les FSI publics et privés actuels n'interviennent que sur un seul maillon de la chaîne de valeur en l'occurrence la distribution au grand public et aux entreprises.

b/- Affrontement d'une concurrence qui se concentre de plus en plus:

Le paysage des FSI a connu en 2010 des changements majeurs avec les rapprochements qui ont eu lieu entre :

- Topnet et Tunisie Télécom
- Planet et Orange Tunisie.

Ces changements ont permis aux deux leaders des FSI tunisiens d'être adossés par les deux opérateurs universels ce qui est de nature à accentuer la concurrence dans ce secteur et à rendre l'adaptation des autres FSI une condition sine qua non de pérennité.

Un autre rapprochement a eu lieu en septembre 2011 entre Tunisiana et Telnet.

c/- Contraintes de fidélisation et de développement des clients :

La fidélisation et le développement des clients de HEXABYTE dépendent largement de la qualité de ses services et de sa politique de prix. Ces derniers restent largement influencés par la situation de ses moyens humains et matériels, de son organisation en générale et de l'état de ses systèmes d'exploitation et de son parc important de matériels informatiques, plus particulièrement. Toute défaillance, destruction, ou perturbation de ceux-ci auront un effet néfaste sur la bonne marche de la société et sur sa position concurrentielle.

Aussi, tout départ de personne jugée clé pourrait avoir un effet négatif sur l'exploitation de la société et par conséquent sur la fidélisation et le développement de sa clientèle.

d/- Risque de change :

La société n'a pratiquement pas de risque de change. L'ensemble de ces paiements et règlements se font en dinars.

4.7/ Dépendance de l'émetteur

4.7.1 Dépendance envers les fournisseurs :

Les fournisseurs de la société HEXABYTE sont essentiellement constitués des opérateurs des télécommunications dont notamment Tunisie Télécom qui procède actuellement à la facturation du coût de la bande passante via l'Agence Tunisienne d'Internet moyennant le prélèvement par cette dernière d'une marge de 30%.

Cette dépendance technique est valable pour l'ensemble des FSI publics et privés actuels qui n'interviennent que sur un seul maillon de la chaîne de valeur en l'occurrence la distribution au grand public et aux entreprises.

4.7.2 Dépendance envers les clients :

L'activité de la société HEXABYTE reste largement tributaire de la fidélisation et le développement de ses clients. Ceci dépend largement de :

- la qualité des services offerts (moyens humains et techniques) ,
- les prix proposés et pratiqués y compris la gestion des bonus et gratuités,
- l'effort marketing déployé,
- l'effort de proximité à planifier et à mettre en œuvre (Réseaux d'agences),
- la diversification de la gamme de produits surtout ceux correspondant aux nouvelles technologies,
- etc..

4.8/ Litiges ou arbitrage en cours

4.8.1 Litige fiscal

Etat récapitulatif des contrôles fiscaux subis par la société

Historiquement, la société HEXABYTE a subi deux contrôles fiscaux dont la synthèse des résultats est résumée dans le tableau ci-dessous :

<i>Types de vérification</i>	<i>Exercices vérifiés</i>	<i>Principaux chefs de redressement</i>	<i>Résultat de la vérification</i>
Vérification préliminaire	2004 et 2005	Remise en cause de l'éligibilité de la société aux activités couvertes par le code d'incitation aux investissements	Dossier clôturé par acceptation de l'opposition de la société et abandon du chef de redressement
Vérification approfondie	2005 à 2008	Remise en cause de l'éligibilité de la société aux activités couvertes par le code d'incitation aux Investissements	L'administration fiscale n'a pas encore répondu à l'opposition de la société

Vérification Préliminaire (exercices 2004 et 2005).

La société HEXABYTE a fait l'objet de vérification fiscale préliminaire par les services relevant du centre régional de contrôle de Beja qui ont refusé le bénéfice de la déduction totale de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, des bénéfices réalisés au cours de l'année.

Cependant l'administration fiscale régionale est revenue sur sa position suite à la présentation par la société d'une attestation de l'agence de promotion des investissements lui accordant les bénéfices de l'article 23 du code d'incitation aux investissements dans le cadre du développement régionale (Entreprise installée à Beja zone bénéficiant de cet avantage spécifique).

Vérification Approfondie (exercices de 2005 à 2008).

La société a par ailleurs fait l'objet en 2009 d'une vérification fiscale approfondie menée par l'unité de contrôle nationale et d'enquête fiscale.

Cette vérification a débouché sur un redressement fiscal relativement important motivé par le refus de l'administration du bénéfice de la déduction totale prévue par l'article 23 du code d'incitation aux investissements, étant donné que la **part principale** des bénéfices réalisés par l'entreprise provient de l'activité de Fournisseur de Services Internet, activité non citée par l'attestation de dépôt de déclaration qui lui a été délivrée par l'agence de promotion des investissements en 2001.

L'administration fiscale a considéré que l'activité principale de la société HEXABYTE, à savoir fournisseur de services internet, n'est pas couverte par la liste des activités fixée par le décret n°94-492 du 28 février 1994, et a procédé à la réintégration des bénéfices provenant de cette activité, tout en acceptant la déduction des bénéfices provenant de l'autre activité relative au développement de logiciels.

Le détail de la notification de redressement fiscal en date du 30 décembre 2009, au titre des exercices de 2005 à 2008 est le suivant :

En dinars

Détail de la notification de redressement fiscal										
Impôts	Années								Total	
	2005		2006		2007		2008		Principal	Intérêts
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts		
I/S	41 063	23 611	30	13		5	86 174	10 772	127 267	34 401
AP	51 624	33 583	84 217	42 109	77 228	27 064		15	213 069	102 771
TVA					5 197	531			5 197	531
R/S		5 856		9 706		15 635		12 676		43 873
Total	92 687	63 050	84 247	51 827	82 425	43 235	86 174	23 463	345 532	181 575

Il en résulte que sur la base de ladite notification, le risque fiscal au titre des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 est estimé en principal et en intérêts à un montant de 527 mille dinars.

NB : Selon la même logique de l'administration fiscale, le risque fiscal au titre des exercices 2009 et 2010 serait respectivement de 93 et de 78 mille dinars environ.

Etat d'avancement de la procédure contentieuse relative à la vérification approfondie.

La société a présenté une première réponse dans les délais légaux marquant son opposition à ces chefs de redressement.

En cas de refus de l'administration de ces objections, la société compte introduire une affaire devant les tribunaux pour essayer de faire valoir les principaux arguments suivants :

- La société dispose déjà d'une attestation délivrée par le Chef de Bureau de Contrôle de Béja en date du 01/11/2010, attestant qu'au vu des documents présentés « la société bénéficie d'une exonération totale de l'impôt sur les sociétés pour une période de 10 ans allant de l'exercice 2001 à l'exercice 2011 ».
- La société a bénéficié des primes d'investissement accordées par une commission où siège un représentant du ministère des finances, ce qui prouve que ce ministère était bien au courant de la nature de l'activité de la société HEXABYTE, telle qu'elle est réellement exercée, consistant à fournir les services d'internet ainsi que le développement et la maintenance de logiciels.

- La demande déposée auprès de l'Agence de Promotion des Investissements 'API' pour l'obtention de l'attestation de dépôt de déclaration mentionne clairement et sans aucune ambiguïté que l'objet de la société étant les services internet qui peut être englobé dans la rubrique « services informatiques » figurant sur la liste prévue par le décret 94-492 du 28/02/1994. Etant signalé que l'activité de service internet n'était pas mentionnée sur cette liste, lors de dépôt de la demande d'attestation de dépôt de déclaration. Les services internet n'ont été insérée au niveau du secteur des services informatiques qu'en 2004 ce qui permet à la société de bénéficier automatiquement des avantages octroyés au secteur.
- La déclaration d'existence déposée le 31/05/2001 auprès de l'administration fiscale, avec début effectif de l'activité le 09/05/2001, mentionne clairement que l'activité principale de la société HEXABYTE consiste en la fourniture des services à haute valeur ajoutée dans le domaine des communications. La carte d'identification fiscale qui lui a été délivrée, à cet effet, reprend clairement « les services Internet ». Cette carte a été mise à jour le 08 mars 2004, elle a confirmé ainsi l'activité de « fournisseur de service Internet ».
- La société a fait l'objet d'une vérification fiscale pour les années 2004 et 2005 qui a conduit au rejet du bénéfice de l'avantage prévu par l'article 23 précité. Cependant l'administration fiscale est retournée sur sa décision sur la base d'une attestation délivrée par l'agence de promotion des investissements en date du 17/01/2007 qui précise bien que la société bénéficie des dispositions de l'article 23 du code d'incitation aux investissements.
- L'autorisation qui a été délivrée à la société par l'Agence Tunisienne d'Internet en date du 14/02/2001 indique clairement que la société HEXABYTE a été choisie parmi les fournisseurs d'accès Internet à l'échelle régionale. La société s'est implantée à cet effet à Beja (zone du développement régional).

D'après le conseiller fiscal de la société HEXABYTE, l'ensemble de ces arguments militent en faveur de la société pour le bénéfice des dispositions de l'article 23 du code d'incitation aux investissements vu son implantation à Beja et la mention de l'activité de fournisseur d'accès internet, clairement indiquée sur l'ensemble des documents officiels et dont la plupart émanent de l'administration fiscale. Cette dernière maintient une position basée sur une interprétation dépassée par la mise à jour des activités rentrant dans le secteur des services Internet.

4.8.2 Autres litiges

a/-Redressement social

Au cours de l'exercice 2010, la société a été soumise à un contrôle social couvrant les exercices 2007, 2008 et 2009. Ce contrôle a abouti à un redressement provisoire pour un montant global de 48,5 Mille Dinars.

La société, n'a pas accepté au départ ce redressement. Toutefois, après discussions et négociations, elle a fini par accepter les chefs de redressement et un arrangement avec l'administration sociale a été conclu portant sur le paiement du principal dû, soit 48,5 Mille Dinars sur cinq (5) ans et l'abandon par la CNSS de tout intérêt de retard, normalement dû.

b/ Litige avec l'Agence Tunisienne d'Internet « ATI »

Il est à préciser que la facturation du coût de la bande passante internet aux FSI est faite par l'ATI et que le prix de vente pratiqué est imposé par Tunisie Télécom, actionnaire dans l'ATI et unique fournisseur de ce produit en Tunisie. Pour des considérations commerciales qui lui sont propres, Tunisie Télécom a autorisé, en août 2010, les FSI privés de dédoubler gratuitement à leurs clients les débits internet, moyennant une révision à la baisse du coût de la bande passante facturé par l'ATI.

Après dédoublement de débits à leurs clients, l'ATI a continué à facturer le coût de la bande passante sur la base de l'ancien prix unitaire de 70,000 dinars au lieu du nouveau prix convenu de 59,500 dinars.

Pour se manifester contre cet agissement de la part de l'ATI, la société HEXABYTE s'est abstenue de payer les prestations de l'«ATI» au titre du mois de décembre 2010 estimé à 85 Mille Dinars et lui a réclamé l'établissement d'avoirs sur les prestations du 2^{ème} semestre 2010.

Par ailleurs, et suite à des négociations à propos du tarif de la bande passante, le secteur s'est mis d'accord sur une révision à la baisse de ce tarif à partir du 01/01/2011. Cet accord prévoyant une facturation sur la base d'un tarif

unitaire de 47,5 Dinars/ Mbts au lieu de 59,5 dinars/Mbts, a été réellement formalisé en 2011, mais sur la base d'un tarif unitaire de 49 Dinars/Mbts.

Ainsi la société HEXABYTE a pu obtenir tous les avoirs nécessaires relatifs à la facturation de l'année 2011, sans pour autant obtenir gain de cause concernant la facturation de l'année 2010, dont elle sera éventuellement contrainte de payer sur la base du plein tarif.

4.9/ Organisation de la société

4.9.1 Gouvernance et contrôle interne

La société HEXABYTE est administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres. Par ailleurs, depuis sa création, la société était gérée par un Président Directeur Général (en la personne de M. Naceur HIDOUSSE). L'AGE du 31/05/2011 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 06/05/2011 de séparer entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et a délégué au Conseil d'Administration la définition des attributions de chacun d'eux. Usant de ce pouvoir, le Conseil d'Administration du 31/05/2011 a procédé à la nomination de M. Aissa HIDOUSSE et de M. Naceur HIDOUSSE respectivement en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

La société est dotée des différents comités suivants :

a/ Comité permanent d'audit

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société « HEXABYTE » tenue le 31/05/2011 a décidé de constituer un comité permanent d'audit interne. Ce comité d'audit a pour principale attribution :

- Examiner les états financiers intermédiaires et annuels afin d'éclairer le conseil d'administration sur leur contenu et de veiller à la fiabilité et à la qualité des informations qui seront fournies aux actionnaires, et s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.
- Veiller à ce que la direction générale de la société mette en place un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Procéder, avec la direction générale de la société, à un examen régulier des principaux risques financiers et le cas échéant, donner un avis sur les opérations financières significatives de la société.
- Veiller à l'amélioration continue de la qualité des procédures permettant le respect des réglementations en vigueur.
- Examiner le programme et les résultats des travaux de l'audit interne, et apprécier l'efficacité et la qualité de ses procédures.

Le comité d'audit examine également les opérations financières importantes à l'occasion desquelles il pourrait exister un conflit d'intérêt. Dans ce cadre, le comité d'audit :

- Donne son avis sur la désignation du ou des commissaires aux comptes, leur renouvellement et la qualité de leur travail.
- Assure le suivi de la démarche développée par le commissaire aux comptes.
- Examine l'étendue des travaux du commissaire aux comptes.
- Étudie les recommandations et les conclusions du commissaire aux comptes.
- Donne suite aux recommandations du commissaire aux comptes au sein de la société.
- Examine le montant des honoraires d'audit versé par la société aux entités du réseau auquel appartient le commissaire aux comptes et le pourcentage qu'ils représentent dans le montant total des honoraires perçus par ce réseau dans l'année.

Plus généralement, le comité d'audit peut se saisir ou être saisi de tout sujet de nature financière, comptable, informatique, juridique ou fiscale susceptible d'affecter significativement la situation financière et les résultats de la société.

Sur l'ensemble des points abordés par le comité d'audit, le comité pourra réaliser, s'il le juge utile, une étude détaillée selon les modalités qu'il définira.

Le président du comité présente en séance du conseil d'administration la synthèse des travaux du comité d'audit et les recommandations qu'il formule.

Les membres nommés de ce comité assureront, à titre gracieux, toutes contributions, travaux, études demandés par le conseil d'administration, et donneront au conseil des propositions relatives au développement de la société et à sa bonne gouvernance.

Cette même assemblée a nommé Monsieur Ahmed ATTIA et Madame Afef BEN MANSOUR comme membres de ce comité. Cependant, et afin de respecter le nombre minimum des membres devant composer le comité permanent d'audit qui est fixé à trois par l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, la société HEXABYTE s'est engagée à régulariser cette situation en complétant la composition du comité en question par la nomination d'au moins un autre membre lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

b/ Comité exécutif

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société « HEXABYTE » tenue le 31/05/2011 a décidé de constituer un comité exécutif qui a pour principale attribution de superviser et gérer le bon fonctionnement des activités de la société.

Ce comité exécutif se réunira chaque 2 mois pour :

- Étudier la stratégie de la société et sa mise en application ainsi que les perspectives de la société à long terme,
- S'assurer de la réalisation des objectifs fixés par le plan d'affaires,
- Mettre en œuvre les directives établies et les décisions du conseil d'administration,
- Assister le directeur général dans l'accomplissement de son mandat, en prodiguant des avis, conseils et directives générales,
- Superviser et surveiller les activités du Directeur Général, par référence aux objectifs prévus au niveau du plan d'affaires et aux décisions du Conseil d'Administration,
- Évaluer annuellement les performances managériales du Directeur Général et rendre cette évaluation disponible aux membres du conseil d'administration,
- Soumettre des recommandations, concevoir des alternatives stratégiques ou des plans d'actions au conseil d'administration, pour faire face à des nouvelles questions, problématiques et situations particulières vécues par la société,
- Présenter un rapport à chaque réunion du Conseil.

Les membres nommés de ce comité assureront, à titre gracieux, toutes contributions, travaux, études demandés par le conseil d'administration, et donneront au conseil des propositions relatives au développement de la société et à sa bonne gouvernance.

Ce comité est composé de :

- Mr Ahmed Attia
- Mme Afef Ben Mansour
- Mr Aissa Hisoussi
- Mr Naceur Hidoussi
- Mr Morsy Dimassi

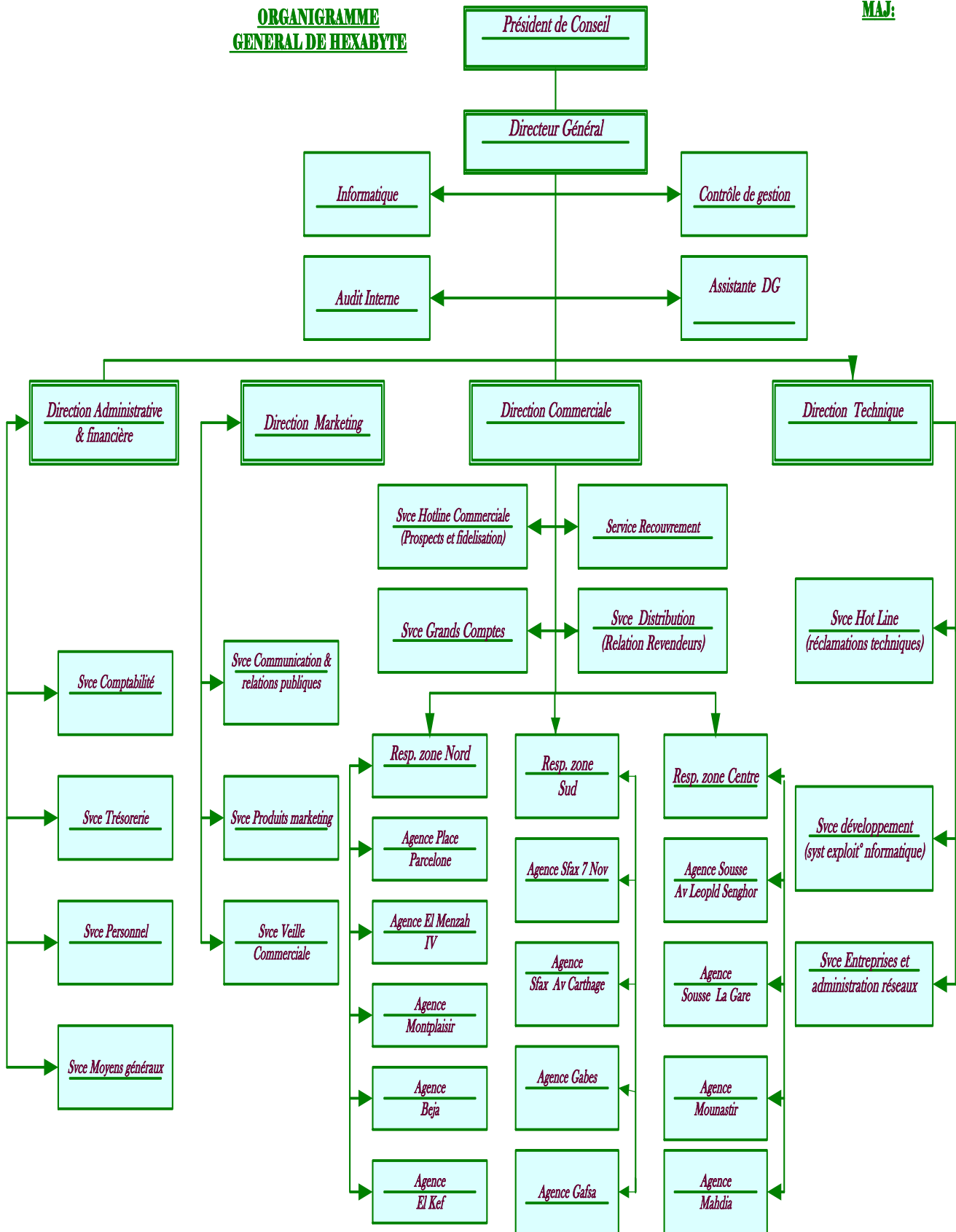
c/ Comité financier consultatif

L'actionnaire de référence de la société « HEXABYTE » Monsieur Naceur HIDOUSSEI s'est engagé, au niveau des pactes d'actionnaires qu'il avait signés avec Challenge SICAR, ATID FUND (1) et TDF, de la mise en place d'un Comité Financier Consultatif, composé de trois membres. Ce comité sera renouvelé tous les deux ans et a pour principale attribution d'étudier tout programme d'investissement préalablement à son examen par le Conseil d'Administration, l'amélioration de l'information comptable et financière produite par la société et la supervision de la communication financière avec l'ensemble des actionnaires et les autorités du marché.

L'organisation générale actuelle de la société HEXABYTE se traduit à travers l'organigramme général suivant :

**ORGANIGRAMME
GENERAL DE HEXABYTE**

MAJ:



L'organigramme général de la société HEXABYTE est composé des quatre directions suivantes :

1. **Direction Commerciale**, considérée comme étant la plus importante au sein de la société : Celle-ci comprend notamment :

- Service Hot Line Commerciale : Chargé du prospect, fidélisation et assistance des clients sur appels téléphoniques.
- Service Distribution (Relations avec les Vendeurs). Ce service comprend :
 - (i)- Le Back Office Revendeurs, qui est responsable du traitement de tous types de demandes parvenues via les revendeurs (facturation, gestion des demandes revendeurs, renouvellement, migration, réclamation, etc.). Il participe à l'élaboration des prévisions de vente, organise les réunions regroupant la totalité de la force de vente et le personnel du back office.
 - (ii)- Les commerciaux chefs de secteurs, qui sont chargés de la mise en œuvre de la stratégie commerciale sur tout le territoire national par l'application des directives relatives à la promotion des produits et services commercialisés par la société auprès des prospects.
- Les Responsables de zones encadrant les responsables d'agences qui y sont rattachées. A noter que l'organigramme type de chaque agence comprend un responsable agence, un caissier et un chargé d'affaires clientèle.
 - (i)- Le Responsable Agence a pour principales missions d'encadrer l'équipe qui lui est attachée, de mettre en œuvre la stratégie commerciale de la direction commerciale et à:
 - Appliquer les méthodes de contrôle de l'activité des chargés de clients.
 - Gérer les relations commerciales qui s'établissent entre le siège et la clientèle (offre de prix, remises exceptionnelles, litiges commerciaux, etc.).
 - Assurer la conception et le déroulement des stages de formation à la suite du recrutement de nouveaux chargés clientèle avec l'aide du directeur des ressources humaines, et de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement des équipes de vente.
 - Maintenir une ambiance dynamique au sein de l'équipe de vente.
 - (ii)- Le chargé clientèle a pour rôle principal de :
 - Assurer un bon accueil aux clients et visiteurs ainsi qu'aux appels téléphoniques.
 - Prendre en charge les clients (gestion des contrats d'abonnement, facturation, activation et mise à jour service, etc.).

2. **Direction Technique** : Celle-ci comprend notamment :

- Service développement informatique

Il analyse les besoins des utilisateurs afin de construire des programmes sur mesure. Il analyse le projet confié, lors de la phase de conception, en fonction des besoins des utilisateurs, consignés dans un cahier des charges. Il étudie les étapes de fonctionnement du programme, puis il établit une solution technique avant la création d'un prototype de la future application. Il réalise les notices techniques d'installation, ainsi que des guides pour les utilisateurs.

- Service entreprises & administration Réseaux

Il veille au bon fonctionnement des équipements placés dans les plateformes (Tunisie Télécom) ainsi que dans les locaux de la société et les agences d'attache.

Il assure le diagnostic et la réparation des liaisons entreprises (Grands comptes).

Il Analyse les performances du réseau dont il a la charge et repère les points critiques et s'efforce d'apporter des solutions adaptées.

Il réceptionne les matériels informatiques et de télécommunications, tout en veillant à leur compatibilité avec les installations existantes. Il les configure et les paramètre pour les insérer dans le réseau.

Il définit, avec les ingénieurs et techniciens, les plans de rénovation ou d'extension du réseau.

3. **Direction Marketing** : Celle-ci comprend le service de communication et relations publiques, le service de produits marketing et le service de veille commerciale.

La Direction Marketing assure les principales fonctions suivantes :

- Garantir le positionnement et le développement de la société sur son marché, au moyen de la définition des stratégies d'offres, de l'élaboration des plans de marketing et d'investissement relatifs aux produits et services.
- Assurer la définition des plans de marketing stratégiques en fonction des orientations définies.
- Définir des stratégies commerciales et des plans de marketing opérationnels pour les produits et les services offerts aux différents segments de clientèle.
- Préparer les manifestations diverses (salons, foires, animations, etc.).
- Préparer les animations "grand public" (réservation d'espaces, formalités et autorisations administratives nécessaires, supports, effectif, ressources, etc) pour décrocher de nouveaux contrats.
- Conserver et fidéliser les clients existants, dans l'objectif d'augmenter le chiffre d'affaires de l'entreprise.
- Concevoir et gérer les supports de la société (PLV, affiches, site web...), permettant de traduire un message et de créer une identité visuelle distinctive.

4. Direction Administrative et Financière : Celle-ci comprend les services comptabilité, trésorerie, moyens généraux et de personnel.

La société HEXABYTE dispose déjà d'un service contrôle de gestion qui vient d'être renforcé par un service d'audit interne ayant pour principale attribution de veiller au respect et au perfectionnement du système de contrôle interne mis en place. A cet égard, la société vient de désigner un cabinet d'expertise comptable pour mettre à jour et compléter son manuel des procédures. Un premier projet de ce manuel a été remis à la société début décembre 2011 en version papier et électronique. La société compte demander au cabinet en question de le détailler davantage.

Par ailleurs, et dans le cadre de son introduction en Bourse, la société HEXABYTE a confié une mission de due diligence comptable, fiscale et sociale au Cabinet « Business & Financial Consulting » représenté par M. Hamdi KRIAA et ce dans le but de mieux apprécier sa situation financière ainsi que sa situation fiscale et sociale et de déceler les éventuels risques auxquels elle pourrait faire face.

De même, considérant le litige fiscal qui l'oppose avec l'administration fiscale, la société a confié une mission spécifique de due diligence juridique et fiscale au Cabinet de l'avocat Maître Sami MOKADMI, dans le but de mieux cerner les circonstances, les fondements et les aboutissements éventuels dudit litige fiscal.

4.9.2 Systeme d'information

A/- Pour sa gestion technique et commerciale, la société HEXABYTE a opté pour l'utilisation d'un logiciel open source qui a été par la suite modifié pour les besoins spécifiques de la société. Il s'agit d'un Progiciel de Gestion Intégré (PGI) et de Gestion de Relation Client (GRC) destiné aux petites et moyennes entreprises appelé Dolibarr qui est simple à installer, simple à utiliser et simple à développer.

Cette solution de gestion intégrée regroupe un ensemble de modules de gestion commerciale et de gestion technique.

L'ensemble des modules sont les suivants :

1- Service technique

- HexaWebmin : Administration des sites web
- Tickets : Gestion de tickets
- ADSLmin : Gestion des demandes d'emails et d'hébergement ADSL light
- MailMon : Monitoring du serveur Mail
- Contact : Liste de contacts des Techniciens de Tunisie Télécom

2- Service commercial

- HexaCom : Gestion clients, gestion services, suivi commercial, tickets...
- Relance : Relance des clients par mail et SMS
- Prospection : Copie locale de l'interface de prospection
- Formulaire : Formulaire lettres et offres types
- Liste des prix : Liste officielle de prestations Hexabyte

- Statistiques commerciales : Cartes à gratter et SMS, RTC free et prépayé, ADSL, Noms de domaines et hébergement,
- GroupeWare : Gestion des ressources Hexabyte
- DotProject : Gestion des Projets
- Inventaires : Gestion des Immobilisations et stocks

3- Hotline

- Administration Register : Inscription on line
- Interface SMS : Gestion des cartes SMS
- Réclamations Prépayés TT : Espace réclamations auprès de Tunisie Télécom à propos d'abonnements prépayés

4- Extra

- Caméra commercial : Accès externe et interne
- Caméra accueil : Accès externe et interne
- Caméra Hot Line : Accès externe et interne

Les services rendus par les principaux modules d'Intranet se présentent comme suit :

Hexawebmin :

C'est un module qui communique avec les serveurs web, il permet :

- Ajout d'un site web
- Suppression d'un site web
- Modification d'un site web (changement de quotas ou changement de mots de passe FTP ou de bases de données)
- Suivi : permet d'enregistrer les actions réalisées pour les modules web

Tickets :

C'est un module qui permet la coordination entre le service technique et le service commercial pour la gestion des sites web et des noms de domaines.

ADSL Min :

Ce module permet la gestion des demandes d'adresses mails pour les clients ADSL d'Hexabyte

Mailmon :

Ce module, qui communique avec le serveur pop d'Hexabyte, permet la gestion des comptes mails à savoir :

- Ajout d'un compte mail
- Suppression d'un compte mail
- Modification d'un compte mail
- Désactivation d'un compte mail

HexaCom :

Gestion des clients, gestion des services et suivi commercial

- Gestion des clients
- Gestion des services

A chaque client, il est associé un ou plusieurs services : ADSL, RTC, LS, fibre optique, hébergement, noms de domaines...

Gestion des revendeurs

- Recherche Revendeurs
- Infos Revendeurs
- Stock Revendeurs

Administration des modems

- Suivi des modems
- Livraison stock-chef secteur
- Livraison chef secteur-revendeurs

Relance :

C'est un module qui permet la relance par mails et par SMS des clients d'Hexabyte au niveau des différents services.

Prospection :

C'est un module qui permet la prospection et la relance de nouveaux clients.

Statistiques Commerciales :

C'est un module qui permet de générer des statistiques multicritères (par revendeur, par entreprise, par produit). Il s'agit d'un tableau de bord pour les ventes.

Gestion Commerciale :

C'est un module qui permet :

- de facturer
- de vérifier les états des paiements
- de consulter les états des ventes
- de consulter les états de ventes détaillées
- de vérifier les états du recouvrement

Groupware :

C'est un module qui permet de partager les biens et les ressources d'Hexabyte via un calendrier partagé.

Inventaire :

C'est un module qui permet la gestion des immobilisations et des stocks.

Interface SMS :

Il s'agit d'une interface offerte à la hotline technique. Cette interface permet la supervision des recharges SMS à des accès RTC prépayés.

Gestion des utilisateurs :

Il s'agit d'assurer l'ajout, la suppression et la modification des utilisateurs qui peuvent se connecter au système d'information d'Hexabyte en permettant la gestion des attributions et des droits d'accès par profil.

B/- Pour sa gestion comptable, la société HEXABYTE a acquis un logiciel de gestion comptable « SAGE » avec une ouverture (interface) sur le logiciel commercial sus indiqué.

C/- Pour la gestion de la paie, la société HEXABYTE utilise un logiciel de gestion des ressources humaines « SAGE » avec une interface au module comptable.

4.10/ Politique sociale et effectif

Réglementation applicable et politique salariale

L'activité de la société HEXABYTE, classée dans la branche « Fournisseurs de Services Internet », est régie par la convention collective applicable au secteur de l'électricité et de l'électronique.

L'essentiel de la politique salariale est donc dicté par les dispositions de ladite convention collective. La société a en outre diffusé un règlement intérieur intitulé « STATUTS ADMINISTRATIFS DU PERSONNEL » comprenant essentiellement le détail :

- Des droits et devoirs du personnel de la société,
- Du recrutement en général,

- Des conditions de travail,
- De l'évolution de carrière,
- Du régime disciplinaire,
- Des congés, et cessation de fonctions,
- Des allocations et indemnités.

D'une façon générale, les niveaux de rémunération sont négociés contractuellement entre les salariés et la société.

L'évolution des charges sociales est donnée par le tableau suivant :

Présentation de l'évolution des charges de personnel au cours de la période (2008-2010)				
<i>En KDT</i>	2008(*)	2009(*)	2010	Variation 2010/2009
Salaires	386	523	682	30,4%
Cotisations sociales	54	77	104	35,1%
Congés à payer			14	
Total charges de personnel	440	600	800	33,3%
% évolution		36.4%	33.3%	

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité.

L'évolution de la masse salariale s'explique par l'augmentation de l'effectif de la société dont notamment l'effectif commercial accompagnant l'expansion du réseau de distribution.

Effectif

L'évolution de l'effectif de la société est présentée au niveau du tableau suivant :

Présentation de l'effectif de la société au cours de la période (2008-2010)			
<i>Désignation</i>	2008	2009	2010
Effectif	58	72	82
% évolution		24.1%	13.9%

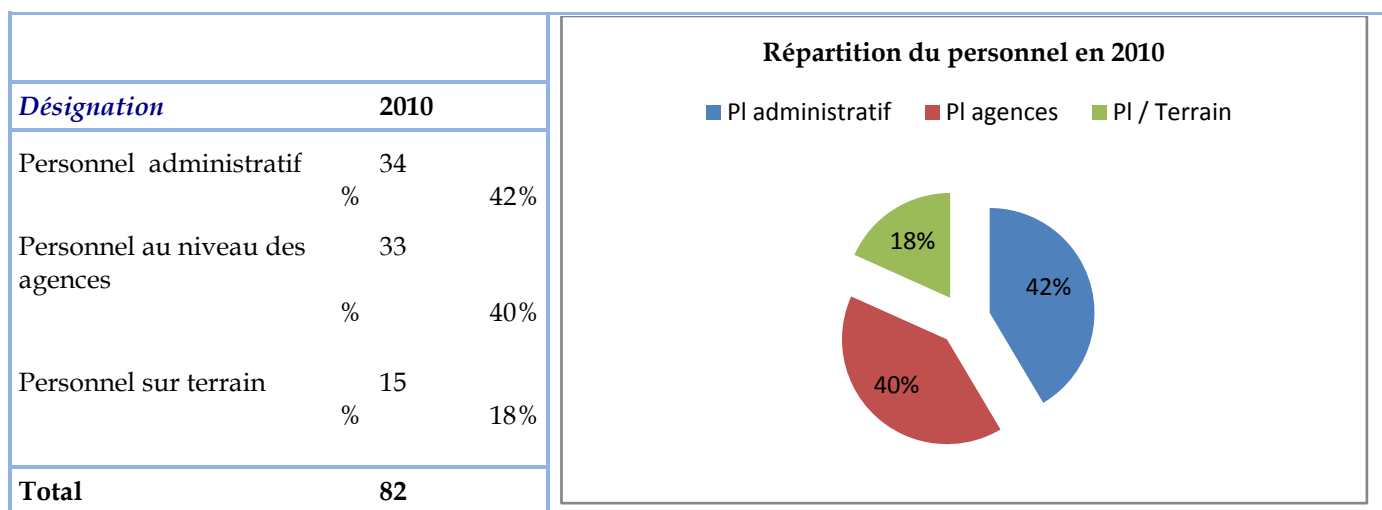
Actuellement, le personnel de la direction commerciale représente la majeure partie de l'effectif de la société (56% de l'effectif total).

L'effectif de la société peut être réparti en personnel administratif (back office), personnel au niveau des agences (front office) et personnel sur terrain.

Généralement on recense 3 personnes par agence :

- Le responsable agence,
- un commercial,
- et un technicien.

La répartition actuelle de l'effectif de la société est présentée au niveau du graphique ci-dessous.



Etant une société de services à haute valeur ajoutée, le taux d'encadrement de la société est de l'ordre de 50%.

Avantages sociaux

Le personnel de la société HEXABYTE ne bénéficie pratiquement pas d'avantages sociaux, à l'exception de la subvention d'Aid El Kebir et d'un abonnement internet gratuit.

Intéressement du personnel

Le personnel titulaire de la société HEXABYTE bénéficie chaque fin d'année d'une prime d'intéressement variable servie sur la base d'une note d'évaluation : Cette prime varie de zéro à 100% de salaire mensuel.

Il est aussi prévu une prime d'intéressement mensuelle au profit des commerciaux de la société calculée sur la base d'un barème arrêté par pallier en fonction du volume des ventes réalisées.

Formation du personnel

La formation au sein de la société HEXABYTE est un impératif de développement des compétences. Elle bénéficie à tout employé nécessitant une formation adéquate lui permettant l'acquisition des compétences nouvelles induites par de nouveaux projets ou par une nouvelle organisation.

Toute nouvelle recrue bénéficie d'un stage d'intégration dans à l'occasion duquel elle recevra une formation générale sur l'organisation générale et l'activité de l'entreprise.

La société HEXABYTE fait recours en cas de besoin à des consultants externes pour assurer une formation spécifique à ses employés, suivant un programme annuel de formation.

Pour le personnel nécessitant un diplôme ou un certificat technique particulier, la société HEXABYTE assure l'inscription et le financement de tout le cycle de formation en s'appuyant sur le système actuel de ristourne de la TFP. Dans le cas où le coût de la formation diplômante dépasse un certain budget, l'employé est tenu de signer un avenant à son contrat de travail l'obligeant à continuer son activité professionnelle au sein de HEXABYTE pour une certaine durée ou à défaut de rembourser la formation en question.

4.11/ Politique d'investissement

411.1 Investissements récents et en cours de réalisation

En tant que société de services, la société HEXABYTE a principalement investi, depuis sa création, dans le matériel d'exploitation (matériel informatique) et l'aménagement des ses agences.

Evolution des immobilisations corporelles			
<i>En KDT</i>	2008	2009	2010
Valeurs brutes	2 540	3 047	3 799
Variation	1 111	508	752
Amortissements	-1 122	-1 633	-2 038
Variation	-450	-511	-405
Valeurs comptables nettes	1 418	1 414	1 761
Total des actifs	3 102(*)	3 141(*)	6 544
VCN/ total des actifs (en %)	45.70%	45.03%	26.91%

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité.

Détail de l'évolution des valeurs brutes des immobilisations corporelles			
<i>En KDT</i>	2008	2009	2010
Matériel informatique	1 757	2 319	2 945
Variation	585	562	626
Constructions	446	349	349
Variation	446	-97	0
Matériel de transport	189	222	280
Variation	60	33	57
Installations générales	93	97	148
Variation	7	4	50
Equipement de bureau	51	57	74
Variation	10	6	17
Matériels industriel	2	2	4
Variation	2	0	1
Total Général	2 540	3 047	3 799
Total variation	1 111	508	752

4.11.2 Investissements futurs

La mise en place de la stratégie de croissance de HEXABYTE nécessitera des investissements importants sur la période 2011-2015, se rapportant:

- Aux dépenses de marketing ;
- A l'acquisition de matériels informatiques nécessaires pour supporter l'accroissement du volume d'activité. Il s'agit principalement de serveurs et routeurs,
- Au renforcement du parc roulant dont le coût a été approché en comptant 2 véhicules par nouvelle agence à un coût unitaire moyen de 18 mille dinars;

- Aux frais d'aménagement des nouvelles agences estimés à 25 mille dinars par agence.

Le tableau ci après présente le plan d'investissement d'HEXABYTE projeté sur la période 2011-2015, tel qu'il ressorte de son business plan.

Plan d'investissement prévisionnel 2011-2015					
Désignation	En dinars				
	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Matériel de transport	108 000	216 000	216 000	108 000	108 000
Installation, agencement	75 000	150 000	150 000	75 000	75 000
Frais Ipo	140 000				
Matériels informatiques	712 013	779 513	975 915	1 147 698	1 363 558
Autres investissements	21 840	31 920	42 000	47 040	52 080
Marketing	255 395	282 375	344 565	418 633	506 687
Total	1 312 248	1 459 808	1 728 480	1 796 371	2 105 324
e:estimé					
p:prévisionnel					

4.12/ Analyse SWOT

L'analyse SWOT (Strength, Weakness, Opportunities and Threats) de la société HEXABYTE, consistant à établir un diagnostic interne et externe de l'entreprise afin de dégager ses forces et ses faiblesses d'un côté et les opportunités et les menaces comprises dans son environnement d'un autre côté, pourrait être résumée comme suit :

Forces (Strength)	Faiblesses (Weakness)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Panoplie de produits répondant aux besoins essentiels des clients ▪ Service clientèle diversifié et de qualité ▪ Prix compétitifs et adaptés aux clients en raison de la maîtrise des coûts de plusieurs intrants ▪ Important potentiel de croissance ▪ Bonne expérience et renommée sur le marché tunisien ▪ Flexibilité de la structure financière ▪ Innovation et introduction de nouveaux produits sur le marché (tablettes androïdes, etc.) ▪ Management spécialisé et expérimenté de haut niveau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible part de marché par rapport aux concurrents ▪ Faiblesse actuelle de la politique communicationnelle en raison de la limitation du budget de marketing ▪ Organisation, structure et système d'information à développer.
Opportunités (Opportunities)	Menaces (Threats)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encouragement de l'Etat pour le secteur des TIC ▪ Grand potentiel de développement pour le marché ▪ L'acheminement vers le dégroupage ce qui générerait des revenus additionnels suite au partage de revenus d'accès Internet avec un des opérateurs. ▪ Nombre réduits des FSIs en raison de l'octroi des licences : Accès au secteur demeurant réglementé avec accès actuellement bloqué. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Très forte concurrence entre les opérateurs agréés, ▪ Guerre des prix entre concurrents ▪ Risque d'ouverture du marché à d'autres concurrents

Chapitre 5 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

5.1/ Patrimoine de la société au 31/12/2010

5.1.1 *Immobilisations incorporelles au 31/12/2010*

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels dont certains ont été développés par la société elle-même.

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31/12/2010 à 165 424 DT et se détaille comme suit :

(En dinars)

Désignation	Valeurs Brutes		Amortissements cumulés		VCN au 31/12/2010
	2009(*)	2010	2009	2010	
Logiciels	130 564	165 424	72 339	94 934	70 490
TOTAL	130 564	165 424	72 339	94 934	70 490

(*) : Retraité pour les besoins de la comparabilité.

5.1.2 *Immobilisations corporelles au 31/12/2010*

En raison de la spécialisation de la société dans les services internet et produits rattachés, ses immobilisations corporelles sont composés essentiellement de :

- Matériels informatiques :
 - Routeurs,
 - Modems,
 - Serveurs,
 - Ordinateurs,
 - Etc..

Les modems se trouvent aussi bien dans les locaux de la société que chez ses clients.

- Construction (appartement acquis en leasing)
- Matériel de transport.

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31/12/2010 à 3 799 019 DT et se détaille comme suit :

(En dinars)

Désignation	Valeurs Brutes au 31/12/2009	Variations 2010	Valeurs Brutes au 31/12/2010	Amortis. cumulés au 31/12/2009	Dotations 2010	Amortis. cumulés au 31/12/2010	V.C.N. au 31/12/2010
- Constructions	349 167	0	349 167	26 211	10 201	36 412	312 755
- Matériels de transport	222 300	57 217	279 517	115 810	18 680	134 490	145 027
- Instal., agencements et aménagements	97 282	50 219	147 501	38 929	12 688	51 617	95 884
-Matériels Industriels	2 232	1 341	3 573	353	284	637	2 936
- Equipements de bureaux	57 058	16 800	73 858	28 303	3 830	32 133	41 725
- Matériels informatiques	2 319 027	626 376	2 945 403	1 423 062	316 777	1 739 839	1 205 564
S/TOTAL	3 047 067	751 952	3 799 019	1 632 669	362 460	1 995 128	1 803 891
Provision dépréciation Immobilisations					42 736	42 736	-42 736
Total Général					405 195	2 037 864	1 761 155

5.1.3 Immobilisations financières au 31/12/2010

Les immobilisations financières de la société « HEXABYTE » sont essentiellement composées au 31/12/2010, de cautionnements donnés au titre des loyers, pour une valeur de 9 575 Dinars. La société ne détient aucune participation financière.

5.2/ Patrimoine de la société au 30/06/2011

5.2.1 Immobilisations incorporelles au 30/06/2011

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels dont certains ont été développés par la société elle-même. Le solde net des immobilisations incorporelles s'élève au 30/06/2011 à 69 619 Dinars selon le détail suivant :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Logiciels	175 968	165 424	10 544
Total valeurs Brutes	175 968	165 424	10 544
Amortissements Logiciels	-106 349	-94 934	-11 415
Total Amortissements	-106 349	-94 934	-11 415
Valeur Nette Comptable	69 619	70 490	-871

(En dinars)

Au 30/06/2011, ce poste comprend un montant de 33 629 Dinars, qui correspond à la partie activée des salaires des ingénieurs travaillant sur des modules en cours de développements.

5.2.2 Immobilisations corporelles au 30/06/2011

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 30/06/2011 à 1 801 350 dinars contre 1 761 155 dinars au 31/12/2010. Le détail se présente comme suit :

	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Immobilisations corporelles	4 128 402	3 799 019	329 382
AAI	157 670	147 501	10 169
Constructions	349 167	349 167	-
Equipements de bureaux	82 564	73 858	8 706
Matériels de transport	361 521	279 517	82 004
Matériels industriels	5 661	3 573	2 088
Matériels Informatiques	3 171 818	2 945 403	226 415
Moins : Amortissements corpo	- 2 327 052	- 2 037 864	- 289 188
Amortissements AAI	- 58 990	- 51 617	-7 374
Amortissements constructions	- 45 141	- 36 412	-8 729
Amortissements Matériels de Transport	- 167 598	- 134 490	- 33 107
Amortissements Matériels Industriels	- 882	- 637	- 245
Amortissements Matériels informatiques	- 1 975 976	- 1 739 839	- 236 136
Amortissements équipements de bureaux	- 35 729	- 32 133	-3 596
Provisions immobilisations	- 42 736	- 42 736	-
Total général	1 801 350	1 761 155	40 195

(En dinars)

5.2.3 Immobilisations financières au 30/06/2011

Les immobilisations financières de la société « HEXABYTE » sont essentiellement composées, de cautionnements donnés au titre des loyers, pour une valeur de 11 075 Dinars.

(En dinars)

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Cautions & dépôts	11 075	9 575	1 500
Valeur Nette Comptable	11 075	9 575	1 500

5.3/ Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2011

(En dinars)

Libellés	Acquisitions	Cessions	Variations nettes
Equipements de bureau	2 999	0	2 999
Matériel de transport	401	0	401
Matériel industriel	305	0	305
Matériel informatique	38 040	0	38 040
Installation aménagement	15 808	0	15 808
Total général	57 553	0	57 553

5.4/ Renseignements sur les états financiers au 31 décembre

5.4.1 Etats financiers comparés au 31 décembre

Afin de se conformer aux normes comptables en vigueur, la société a procédé en 2010 à des changements au niveau des états financiers se résumant comme suit :

- Les dépenses engagées dans le cadre du développement du logiciel de gestion, entamées depuis la fin de l'exercice 2006, sous forme de salaires des ingénieurs chargés de la réalisation de ces travaux ont été constatées au niveau des charges. Ces dépenses se détaillent comme suit :

Année	Dépenses engagées	Date mise en service	VCN au 31/12/2009
2007	14 425	31/12/2009	14 425
2008	19 857	31/12/2009	19 857
2009	19 875	31/12/2009	19 875
2010	23 149	Encours	
	77 306		54 157

Ainsi, le montant activé au titre de 2009 et antérieurs, totalise 54 157 Dinars. Ce montant a été imputé totalement, au niveau des états financiers audités, sur l'exercice 2010.

- Les soldes des comptes « Etat impôt et taxes » sont désormais présentés sur la base du solde net par taxe. En cas de solde net débiteur, celui-ci est présenté au niveau des « Autres actifs courants ». En cas de solde net créditeur, celui-ci est présenté au niveau des « Autres passifs courants ».
- Les gains de changes sont désormais présentés en déduction des charges financières et non plus au niveau de la rubrique « Autres gains ordinaires ».

Il est à signaler que dans un objectif de comparabilité, les états financiers des exercices 2008 et 2009 ont été retraités par la société sur la base des états financiers audités pour tenir compte de changements de méthodes susmentionnées.

5.4.1.1 Bilans comparés au 31 décembre

(Exprimé en Dinars)

Actifs	NOTES	2010	2009	2009(*)	2008	2008(*)
ACTIFS NON COURANTS						
<i>Actifs immobilisés</i>						
Immobilisations incorporelles		165 424	76 407	130 564	75 057	109 340
Moins : Amortissements		- 94 934	-72 339	-72 339	-68 279	-68 279
Immobilisations incorporelles nettes	2-1	70 490	4 068	58 225	6 779	41 061
Immobilisations corporelles		3 799 019	3 047 067	3 047 067	2 539 524	2 539 524
Moins : Amortissements		- 2 037 864	-1 632 669	-1 632 669	-1 121 629	-1 121 629
Immobilisations corporelles nettes	2-2	1 761 155	1 414 398	1 414 398	1 417 895	1 417 895
Immobilisations financières		9 575	2 975	2 975	3 975	3 975
Moins : Provisions		-	-	-	-	-
Immobilisations financières nettes	2-3	9 575	2 975	2 975	3 975	3 975
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 841 220	1 421 441	1 475 598	1 428 649	1 462 931
Autres actifs non courants	2-4	145 169	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 986 389	1 421 441	1 475 598	1 428 649	1 462 931
ACTIFS COURANTS						
Stocks		88 166	86 807	86 807	69 200	69 200
Moins : Provisions		-	-	-	-	-
Stocks nets	2-5	88 166	86 807	86 807	69 200	69 200
Clients et comptes rattachés		598 764	889 243	889 243	659 000	659 000
Moins : Provisions		- 121 889	-69 889	-69 889	-40 800	-40 800
Clients nets	2-6	476 875	819 354	819 354	618 200	618 200
Autres actifs courants		1 666 082	217 335	198 223	92 207	78 907
Moins : Provisions		- 16 086	-	-	-	-
Autres actifs courants nets	2-7	1 649 995	217 335	198 223	92 207	78 907
Placements et autres actifs financiers		-	-	-	-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	2-8	2 342 251	561 288	561 288	873 187	873 187
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		4 557 287	1 684 784	1 665 673	1 652 794	1 639 494
TOTAL DES ACTIFS		6 543 677	3 106 226	3 141 271	3 081 443	3 102 425

(*) Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2010	2009	2009(*)	2008	2008(*)
CAPITAUX PROPRES						
Capital social		1 750 000	280 000	280 000	280 000	280 000
Autres capitaux propres		2 500 000	2 465	2 465	10 857	10 857
Réserves légales		28 000	21 237	21 237	21 237	21 237
Résultats reportés		157 564	659 719	694 001	3 494	17 919
Résultats en instance d'affectation		-	-	-	-	-
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>		4 435 564	963 421	997 703	315 587	330 012
Résultat de l'exercice		295 575	474 609	494 484	656 225	676 082
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	4 731 139	1 438 030	1 492 187	971 812	1 006 094
PASSIFS						
Passifs non courants						
Emprunts	3-2	164 541	190 907	190 907	289 060	289 060
Autres passifs financiers		-	-	-	-	-
Provisions		-	-	-	-	-
<i>Total des passifs non courants</i>		164 541	190 907	190 907	289 060	289 060
Passifs courants						
Fournisseurs et comptes rattachés	3-3	1 001 420	544 329	544 329	513 261	513 261
Autres passifs courants	3-4	595 009	899 085	879 973	1 238 124	1 224 824
Concours bancaires et autres passifs financiers	3-5	51 567	33 875	33 875	69 185	69 185
<i>Total des passifs courants</i>		1 647 997	1 477 289	1 458 177	1 820 570	1 807 270
Total des passifs		1 812 538	1 668 196	1 649 084	2 109 631	2 096 331
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		6 543 677	3 106 226	3 141 271	3 081 443	3 102 425

(*) Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

5.4.1.2 Etats de résultat comparés au 31 décembre

(Exprimé en Dinars)

DESIGNATION	Notes	2010	2009	2009(*)	2008	2008(*)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
	4-1					
Revenus		3 465 527	3 562 465	3 562 465	3 150 660	3 150 660
Autres produits d'exploitation		-	-	-	-	-
<i>Total des produits d'exploitation</i>		3 465 527	3 562 465	3 562 465	3 150 660	3 150 660
CHARGES D'EXPLOITATION						
Variations stocks produits finis et encours		1 359	17 608	17 608	10 285	10 285
Achats d'approvisionnements consommés	4-2	- 1 423 428	-1 446 688	-1 446 688	-1 175 344	-1 175 344
Charges de personnel	4-3	- 799 823	-619 864	-599 989	-459 960	-440 103
Dotations aux amortissements et provisions	4-4	- 551 317	-580 124	-580 124	-494 844	-494 844
Autres charges d'exploitation	4-5	- 385 728	-458 334	-458 334	-519 811	-519 811
<i>Total des charges d'exploitation</i>		- 3 158 937	-3 087 403	-3 067 528	-2 639 675	-2 619 818
<i>Résultat d'exploitation</i>		306 590	475 062	494 937	510 984	530 842
Charges financières nettes	4-6	-31 518	-60 356	-56 160	-3 356	-3 356
Produits de placements	4-7	5 274	11 619	11 619	10 875	10 875
Autres gains ordinaires	4-8	15 229	48 284	44 088	141 543	141 543
Autres pertes ordinaires		-	-	-	-3 820	-3 820
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		295 575	474 609	494 484	656 225	676 082
Impôt sur les bénéfices		-	-	-	-	-
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		295 575	474 609	494 484	656 225	676 082
Eléments extraordinaires		-	-	-	-	-
<i>Résultat net de l'exercice</i>		295 575	474 609	494 484	656 225	676 082
Effets des modifications comptables		-	-	-	-	-
Résultat après modifications comptables		295 575	474 609	494 484	656 225	676 082

(*) Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

5.4.1.3 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(Exprimé en Dinars)

DESIGNATION	2010	2009	2009(*)	2008	2008(*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation					
<i>Résultat net de l'exercice</i>	295 575	474 609	494 484	656 225	676 082
Ajustements pour :					
* Amortissements et provisions	551 317	580 124	580 124	458 180	458 180
* Retraitement des charges antérieures	- 54 157	-	-	-	-
* Reprises sur provisions					
* Variations des :					
- Stocks	- 1 359	-17 608	-17 608	-10 285	-10 285
- Créances	290 479	-230 244	-230 244	-124 553	-124 553
- Autres Actifs	106 238	-125 128	-119 316	56 946	70 246
- Fournisseurs et autres dettes	153 015	-307 971	-313 783	1 151 608	1 138 308
* Résorption subventions	- 2 465	-	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 338 642	373 783	393 659	2 188 122	2 207 979
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	- 998 610	-508 892	-528 767	-1 112 817	-1 132 674
Encaissements / cessions d'immob. corpor. et incorpor.	11 189	-	-	-	-
Décassements / acquisition d'immobilisations financières	- 6 600	-	-	-800	-800
Encaissements / cessions d'immobilisations financières	-	1 000	1 000	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 994 022	-507 892	-527 767	-1 113 617	-1 133 474
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Subventions d'investissement encaissées	-	-	-	-12 053	-12 053
Encaissements provenant des opérations sur les emprunts	35 496	-	-	-	-
Encaissements provenant des opérations sur le capital	1 445 016	-	-	-	-
Décassements provenant des opérations sur le capital	-	-	-	-400 000	-400 000
Décassements provenant des opérations sur les emprunts	- 51 825	-108 605	-108 605	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 428 687	-108 605	-108 605	-412 053	-412 053
Variation de trésorerie	1 773 307	-242 714	-242 714	662 452	662 452
Trésorerie au début de l'exercice	561 288	804 002	804 002	141 550	141 550
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 334 595	561 288	561 288	804 002	804 002

(*) Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

5.4.1.4 Etat des soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

(Exprimé en Dinars)

DESIGNATION	2010	2009
Revenus	3 465 527	3 562 465
Production	3 465 5273	3 562 465
Achats consommés	-1 422 069	-1 429 081
Autres charges externes	- 278 928	- 429 499
Valeur ajoutée brute	1 764 529	1 703 885
Charges de personnel	- 893 075	- 619 864
Impôt et taxes	- 13 548	- 28 835
EBITDA	857 906	1 055 186
Charges financières nettes	- 31 518	- 56 143
Produits de placement	5 274	11 932
Dotations aux amortissements	- 440 494	- 530 769
Dotations aux Provisions	- 110 822	- 49 356
Reprise sur provisions clients	-	31 935
Amortissement subventions d'équipements	2 465	-
Autres gains ordinaires	12 764	11 822
Impôt sur les sociétés	-	-
Résultat de l'exercice	295 575	474 609

NB : Il est à préciser que les rapports audités et certifiés du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2008 et au 31/12/2009 ne comportent pas d'états des soldes intermédiaires de gestion.

Seul le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2010 en comporte, c'est la raison pour laquelle le tableau ci-dessus n'est présenté que pour les deux derniers exercices (2010 comparé avec 2009), tel que figurant au niveau du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2010.

Pour les soldes intermédiaires de gestion relatifs aux exercices 2008, 2008 retraité, et 2009 retraité, se référer à la page 120.

5.4.1.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2010

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « HEXABYTE » est une société anonyme, qui a pour objet social :

- D'assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type Internet ;
- D'assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels matériels et équipements informatiques.

Et elle peut, généralement, effectuer toutes opérations commerciales, financières industrielles, mobilières ou immobilières et de représentation se rattachant, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

1-2. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers

Pour l'élaboration de ses états financiers, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

1-4-2 Méthodes comptables pertinentes

Les principales méthodes comptables utilisées par la société « HEXABYTE » sont les suivantes :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

Il est à noter que les dépenses d'aménagements et d'agencements couvrent principalement les différents points de ventes directes de la société. Ces points de ventes font généralement l'objet de contrats de location renouvelables chaque année par tacite reconduction. Vu que notre stratégie est de maintenir notre positionnement géographique, et nous n'avons pas l'intention d'arrêter ses contrats, nous avons opté à un amortissement sur 10 ans.

AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants comportent les frais préliminaires dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs. Les méthodes de classement et de comptabilisation desdits frais sont conformes aux recommandations de la norme comptable n° 10.

METHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

METHODE D'ESTIMATION DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Sur la base des informations actuellement disponibles, le principe de cut off au niveau des ventes réalisées durant un exercice donnée est appliqué sur la base d'une estimation forfaitaire des produits constatés d'avance au taux de 13% des ventes de l'année en cours.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués exclusivement des revenus de la société provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale. Dont notamment les ristournes sur redevances reçues de Tunisie Télécom par rapport aux communications des clients.

Par ailleurs, étant donné qu'une grande partie des abonnements ADSL s'étalent sur deux périodes comptables, la société applique le principe de périodicité sur la base des informations disponibles au niveau du système de facturation.

1-4-3 Corrections d'erreurs

Durant l'exercice 2010, et suite aux travaux réalisés dans le cadre de l'introduction en bourse (notamment le due diligence), nous avons identifiés une erreur de jugement au niveau de nos anciens arrêtés. Ceci concerne les dépenses engagées dans le cadre du développement de notre logiciel de gestion entamé depuis la fin de l'exercice 2006.

En effet, les salaires des ingénieurs ayant réalisés ces travaux ont été constatés au niveau des charges. La correction de cette opération s'est traduite comme suit :

Année	Dépenses engagées	Date de MES	VCN au 31/12/2009
2007	14 425	31/12/2009	14 425
2008	19 857	31/12/2009	19 857
2009	19 875	31/12/2009	19 875
2010	23 149	Encours	
	77 306		54 157

Ainsi, le montant activé, au titre de 2009 et antérieurs, totalise 54 157 Dinars. Ce montant, n'étant pas significatif, a été imputé sur l'exercice 2010. De ce fait, les états financiers de l'exercice 2009, présentés à titre indicatif n'ont pas été retraités.

1-4-4 Changement de présentations

Durant l'exercice 2010, la société a procédé à des changements au niveau des règles de présentations des états financiers :

- les soldes des comptes « Etat impôt et taxes » sont désormais présentés sur la base du solde net par taxe soit au niveau des « Autres actifs courants » si débiteur, soit au niveau des « Autres passifs courants » si créditeurs;
- les gains de changes sont désormais présentés en déduction des charges financières et non plus au niveau de la rubrique « Autres gains ordinaires »

Les états financiers de l'exercice 2009 présentés à titre indicatif n'ont pas été retraités.

1-5. FAITS MARQUANTS

1-5-1 Augmentation du capital

La société a procédé à deux opérations d'augmentation du capital social:

- La première par incorporation des réserves pour un montant de 970 000 Dinars. Cette augmentation a été réalisée suite à une réduction de la valeur nominale de 10 Dinars à 1 Dinars et l'émission de 970 000 actions gratuites de 1 Dinars chacune.
- La deuxième par émission de nouvelles actions en numéraire sur deux phases :
 - o La phase Pré-IPO qui consiste en l'émission de 500 000 actions d'une valeur nominale de 1 Dinars et d'une prime d'émission de 5 Dinars.
 - o La phase IPO qui n'est pas encore engagée et ce dans l'attente du Visa du CMF.

1-5-2 Redressement fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à un redressement provisoire pour un montant global de 527 Mille Dinars dont 182 Mille Dinars de pénalités de retard. En incluant l'exercice 2009, ce risque pourrait être ramené à 619 Mille Dinars.

La société, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Elle est entrain de défendre son dossier avec l'administration fiscale.

1-5-3 Redressement social

Au cours de l'exercice 2010, la société a été soumise à un contrôle social couvrant les exercices 2007, 2008 et 2009. Ce contrôle a abouti à un redressement provisoire pour un montant global de 48,5 Mille Dinars.

La société, n'a pas accepté ce redressement. Elle est entrain de défendre son dossier avec l'administration sociale.

1-5-4 Réclamation ATI

L'agence Tunisie d'Internet a longtemps pratiqué une politique de prix de vente passante illégale. Cette illégalité touchait le prix de vente pratiqué ainsi que le modèle de facturation. En effet la facturation de l'ATI reposait sur un modèle de paliers qui consiste à faire bénéficier les grands consommateurs de bande passante Internet (Topnet et Planet) de tarifs préférentiels. Par conséquent, l'équilibre financier du modèle FSI en Tunisie a été rompu.

Il est aussi, important de souligner le fait que le prix de vente de la bande passante Internet est imposé par Tunisie Télécom, actionnaire dans l'ATI et unique fournisseur de ce produit en Tunisie. Nous estimons, que cette position de monopole impose une règle essentielle.

L'INT a officiellement recruté le cabinet français TERA, afin d'étudier la structure de coût de l'Agence Tunisienne d'Internet et celle de Tunisie Télécom. Ce cabinet, recommandera par la suite à l'INT les démarches à suivre.

Cet état des lieux, nous a imposé à prendre la décision d'interrompre le paiement des factures de l'ATI, postérieur à la date du 1er Juillet 2010 en attendant la finalisation du rapport en cours du cabinet TERA.

Nous estimons, avoir droit à des rabais conséquents sur les factures de l'ATI à partir du mois de Juillet 2010.

1-6. EVENEMENTS POSTERIEURS

Durant le premier trimestre 2011, la Tunisie a connu plusieurs évolutions politiques, économiques, sociales et syndicales. Durant cette période, la société a subi des dégâts au niveau de certains points de ventes dont principalement celui à la Gare de la SNCFT de Tunis.

Ainsi, nous avons engagé des travaux de rénovations et d'aménagement de certains points de ventes.

Par ailleurs, nous estimons que notre activité future et nos actifs n'encourent pas un risque significatif suite à ces évolutions.

2. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

2-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations incorporelles s'élève au 31/12/2010 à 70 490 Dinars. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Logiciels	165 424	76 407	89 017
Total valeurs Brutes	165 424	76 407	89 017
Amortissements Logiciels	-94 934	- 72 339	-22 595
Total Amortissements	-94 934	-72 339	-22 595
Valeur Nette Comptable	70 490	4 068	66 422

Ce poste comprend un montant de 23 149 Dinars, qui correspond à la partie activée des salaires de l'exercice 2010 des ingénieurs travaillant sur des modules en cours de développements.

2-2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31/12/2010 à 1 761 155 Dinars contre 1 414 398 Dinars au 31/12/2009. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
AAI	147 501	97 282	50 219
Constructions	349 167	349 167	-0
Equipements de bureaux	73 858	57 058	16 800
Matériels de transport	279 517	222 300	57 217
Matériels industriels	3 573	2 232	1 341
Matériels Informatiques	2 945 403	2 319 027	626 376
Total valeurs Brutes	3 799 019	3 047 067	751 952
Amortissements AAI	- 51 617	- 38 929	-12 688
Amortissements constructions	- 36 412	- 26 211	- 10 201
Amortissements Matériels de Transport	- 134 490	- 115 810	- 18 680
Amortissements Matériels Industriels	- 637	- 353	- 284
Amortissements Matériels informatiques	- 1 739 839	- 1 423 062	- 316 777
Amortissements équipements de bureaux	- 32 133	- 28 303	-3 830
Provisions immobilisations	- 42 736		-42 736
Total Amortissements	2 037 864	- 1 632 669	-405 195
Valeur Nette Comptable	1 761 155	1 414 398	346 757

Il est à noter que, durant l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la méthode d'amortissement des modems. En effet, l'amortissement débute désormais à partir de la date d'activation et non plus à partir de la date de facturation.

Ce changement a été motivé par la mise en place, fin 2009, d'un module au niveau de l'application de gestion permettant l'identification individuelle de chaque modem et son statut. Ce changement a été imputé sur le résultat de l'exercice 2010 étant considéré que la méthode comptable est la même (amortissement linéaire sur trois ans).

Par ailleurs, la valeur comptable nette des modems non identifiés au niveau du système ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour un montant de 39 531 Dinars.

2-3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières de la société « HEXABYTE » sont essentiellement composées, de cautionnements donnés au titre des loyers, pour une valeur de 9 575 Dinars.

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Cautions & dépôts	9 575	2 975	6 600
Valeur Nette Comptable	9 575	2 975	6 600

2-4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Durant l'exercice 2010, la société a engagé diverses dépenses publicitaires qui ont été activées. Ces dépenses couvrent les actions de communications destinées au:

- grand public au niveau de différentes foires ;
- public jeune au niveau des street-animations ;
- nouveaux clients lors du lancement de nouvelles agences commerciales.

Ces dépenses ont été activées car, en application de la norme comptable n°10, répondent aux deux critères de charges identifiées et leurs rentabilités futures est démontrées. Cette rentabilité se base sur le plan de développement de la clientèle et des abonnements arrêté suite aux promesses recueillis au niveau de ces différentes actions.

Par ailleurs, les frais engagés dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse et d'augmentation du capital ont été activés et ce en application du principe de rattachement des charges aux produits.

Ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Frais IPO	69 153		69 153
Charges à répartir Publicité	93 466		93 466
Résorption Frais	-17 450		-17 450
Valeur Nette Comptable	145 169		145 169

Ces frais seront rapportés au résultat sur trois ans.

2-5. STOCKS

Cette rubrique présente au 31/12/2010, un solde débiteur net de 88 166 Dinars contre 86 807 Dinars à l'issue de l'exercice précédant et elle se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Minute prépayées	8 181	8 196	-15
Matériel informatique	72 149	70 784	1 365
Carte	7 837	7 827	9
Total	88 166	86 807	1 359

2-6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31/12/2010, un solde débiteur net de 476 875 Dinars contre 819 354 Dinars à l'issue de l'exercice précédant et elle se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Clients	557 965	848 444	- 290 479
Clients douteux	40 800	40 800	-0
Total clients	598 764	889 243	- 290 479
Provisions des comptes clients	- 121 889	- 69 889	- 52 000
Total provisions	- 121 889	- 69 889	- 52 000
Valeur Nette Comptable	476 875	819 354	- 342 479

Suite à l'observation du commissaire aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2010 à propos de la justification des comptes clients et comptes rattachés, nous avons procédé à une mission de rapprochement entre les soldes extracomptables des comptes clients (logiciel de facturation) et l'auxiliaire clients.

Ce rapprochement a dégagé un montant à provisionner qui avoisine les 155 Mille Dinars. Ces travaux préliminaires nous ont permis de constater plusieurs cas de divergence entre la comptabilité et la gestion, dont notamment :

- Un décalage au niveau de la date d'imputation des encaissements entre la comptabilité et l'application de gestion;
- Des erreurs d'imputation entre les comptes auxiliaires ;
- Des soldes anormalement créditeurs ;
- Des soldes non pris en compte au niveau de la gestion (antérieurs à l'entrée en exploitation du logiciel de gestion)

Suite à ces constatations, nous avons planifié une mission de justification des comptes clients et de rapprochement avec les soldes de gestion durant l'exercice 2011.

Ainsi, nous avons décidé dans l'attente des résultats définitifs de la mission de justification sus indiquée, de constater une provision de 52 Mille Dinars.

2-7. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants de la société « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2010, à 1 649 995 Dinars contre 217 335 Dinars au 31/12/2009. Ils se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Actionnaires montant à libérer	1 554 984		1 554 984
Fournisseurs avances et acomptes	68 721	19 969	48 751
Report IS	16 401	12 072	4 329
Charges constatées d'avances	16 114	24 818	- 8 704
Comptes d'attentes	5 800	4 000	1 800
Débiteurs Divers	4 058	11 194	- 7 136
Encaissements non identifiés	4	44 446	- 44 442
Etats impôts et taxes (*)		98 033	- 98 033
Personnels débiteurs		2 629	- 2 629
Associés		174	- 174
Total AAC	1 666 082	217 335	1 448 747
Provisions des autres actifs courants	- 16 086		- 16 086
Total provisions	- 16 086		-16 086
Valeur Nette Comptable	1 649 995	217 335	1 432 660

(*) Les soldes des comptes « Etat impôt et taxes » sont désormais présentés sur la base de la position nette de chaque impôt et taxe pris isolément.

2-8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique comporte, au 31/12/2010, un solde de 2 342 251 Dinars contre 561 288 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Banques (*)	1 919 123	421 408	1 497 715
Caisse	25 195	25 623	-428
CCP	27 373	19 575	7 798
Chèques à encaisser	78 548	55 710	22 838
Placements Bon de trésor	292 011	38 971	253 040
Total	2 342 251	561 288	1 780 963

(*) La trésorerie comporte le solde du compte indisponible, pour 1 445 016 Dinars, ouvert auprès de la banque de « Zitouna » relatif au montant libéré dans le cadre de l'augmentation du capital.

3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET AUX PASSIFS

3-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2010 un montant de 4 731 139 Dinars contre 1 438 030 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	Capital social	Réserves Légales	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat exercice	Total
Soldes au 31/12/2009	280 000	21 237	2 465	659 719	474 609	1 438 030
Affectation du Résultat		6 763		467 845	- 474 609	-
Résorption Subvention inv.			- 2 465			- 2 465
Aug. (action gratuites)	970 000			-970 000		0
Aug. en numéraires (*)	500 000		2 500 000			3 000 000
Résultats de la période					295 575	295 575
Soldes au 31/12/2010	1 750 000	28 000	2 500 000	157 564	295 575	4 731 139

(*) Cette augmentation est relative à la phase Pré-IPO qui se traduit par l'émission de 500 000 actions d'une valeur nominale de 1 Dinars et d'une prime d'émission de 5 Dinars.

Il est à noter que l'augmentation du capital en numéraire est libérée à concurrence de 1 445 016 Dinars. Le reliquat soit 1 554 984 Dinars a été libéré en 2011.

3-2. EMPRUNTS

Ce poste totalise, au 31/12/2010, un montant de 164 541 Dinars contre 190 907 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Emprunts	164 541	190 907	-26 366
Total général	164 541	190 907	-26 366

Il s'agit des échéances à plus d'un an des crédits de leasings ayant financés le local de la société au niveau de « Bacha Centre- Montplaisir » et du matériel de transports

3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 1 001 420 Dinars au 31/12/2010 contre 544 329 Dinars au 31/12/2009, et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Fournisseurs	1 001 420	544 329	457 091
Total général	1 001 420	544 329	457 091

Le solde fournisseurs est principalement composé du solde impayé de l'ATI pour un total de 862 Mille Dinars.

3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31/12/2010, un solde de 595 009 Dinars contre 899 085 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Produits constatés d'avances (1)	433 957	555 551	- 121 594
Charges à payer (2)	7 500	128 935	- 121 435
CNSS	49 043	35 884	13 159
Personnels rémunérations à payer	26 971	21 014	5 957
Personnels congés à payer	19 996	6 057	13 938
Etats impôts et taxes (3)	39 818	137 827	- 98 009
Associés (4)	8 138	8 138	0
Créditeurs divers (5)	-	5 638	- 5 638
TVA (3)	9 587	41	9 546
Total	595 009	899 085	-304 076

(1) En raison de la nature des informations disponibles au niveau du système de facturation, l'estimation des produits constatés d'avance se limite à un pourcentage de 13% des ventes de l'exercice.

Durant l'exercice 2011, nous avons planifié une mission d'enrichissement et d'amélioration du système de facturation pour qu'il permette l'estimation automatique des produits constatés d'avance.

(2) Les frais de la bande passante Internet (ATI) pour le mois de Décembre 2010 seront comptabilisés dans l'exercice 2011 au mois de Janvier, date de réception estimée de la facture.

(3) Les soldes des comptes « Etat impôt et taxes » sont désormais présentés sur la base de la position nette de chaque impôt et taxe pris isolément.

(4) Ce solde comporte les salaires impayés du Président Directeur Général.

(5) Ces comptes ont été apurés. Ils correspondent à des soldes non justifiés remontant aux exercices antérieurs.

3-5. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente, au 31/12/2010, un solde de 51 567 Dinars contre 33 875 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Banques	7 656		7 656
Leasing Échéances à moins d'un an	43 911	33 875	10 036
Total	51 567	33 875	17 692

4 - NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisent au 31/12/2010 un montant de 3 465 527 Dinars contre 3 562 465 Dinars au 31/12/2009.

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Etudes et prestations 12%	3 264 082	3 310 005	- 45 923
Etudes et prestations 18%	25 286	75 598	- 50 312
Etudes exonérées	176 159	176 862	- 703
Total	3 465 527	3 562 465	-96 938

Cette baisse des revenus est due essentiellement aux réductions tarifaires des abonnements ADSL pratiqué par le secteur durant l'exercice 2010 et plus particulièrement par la concurrence durant le dernier trimestre 2010.

4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2010 à 1 423 428 Dinars contre 1 446 688 Dinars au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Achats d'approvisionnements	1 089 020	1 303 720	- 214 700
Achats de marchandises	225 533	108 998	116 535
Achats d'études	28 685		28 685
Fournitures	80 190	33 970	46 220
Total	1 423 428	1 446 688	-23 260

4- 3. CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2010, à 799 823 Dinars contre 619 864 Dinars au 31/12/2009. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Salaires	681 456	542 583	138 873
Cotisations sociales	104 428	77 281	27 147
Congés à payer	13 938		13 938
Total	799 823	619 864	179 959

4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente, au 31/12/2010, un solde de 551 317 Dinars contre 580 124 Dinars au 31/12/2009. Elle se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dotations aux amortissements corporelles	398 493	526 708	-128 215
Dotations aux amortissements incorporelles	22 622	4 061	18 561
Résorption Frais IPO	19 380		19 380
Total dotations aux amortissements	440 495	530 769	90 274
Provisions clients	52 000	49 356	2 644
Provisions sur autres actifs courants	16 086		16 086
Provisions sur immobilisations	42 736		42 736
Total provisions	110 822	49 356	61 466
Total général	551 317	580 124	-28 807

4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2010, à 385 728 Dinars contre 458 334 Dinars au 31/12/2009. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Honoraires & commissions	61 169	149 991	-88 822
Frais postaux	63 281	51 412	11 869
Charges locatives	57 199	9 486	47 713
Publicités	50 517	103 114	-52 597
Frais de transport & missions	31 927	64 897	- 32 970
Entretiens et réparations	28 430	32 200	- 3 770
Etats impôts et taxes	29 494	28 835	659
Autres frais	20 681	198	20 483
Assurances	14 260	8 508	5 752
Services bancaires	13 208	9 692	3 516
Apurement des comptes non justifiés (*)	15 561		15 561
Total général	385 728	458 334	-72 606

(*) Cet apurement a couvert plusieurs soldes non mouvementés depuis plus d'un an et dont nous n'avons pas pu reconstituer le détail.

4-6 CHARGES FINANCIERES NETTES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2010, à 31 518 Dinars contre 60 356 Dinars au 31/12/2009. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Charges de leasing	21 435	36 207	- 14 772
Gains de changes	2 421		2 421
Pénalités de retards	4 325	3 244	1 081
Pertes de changes	3 337	20 905	- 17 568
Total général	31 518	60 356	-28 838

Il est à noter que les gains de change étaient présentés en 2009 au niveau des « Autres Gains ordinaires »

4-7 PRODUITS DE PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2010, à 5 274 Dinars contre 11 619 Dinars au 31/12/2009. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Produits de placements	5 247	11 619	- 6 345
Total	5 247	11 619	-6 345

4-8 AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2010, à 15 229 Dinars contre 48 284 Dinars au 31/12/2009. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Plus value de cession	11 166	931	10 235
Autres produits	4 063	15 418	- 11 355
Reprise de provisions		31 935	- 31 935
Total	15 229	48 284	-33 055

5- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIES

DESIGNATION	31/12/2010	Observations
Résultat net de l'exercice	295 575	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	551 317	Total dotations aux amortissements et aux provisions
*Retraitement de charges antérieures	- 54 157	Retraitement de charges antérieures
* Variations des :		
- Stocks	- 1 359	Variation du BFR
- Créances	290 479	Variation du BFR
- Autres Actifs	106 238	Variation du BFR ajusté du montant du capital restant à libérer et des frais préliminaires
- Fournisseurs et autres dettes	153 015	Variation du BFR
* Résorption subventions	- 2 465	Produit non générateur de flux
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 338 642	
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	- 998 610	Variation des investissements ajustés des sorties en VB
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.	11 189	Sommes encaissées suite cessions des immobilisations
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	- 6 600	Variation des cautions données
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 994 022	
Encaissements provenant des opérations sur les emprunts	35 496	Financement leasing de matériel de transport
Encaissements provenant des opérations sur le capital	1 445 016	Montant libéré suite à l'augmentation du capital
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	- 51 825	Remboursement leasing en principal
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 428 687	
Variation de trésorerie	1 773 305	
Trésorerie au début de l'exercice	561 288	
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 334 595	

6-NOTES SUR LES PARTIES LIEES

6-1. REMUNERATIONS DES DIRIGENTS

Les rémunérations perçues par le président directeur générale au titre de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

	Salaire Brut de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	25 010,154	10 062,288
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
Total	25 010,154	10 062,288

6-2. OPERATIONS AVEC D'AUTRES PARTIES LIEES

Durant l'exercice 2010, « Hexabyte » a réalisé un chiffre d'affaires avec la société « E-serve » (le PDG de la société « Hexabyte » est un actionnaire au niveau de « E-serve ») qui totalise 24 277,396 Dinars.

Au 31/12/2010, le solde de la société « E-serve » se présente comme suit :

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2009	197 101
Ventes 2010	31 586
Avoirs 2010	-7 309
Encaissements	-158 408
Solde au 31/12/2010	62 970

7-NOTES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan recensés par « Hexabyte » au 31 Décembre 2010 se présentent comme suit :

7-1. FINANCEMENT LEASING

Les intérêts restant à courir sur les contrats de leasing contractés par « Hexabyte » s'élèvent au 31 Décembre 2010 à 46127 DT.

5.4.1.6 Notes rectificatives et complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2010

(i)- Note complémentaire détaillant les produits d'exploitation relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010

Le détail des produits d'exploitation par catégorie de revenu des années 2008, 2009 et 2010 se présente comme suit :

Détail des produits d'exploitation	(Valeurs en Dinars)		
	2008	2009	2010
Revenus DIAL UP	561 580	203 782	88 791
Revenus ADSL résidentielle	2 054 347	2 574 668	2 487 058
Revenus XDSL Entreprises	377 033	587 775	496 150
Revenus Hébergement & Noms de domaine	37 740	47 918	59 811
Revenus Solutions surveillance IP & Réseaux	46 463	33 611	63 775
Ventes Tablettes et Pack PC	6 013	56 301	234 656
Revenus divers	67 485	58 411	35 286
TOTAL GENERAL	3 150 660	3 562 465	3 465 527

(ii)- Note complémentaire présentant le tableau de détermination du résultat fiscal de l'exercice 2010

DESIGNATION	MONTANT en DT
<i>RESULTAT NET COMPTABLE</i>	295 575
1/ REINTEGRATIONS	
* Cadeaux et frais de réceptions excédentaires	
* Commissions, courtages, vacations et honoraires non déclarés	
* Charges relatives aux résidences secondaires	
* Taxe sur les voyages	60
* Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	4 325
* Dons et subventions excédentaires ou non déclarés	
* Provisions constituées	71 291
* Autres réintégrations (Impôt sur les sociétés)	
<i>TOTAL DES REINTEGRATIONS</i>	75 676
2/ DEDUCTIONS	
* Dividendes	
* Reprises sur provisions non admises en déduction initialement	
* Déficits antérieurs et amortissements différés	
* Autres déductions	
<i>TOTAL DES DEDUCTIONS</i>	0
RESULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS	371 251
* Provisions pour créances douteuses	-71 291
* Provisions pour dépréciation des stocks	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES PROVISIONS	299 960
Déduction provenant :	
* Des exportations	
* Du développement régional	-299 960
* De l'agriculture et de la pêche	
Déduction pour réinvestissements exonérés	
<i>RESULTAT FISCAL</i>	0
- Résultat fiscal	0.000
- Impôt à payer	0.000
-Retenues & Acomptes	14 802
REPORT D'IMPOT	-14 802

(iii) Note rectificative de l'état des soldes intermédiaires de gestion

(Exprimé en Dinars)

PRODUITS	2010	2009	CHARGES	2010	2009	SOLDES	2010	2009
Ventes de services, marchandises et autres produits d'exploitation	3 465 527	3 562 465	Coût d'achat des M ^{dises} vendues	1 422 069	1 429 081	Marge commerciale	2 043 458	2 133 384
Marge Commerciale	2 043 458	2 133 384	Autres Charges externes	356 234	429 499	Valeur Ajoutée Brute	1 687 224	1 703 885
Valeur ajoutée Brute	1 687 224	1 703 885	Impôts et taxes	29 494	28 835			
			Charges du personnel	799 823	619 864	Excédent Brut d'Exploitation	857 907	1 055 186
			TOTAL	829 317	648 699			
Excédent Brut d'Exploitation	857 907	1 055 186	Autres charges ordinaires	0	0			
Autres produits ordinaires	15 229	48 284	Charges Financières	31 518	60 356	Résultat des activités ordinaires	295 575	474 609
Produits Financiers	5 274	11 619	Dotations aux Amort et aux Prov	551 317	580 124			
Transferts et reprises de charges	0	0	Impôt sur les bénéfices	0	0			
TOTAL	878 410	1 115 089	TOTAL	582 835	640 480			
Résultat positif des activités ordinaires	295 575	474 609						
Gains Extraordinaires	0	0	Pertes Extraordinaires	0	0	Résultat net après modif comptables	295 575	474 609
Effets positifs des modifications comptables	0	0	Effets négatifs des modifications comptables	0	0			
TOTAL	295 575	474 609	TOTAL	0	0			

Il est à noter que cet état des SIG se base sur les postes de l'état de résultat et diffère de celui joint au rapport du commissaire aux comptes au niveau des points suivants :

- Pour l'exercice 2010 :
 - Au niveau du poste « Autres charges externes » une différence de 77 306 dinars provenant de la prise en compte du transfert de charge au niveau de cette rubrique au lieu de la rubrique « charges de personnel » ;
 - Au niveau du poste « Impôts et taxes » une différence de 15 947 dinars suite à la présentation des taxes de TFP et FOPROLOS parmi les charges de personnel.
- Pour l'exercice 2009 :
 - Au niveau du poste « Charges financières » une différence de 4 213 dinars suite à la prise en compte des gains de changes au niveau des « Autres produits ordinaires » ;
 - Au niveau du poste « Produits de placement » une différence de 313 dinars suite à la prise en compte des produits d'escomptes au niveau des « Autres produits ordinaires ».
 - Au niveau des « Autres produits ordinaires » la prise en compte des reprises de provisions pour 31 935 dinars.

(iv) Notes rectificatives relatives aux notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2010.

- Note 1.5.1 « Augmentation du capital » (cf page 96)

Une erreur de frappe a été commise au niveau de la note susmentionnée se rapportant au montant ancien de la valeur nominale de l'action. En effet, le montant exact est de 100 Dinars au lieu de 10 Dinars,

- Note 2.2 « IMMOBILISATIONS CORPORELLES » (cf page 97)

Une erreur de signe a été commise au niveau du Total Amortissements de l'année 2010. En effet, le total indiqué doit porter un signe négatif (- 2 037 864) et non pas positif,

- Note 4.7 « PRODUITS DE PLACEMENTS » (cf page 103)

Une erreur de saisie (inversion de chiffre) a été commise au niveau du solde de ces produits en 2010. En effet, le solde exact est de 5 274 et non pas 5 247 Dinars,

- Note 5 « NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIES » (cf page 104)

Une erreur de saisie a été commise au niveau du solde de la variation de trésorerie en 2010. En effet, le solde exact est de 1 773 307 et non pas 1 773 305 Dinars,



**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE «HEXABYTE»**

**OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2010.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Hexabyte » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « Hexabyte » au 31 Décembre 2010. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A l'exception des points évoqués aux paragraphes ci-après, nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

1- Notre audit a été limité par les éléments suivants :

- Le système de facturation de la société ne permet pas de mesurer les produits constatés d'avances sur les services facturés aux clients qui couvrent des périodes s'étalant sur plus d'un exercice comptable. En raison de la nature des documents conservés par la société, nous n'avons pas été en mesure de vérifier, par d'autres procédures d'audit, l'application exhaustive du principe de la périodicité au titre des revenus.
- Nous n'avons reçu aucune réponse de confirmation de soldes suite à la circularisation des fournisseurs, banques, assurances et conseillers.

A notre avis et sous réserve des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler du point exprimé ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Hexabyte » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- Comme indiqué dans la note 1-5-2 « redressement fiscal » la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. La société, n'ayant pas accepté ce redressement, n'a pas constaté une provision pour risque. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.
- 2- Comme indiqué dans la note 2-6 « clients et comptes rattachés » le rapprochement entre les soldes comptables et les soldes extracomptables fait ressortir un écart non provisionné de 103 Mille Dinars. La société a engagé des travaux de justification de cet écart. L'issue finale de ces travaux ne peut actuellement être anticipée.
- 3- La société n'a pas constaté la charge à payer au titre des prestations de l'« ATI » du mois de décembre 2010 estimé à 85 Mille Dinars. En effet, comme indiqué dans la note 1-5-4 « Réclamation ATI », la société demande des avoirs auprès de l'ATI sur les prestations du 2^{ème} semestre 2010. L'issue finale de cette réclamation ne peut actuellement être anticipée.

- 4- Comme indiqué dans la note 1-5-3 « Redressement social », la société a été soumise à un contrôle social couvrant les exercices 2007, 2008 et 2009. La société, n'ayant pas accepté ce redressement, n'a pas constaté une provision pour risque. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.
- 5- Comme indiqué dans la note 1-4-3 « Corrections d'erreurs » la société a procédé à la capitalisation des salaires des développeurs travaillant sur le logiciel de gestion. Les états financiers présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « Hexabyte » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 09 Mai 2011

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI



**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE « HEXABYTE »**

**OBJET : RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2010.**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « Hexabyte », et en application de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons relevé les conventions et opérations ci-après indiquées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 :

- Des ventes réalisées en 2010 avec la société « E-Serve » (le PDG de la société « Hexabyte » est un actionnaire au niveau de la société « E-Serve ») totalisant 24 277,396 Dinars.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucunes conventions ou opérations pouvant entrer dans le cadre des dits articles.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et les engagements envers le Président Directeur Général tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

	Unité en Dinars Tunisien	
	Salaire Brut de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	25 010,154	10 062,288
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
Total	25 010,154	10 062,288

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 code des sociétés commerciales.

Tunis, le 9 Mai 2011

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi FRABEL



5.4.2 Etats financiers retraités pour tenir compte du risque fiscal et autres au 31 décembre 2010

Ces états financiers retraités sont donnés pour permettre aux investisseurs de mieux cerner les effets des éventuels risques suivants relatés dans le rapport du commissaire aux comptes :

- Risque fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à un redressement provisoire pour un montant global de 527 Mille Dinars dont 182 Mille Dinars de pénalités de retard. En incluant l'exercice 2009, ce risque pourrait être ramené à 619 Mille Dinars.

A noter que la société HEXABYTE n'a pas accepté ce redressement, ayant remis en cause le bénéfice de l'avantage de l'investissement réalisé dans une zone de développement régional. Disposant de plusieurs arguments, la société est entrain de défendre son dossier avec l'aide de son conseiller fiscal. Aux dires du commissaire aux comptes l'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.

- Risque social

Au cours de l'exercice 2010, la société a été soumise à un contrôle social couvrant les exercices 2007, 2008 et 2009. Ce contrôle a abouti à un redressement provisoire pour un montant global de 48,5 Mille Dinars.

La société n'a pas accepté ce redressement et est entrain de défendre son dossier avec l'administration sociale. Aux dires du commissaire aux comptes l'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.

- Litige avec l'ATI

La société n'a pas constaté la charge à payer au titre des prestations de l'« ATI » du mois de décembre 2010 estimé à 85 Mille Dinars. La société HEXABYTE demande des avoirs auprès de l'ATI sur les prestations du 2ième semestre 2010. L'issue finale de cette réclamation ne peut actuellement être anticipée.

5.4.2.1 Bilan retraité au 31/12/2010

En Dinars

Actifs	31/12/2010	31/12/2009
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	165 424	76 407
Moins : Amortissements Incorporelles	-94 934	-72 339
Immobilisations incorporelles nettes	70 490	4 068
Immobilisations corporelles	3 799 019	3 047 067
Moins : Amortissements corpo	-2 037 864	-1 632 669
Immobilisations corporelles nettes	1 761 155	1 414 398
Immobilisations financières	9 575	2 975
Moins : Provisions Immobilisations Financières	-	-
Immobilisations financières nettes	9 575	2 975
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	1 841 220	1 421 441
Autres actifs non courants	145 169	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	1 986 389	1 421 441
ACTIFS COURANTS		
Stocks	88 166	86 807
Moins : Provisions Stocks	-	-
Stocks nets	88 166	86 807
Clients et comptes rattachés	598 764	889 243
Moins : Provisions Clients	-121 889	-69 889
Clients nets	476 875	819 354
Autres actifs courants	1 666 082	217 335
Moins : Provisions AAC	-16 086	-
Autres actifs courants nets	1 649 995	217 335
Placements et autres actifs financiers	-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	2 342 251	561 288
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	4 557 287	1 684 784
TOTAL DES ACTIFS	6 543 677	3 106 226

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	1 750 000	280 000
Autres capitaux propres	2 500 000	2 465
Réserves légales	28 000	21 237
Résultats reportés	-461 538	659 719
Résultats en instance d'affectation	-	-
Effet de modification comptable	-	-
Total des capitaux propres avant résultat	3 816 462	963 421
Résultat de l'exercice	146 315	-144 492
Total des capitaux propres avant affectation	3 962 777	818 929
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	164 541	190 907
Autres passifs financiers		
Provisions	667 602	619 102
Total des passifs non courants	832 143	810 009
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 001 420	544 329
Autres passifs courants	695 769	899 085
Concours bancaires et autres passifs financiers	51 567	33 875
Total des passifs courants	1 748 756	1 477 289
Total des passifs	2 580 899	2 287 298
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	6 543 677	3 106 226

5.4.2.2 Etat de résultat retraité au 31/12/2010

En Dinars

DESIGNATION	31/12/2010	31/12/2009
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus	3 465 527	3 562 465
Autres produits d'exploitation	-	-
Total des produits d'exploitation	3 465 527	3 562 465
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variations stocks produits finis et encours	1 359	17 608
Achats d'approvisionnements consommés	-1 524 188	-1 446 688
Charges de personnel	-799 823	-619 864
Dotations aux amortissements et provisions	-599 817	-1 199 226
Autres charges d'exploitation	-385 728	-458 334
Total des charges d'exploitation	-3 308 197	-3 706 504
Résultat d'exploitation	157 330	-144 039
Charges financières nettes	-31 518	-60 356
Produits de placements	5 274	11 619
Autres gains ordinaires	15 229	48 284
Autres pertes ordinaires	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt	146 315	-144 492
Impôt sur les bénéfices	-	-
Résultat des activités ordinaires après impôt	146 315	-144 492
Eléments extraordinaires	-	-
Résultat net de l'exercice	146 315	-144 492
Effets des modifications comptables	-	-
Résultat après modifications comptables	146 315	-144 492

5.4.2.3 Etat de flux de trésorerie retraité au 31/12/2010

En Dinars

DESIGNATION	31/12/2010	31/12/2009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	146 315	-144 492
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	599 817	1 199 226
* Retraitement des charges antérieures	-54 157	-
* Reprises sur provisions	-	-
* Variations des :		
- Stocks	-1 359	-17 608
- Créances	290 479	-230 244
- Autres Actifs	106 238	-125 128
- Fournisseurs et autres dettes	253 775	-307 971
* Résorption subventions	-2 465	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 338 643	373 783
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-998 610	-508 892
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.	11 189	-
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	-6 600	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières	-	1 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-994 021	-507 892
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des opérations sur les emprunts	35 496	-
Encaissements provenant des opérations sur le capital	1 445 016	-
Décaissements provenant des opérations sur les emprunts	-51 825	-108 605
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 428 687	-108 605
Variation de trésorerie	1 773 309	-242 714
Trésorerie au début de l'exercice	561 288	804 002
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 334 595	561 288

5.4.3 Engagements financiers au 31/12/2010

Type d'engagement au 31.12.2010	Valeur Totale	DETAIL				
		Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1. Engagements donnés						
a) Garanties personnelles:						
* Cautionnement						
* Aval						
* Autres garanties						
b) Garanties réelles:						
* Hypothèques						
* Nantissement						
1. Nantissement des SICAV						
2. Domiciliation de marchés						
3. Nantissement sur Fonds de commerce						
4. Nantissement sur marché						
c) Effets escomptés non échues						
d) avances sur créances administratives						
Total	0	0	0	0	0	0
2. Engagements reçus						
a) Garanties personnelles:						
* Cautionnement						
1. Caution solidaire et personnelle du PDG sur Leasing						
2. Cautions bancaires						
3. Caution solidaire du PDG sur cautions bancaires						
* Aval						
* Autres garanties						
b) Garanties réelles:						
* hypothèques						
* nantissement						
Total	0	0	0	0	0	0
3. Engagements réciproques:						
Total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

5.4.4 Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

(Exprimé en milliers de Dinars)

PRODUITS	2010	2009	2009 (*)	2008	2008 (*)	CHARGES	2010	2009	2009 (*)	2008	2008 (*)	SOLDES	2010	2009	2009 (*)	2008	2008 (*)
Ventes de services, marchandises et autres produits d'exploitation	3 465,5	3 562,4	3 562,4	3 150,6	3 150,6	Coût d'achat des Mdises vendues	1 422,0	1 429,0	1 429,0	1 165,0	1 165,0	Marge commerciale	2 043,4	2 133,3	2 133,3	1 985,6	1 985,6
Marge Commerciale	2 043,4	2 133,3	2 133,3	1 985,6	1 985,6	Autres Charges externes	356,2	429,4	429,4	477,8	477,8	Valeur Ajoutée Brute	1 687,2	1 703,8	1 703,8	1 507,7	1 507,7
						Impôts et taxes	29,4	28,8	28,8	41,9	41,9						
Valeur ajoutée Brute	1 687,2	1 703,8	1 703,8	1 507,7	1 507,7	Charges du personnel	799,8	619,8	599,9	459,9	440,1	Excédent Brut d'Exploitation	857,9	1 055,1	1 075,0	1 005,8	1 025,6
						TOTAL	829,3	648,6	628,8	501,8	482,0						
Excédent Brut d'Exploitation	857,9	1 055,1	1 075,0	1 005,8	1 025,6	Autres charges ordinaires	0	0	0	3,8	3,8						
Autres produits ordinaires	15,2	48,2	44,0	141,5	141,5	Charges financières	31,5	60,3	56,1	3,3	3,3						
Produits Financiers	5,2	11,6	11,6	10,8	10,8	Dotations aux Amort et aux Prov	551,3	580,1	580,1	494,8	494,8	Résultat des activités ordinaires	295,5	474,6	494,4	656,2	676,0
Transferts et reprises de charges	0	0	0	0	0	Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0						
TOTAL	878,4	1 115,0	1 130,7	1 158,2	1 178,1	TOTAL	582,8	640,4	636,2	502,0	502,0						
Résultat positif des activités ordinaires	295,5	474,6	494,4	656,2	676,0												
Gains Extraordinaires	0	0	0	0	0	Pertes Extraordinaires	0	0	0	0	0	Résultat net	295,5	474,6	494,4	656,2	676,0
TOTAL	295,5	474,6	494,4	656,2	676,0	TOTAL	0	0	0	0	0						

(*) : Retraité pour les besoins de la comparabilité

5.4.5 Tableau des mouvements des capitaux propres

En dinars

	Capital social	Réserves Légales	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Solde au 31/12/2008	280 000	21 237	10 857	3 494	656 225	971 812
Affectation du résultat 2008 (AGO du 27/10/2009)		-		656 225	-656 225	0
Résorption Subvention d'investissement			-8 391			-8 391
Résultat de l'exercice 2009					474 609	474 609
Solde au 31/12/2009	280 000	21 237	2 465	659 719	474 609	1 438 030
Affectation du résultat 2009 (AGO du 06/09/2010) telle que rectifiée par l'AGE du 27/12/2010		6 763		467 845	-474 609	0
Augmentation du capital par incorporation des réserves (AGE du 06/09/2010)	970 000			-970 000		0
Augmentation du capital en numéraire (AGE du 27/12/2010)	500 000		2 500 000			3 000 000
Résorption Subvention d'investissement			-2 465			-2 465
Résultat de l'exercice 2010					295 575	295 575
Solde au 31/12/2010	1 750 000	28 000	2500 000	157 564	295 575	4 731 139
Affectation du résultat 2010 (AGO du 31/05/2011)		22 657		272 918	-295 575	0
Résultat au 30/06/ 2011					135 358	135 358
Solde au 30/06/2011	1 750 000	50 657	2500 000	430 482	135 358	4 866 497

5.4.6 Affectation des résultats des trois derniers exercices

En dinars

DESIGNATION	2008	2009	2010
Résultat net de l'exercice	656 225	474 609	295 575
Résultat reporté de départ	3 494	659 719	157 564
Bénéfice à répartir	659 719	1 134 328	453 139
Réserve légale	0	6 763	22 657
Dividendes	0	0	0
Aug capital par incorporation Rves	0	970 000	0
Report à nouveau	659 719	157 564	430 482

5.4.7 Evolution du bénéfice net et du résultat d'exploitation

EVOLUTION DU BENEFICE NET ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION					
	2010	2009	2009(*)	2008	2008(*)
Résultat d'exploitation (En DT)	306 590	475 062	494 937	510 984	530 842
Résultat avant impôt (En DT)	295 575	474 609	494 484	656 225	676 082
Résultat net (En DT)	295 575	474 609	494 484	656 225	676 082
Capital social (En DT)	1 750 000	280 000	280 000	280 000	280 000
Valeur nominale (En DT)	1(**)	100	100	100	100
Nombre d'actions	1 750 000	2 800	2 800	2 800	2 800
Résultat net / capital social (En %)	17%	170%	177%	234%	241%
Résultat avant impôt / capital social(En %)	17%	170%	177%	234%	241%
Résultat d'exploitation par action (En DT)	0.175	169.665	176.763	182.494	189.586
Résultat avant impôt par action (En DT)	0.169	169.503	176.602	234.366	241.458
Résultat net par action (En DT)	0.169	169.503	176.602	234.366	241.458

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

(**) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/09/2010 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 dinars à 1 dinar.

5.4.8 Evolution de la marge brute d'autofinancement

En dinars

EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT					
DESIGNATION	2010	2009	2009(*)	2008	2008(*)
Résultat net	295 575	474 609	494 484	656 225	676 082
Dotations aux amortissements et aux provisions	551 317	580 124	580 124	494 844	494 844
Marge Brute d'Autofinancement	846 892	1 054 733	1 074 608	1 151 069	1 170 926

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

5.4.9 Evolution de la structure financière

5.4.9.1 Fonds de roulement

		En dinars				
FONDS DE ROULEMENT		2010	2009	2009(*)	2008	2008(*)
Capitaux propres avant affectation	(1)	4 731 139	1 438 030	1 492 187	971 812	1 006 094
Passifs non courants	(2)	164 541	190 907	190 907	289 060	289 060
<i>Capitaux permanents</i>	(3)=(1)+(2)	4 895 680	1 628 936	1 683 094	1 260 873	1 295 155
Actifs non courants	(4)	1 986 389	1 421 441	1 475 598	1 428 649	1 462 931
FONDS DE ROULEMENT (FR)	(3)-(4)	2 909 291	207 495	207 495	-167 776	-167 776

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

5.4.9.2 Besoin en fonds de roulement

		En dinars				
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT		2010	2009	2009(*)	2008	2008(*)
Stocks	(1)	88 166	86 807	86 807	69 200	69 200
Clients et comptes rattachés	(2)	476 875	819 354	819 354	618 200	618 200
Autres actifs courants	(3)	1 649 995	217 335	198 223	92 207	78 907
Placements et autres actifs financiers	(4)	-	-	-	-	-
<i>Emplois d'exploitation</i>	(5)= Σ(1) à (4)	2 215 036	1 123 497	1 104 385	779 607	766 307
Fournisseurs et comptes rattachés	(6)	1 001 420	544 329	544 329	513 261	513 261
Autres passifs courants	(7)	595 009	899 085	879 973	1 238 124	1 224 824
<i>Ressources d'exploitation</i>	(8)=(6)+(7)	1 596 429	1 443 414	1 424 302	1 751 385	1 738 085
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(5)-(8)	618 607	-319 918	-319 918	-971 778	-971 778

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

5.4.9.3 Trésorerie nette

		En dinars				
TRESORERIE		2010	2009	2009(*)	2008	2008(*)
FONDS DE ROULEMENT (FR)		2 909 291	207 495	207 495	-167 776	-167 776
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)		618 607	-319 918	-319 918	-971 778	-971 778
TRESORERIE T= (FR) - (BFR)		2 290 684	527 413	527 413	804 002	804 002

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

5.4.10 Indicateurs de gestion

En dinars

<i>Indicateurs de Gestion</i>	2010	2009	2009(*)	2008	2008(*)
Résultat d'exploitation	306 590	475 062	494 937	510 984	530 842
Résultat net	295 575	474 609	494 484	656 225	676 082
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	4 435 564	963 421	997 703	315 587	330 012
Capitaux propres avant affectation	4 731 139	1 438 030	1 492 187	971 812	1 006 094
Capitaux permanents	4 895 680	1 628 936	1 683 094	1 260 873	1 295 155
Total des Passifs non courants	164 541	190 907	190 907	289 060	289 060
Stocks	88 166	86 807	86 807	69 200	69 200
Total des actifs courants	4 557 287	1 684 784	1 665 673	1 652 794	1 639 494
Total des Passifs	1 812 538	1 668 196	1 649 084	2 109 631	2 096 331
Charges de personnel	799 823	619 864	599 989	459 960	440 103
Chiffre d'affaires	3 465 527	3 562 465	3 562 465	3 150 660	3 150 660
Liquidités & Equivalents de liquidités	2 342 251	561 288	561 288	873 187	873 187
Marge brute	2 043 458	2 133 384	2 133 384	1 985 600	1 985 600
Total des actifs non courants	1 986 389	1 421 441	1 475 598	1 428 649	1 462 931
Total des passifs courants	1 647 997	1 477 289	1 458 177	1 820 570	1 807 270
Fournisseurs et comptes rattachés	1 001 420	544 329	544 329	513 261	513 261
Clients et comptes rattachés	476 875	819 354	819 354	618 200	618 200
Achats consommés	1 422 069	1 429 081	1 429 081	1 165 060	1 165 060
Total Bilan	6 543 677	3 106 226	3 141 271	3 081 443	3 102 425

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

5.4.11 Ratios financiers

DESIGNATION	2010	2009	2009(*)	2008	2008(*)
Ratios de structure					
Stocks / Total Bilan	1.35%	2.79%	2.76%	2.25%	2.23%
Total des actifs non courants/Total Bilan	30.36%	45.76%	46.97%	46.36%	47.15%
Total des actifs courants/Total Bilan	69.64%	54.24%	53.03%	53.64%	52.85%
Capitaux propres avant affectation/Total bilan	72.30%	46.30%	47.50%	31.54%	32.43%
Capitaux propres avant affectation/Total Passifs non courants	2875.36%	753.26%	781.63%	336.20%	348.06%
Total des Passifs non courants / Total Bilan	2.51%	6.15%	6.08%	9.38%	9.32%
Total des Passifs courants / Total Bilan	25.18%	47.56%	46.42%	59.08%	58.25%
Total des Passifs / Total Bilan	27.70%	53.70%	52.50%	68.46%	67.57%
Capitaux permanents/Total bilan	74.82%	52.44%	53.58%	40.92%	41.75%
Ratios de Gestion					
Charges de personnel/ Chiffre d'affaires	23.08%	17.40%	16.84%	14.60%	13.97%
Chiffre d'affaires/ Total capitaux propres avant affectation	73.25%	247.73%	238.74%	324.20%	313.16%
Résultat d'exploitation/ Chiffre d'affaires	8.85%	13.34%	13.89%	16.22%	16.85%
Ratios de Solvabilité					
Capitaux propres avant affectation/ Capitaux permanents	96.64%	88.28%	88.66%	77.07%	77.68%
Ratios de Liquidité					
Ratios de liquidité générale : Total des actifs courants/Total des passifs courants	276.53%	114.05%	114.23%	90.78%	90.72%
Ratios de liquidité réduite : (Actifs courants – Stocks) / Passifs courants	271.19%	108.17%	108.28%	86.98%	86.89%
Ratios de liquidité immédiate : Liquidités & équivalents de liquidités / Passifs courants	142.13%	37.99%	38.49%	47.96%	48.32%
Ratios de Rentabilité					
Résultat net / Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	6.66%	49.26%	49.56%	207.94%	204.87%
Résultat net / Capitaux permanents	6.04%	29.14%	29.38%	52.05%	52.20%
Résultat net / Chiffre d'affaires	8.53%	13.32%	13.88%	20.83%	21.46%
Autres Ratios					
Délais de règlement des fournisseurs (en jours) : Fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/ Achats consommés	253.51	137.12	137.12	158.60	158.60
Délais de recouvrement Clients (en jours) : Clients et comptes rattachés x 360 j/ Chiffre d'affaires	49.54	82.80	82.80	70.64	70.64

(*) : Données 2008 et 2009 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

5.5 Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2011

Le bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie arrêtés au 30/06/2011 sont présentés en comparaison par rapport à ceux arrêtés au 30/06/2010 et au 31/12/2010. L'établissement de l'ensemble de ces situations et états a été fait sur la base des changements de méthodes de présentation précisés au niveau de la page 88.

NB : Les notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2011 n'ont pas été présentées d'une manière comparative avec les données au 30/06/2010.

5.5.1 Bilan arrêté au 30/06/2011

ACTIFS	NOTES	30/06/2011	30/06/2010	En dinars 31/12/2010
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	2-1	175 968	76 407	165 424
Moins : Amortissements Incorporelles		-106 349	-74 262	-94 934
Immobilisations incorporelles nettes		69 619	2 146	70 490
Immobilisations corporelles	2-2	4 128 402	3 584 151	3 799 019
Moins : Amortissements corpo		-2 327 052	-1 894 679	-2 037 864
Immobilisations corporelles nettes		1 801 350	1 689 472	1 761 155
Immobilisations financières	2-3	11 075	10 675	9 575
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-	-
Immobilisations financières nettes		11 075	10 675	9 575
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 882 043	1 702 293	1 841 220
Autres actifs non courants	2-4	224 657	-	145 169
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 106 701	1 702 293	1 986 389
ACTIFS COURANTS				
Stocks		285 015	49 204	88 166
Moins : Provisions Stocks		-	-	-
Stocks nets	2-5	285 015	49 204	88 166
Clients et comptes rattachés		655 876	872 492	598 764
Moins : Provisions Clients		-121 889	-90 889	-121 889
Clients nets	2-6	533 987	781 603	476 875
Autres actifs courants		240 703	178 078	1 666 082
Moins : Provisions AAC		-30 086	-70 747	-16 086
Autres actifs courants nets	2-7	210 617	107 332	1 649 995
Liquidités et équivalents de liquidités	2-8	3 801 887	641 054	2 342 251
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		4 831 506	1 579 192	4 557 287
TOTAL DES ACTIFS		6 938 207	3 281 485	6 543 677

En dinars

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		1 750 000	280 000	1 750 000
Autres capitaux propres		2 500 000	-	2 500 000
Réserves légales		50 657	28 000	28 000
Résultats reportés		430 482	1 127 564	157 564
Résultats en instance d'affectation		-	-	-
Total des capitaux propres avant résultat		4 731 139	1 435 564	4 435 564
Résultat de l'exercice		135 358	-254 844	295 575
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	4 866 497	1 180 721	4 731 139
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts		140 836	190 907	164 541
Autres passifs financiers		-	-	-
Provisions		-	6 000	
Total des passifs non courants		140 836	196 907	164 541
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	3-2-1	1 181 402	680 605	1 001 420
Autres passifs courants	3-2-2	559 896	975 259	595 009
Concours bancaires et autres passifs financiers	3-2-3	189 575	247 993	51 567
Total des passifs courants		1 930 874	1 903 858	1 647 997
Total des passifs		2 071 710	2 100 765	1 812 538
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		6 938 207	3 281 485	6 543 677

5.5.2 Etat de résultat arrêté au 30/06/2011

DESIGNATION	NOTES	30/06/2011	30/06/2010	En dinars 31/12/2010
PRODUITS D'EXPLOITATION				
	4-1			
Revenus		2 192 039	1 553 478	3 465 527
Autres produits d'exploitation		-	-	-
Total des produits d'exploitation		2 192 039	1 553 478	3 465 527
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variations stocks produits finis et encours		204 936	-37 604	1 359
Achats d'approvisionnements consommés	4-2	-1 172 460	-755 977	-1 423 428
Charges de personnel	4-3	-478 745	-428 292	-799 823
Dotations aux amortissements et provisions	4-4	-362 697	-389 705	-551 317
Autres charges d'exploitation	4-5	-205 367	-208 031	-385 728
Total des charges d'exploitation		-2 014 334	-1 819 608	-3 158 937
Résultat d'exploitation		177 706	-266 130	306 590
Charges financières nettes	4-6	-27 095	-10 280	-31 518
Produits de placements	4-7	11 103	1 635	5 274
Autres gains ordinaires		2	19 931	15 229
Autres pertes ordinaires		-	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		161 716	-254 844	295 575
Impôt sur les bénéfices		-26 357	-	-
Résultat des activités ordinaires après impôt		135 358	-254 844	295 575
Eléments extraordinaires		-	-	-
Résultat net de l'exercice		135 358	-254 844	295 575
Effets des modifications comptables		-	-	-
Résultat après modifications comptables		135 358	-254 844	295 575

5.5.3 Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2011

	En dinars		
DESIGNATION	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice	135 358	-254 844	295 575
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	362 697	389 705	551 317
* Retraitement des charges antérieures			-54 157
* Reprises sur provisions			
* Variations des :			
- Stocks	-196 849	37 604	-1 359
- Créances	-57 112	16 751	290 479
- Autres Actifs	1 425 379	39 257	106 238
- Fournisseurs et autres dettes	144 870	212 450	153 015
* Résorption subventions		-2 465	-2 465
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 814 344	438 457	1 338 642
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-467 509	-585 136	-998 610
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.		20 026	11 189
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	-1 500	-7 700	-6 600
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-469 009	-572 810	-994 022
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des opérations sur les emprunts		-	35 496
Encaissements provenant des opérations sur le capital		-	1 445 016
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	-21 788	-20 387	-51 825
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-21 788	-20 387	1 428 687
Variation de trésorerie	1 323 547	-154 740	1 773 307
Trésorerie au début de l'exercice	2 334 595	561 288	561 288
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 658 142	406 548	2 334 595

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « HEXABYTE » est une société anonyme, qui a pour objet social :

- D'assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type Internet ;
- D'assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels matériels et équipements informatiques.

Et elle peut, généralement, effectuer toutes opérations commerciales, financières industrielles, mobilières ou immobilières et de représentation se rattachant, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

1-2. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 30 juin 2011, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 30 juin 2011, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers

Pour l'élaboration de ses états financiers, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

1-4-2 Méthodes comptables pertinentes

Les principales méthodes comptables utilisées par la société « HEXABYTE » sont les suivantes :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

Il est à noter que les dépenses d'aménagements et d'agencements couvrent principalement les différents points de ventes directes de la société. Ces points de ventes font généralement l'objet de contrat de location renouvelable chaque année par tacite reconduction. Vu que notre stratégie est de maintenir notre positionnement géographique, et nous n'avons pas l'intention d'arrêter ses contrats, nous avons opté à un amortissement sur 10 ans.

AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants comportent les frais préliminaires dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs. Les méthodes de classement et de comptabilisation desdits frais sont conformes aux recommandations de la norme comptable n° 10.

METHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

METHODE D'ESTIMATION DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Sur la base des informations actuellement disponibles, le principe de cut off au niveau des ventes réalisées durant un exercice donnée est appliqué sur la base d'une estimation forfaitaire des produits constatés d'avance au taux de 13% des ventes de l'année en cours.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués exclusivement des revenus de la société provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale. Notamment les ristournes sur redevances reçues de Tunisie Télécom par rapport aux communications des clients.

Par ailleurs, étant donné qu'une grande partie des abonnements ADSL s'étalent sur deux périodes comptables, la société applique le principe de périodicité sur la base des informations disponibles au niveau du système de facturation.

1-5. FAITS MARQUANTS

1-5-1 Ouvertures de deux points de ventes

Dans le cadre de sa stratégie de développement du réseau commerciale, la société a ouvert deux nouvelles agences, la première à la Mahdia et la deuxième à Monastir.

1-5-2 Redressement fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à un redressement provisoire pour un montant global de 527 Mille Dinars dont 182 Mille Dinars de pénalités de retard. En incluant l'exercice 2009, ce risque pourrait être ramené à 619 Mille Dinars.

La société, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Elle est entrain de défendre son dossier avec l'administration fiscale.

A ce stade, il n'y a pas d'informations nouvelles pouvant affecter ce dossier.

1-5-3 Redressement social

Au cours de l'exercice 2010, la société a été soumise à un contrôle social couvrant les exercices 2007, 2008 et 2009. Ce contrôle a abouti à un redressement provisoire pour un montant global de 48,5 Mille Dinars.

La société, n'a pas accepté ce redressement. Elle est entrain de défendre son dossier avec l'administration sociale.

A ce stade, il n'y a pas d'informations nouvelles pouvant affecter ce dossier.

1-5-4 Réclamation ATI

L'agence Tunisie d'Internet a longtemps pratiqué une politique de prix de vente passante illégale. Cette illégalité touchait le prix de vente pratiqué ainsi que le modèle de facturation. En effet la facturation de l'ATI reposait sur un modèle de paliers qui consiste à faire bénéficier les grands consommateurs de bande passante Internet (Topnet et Planet) de tarifs préférentiels. Par conséquent, l'équilibre financier du modèle FSI en Tunisie a été rompu.

Il est aussi, important de souligner le fait que le prix de vente de la bande passante Internet est imposé par Tunisie Télécom, actionnaire dans l'ATI et unique fournisseur de ce produit en Tunisie. Nous estimons, que cette position de monopole impose une règle essentielle.

L'INT a officiellement recruté le cabinet français TERA, afin d'étudier la structure de coût de l'Agence Tunisienne d'Internet et celle de Tunisie Télécom. Ce cabinet, recommandera par la suite à l'INT les démarches à suivre.

Cet état des lieux, nous a imposé à prendre la décision de payer l'ATI sur la base d'un tarif de base de 59,5 Dinars/Mbts au lieu de 70 Dinars. Cette situation n'a fait l'objet d'aucune réclamation auprès de l'ATI.

Par ailleurs, et suite à des négociations à propos du tarif de la bande passante, le secteur s'est mis d'accord sur une révision à la baisse de ce tarif à partir du 01/01/2011. Cet accord n'est pas encore formalisé.

Ceci étant, la société a estimé les remises dont elle a droit sur la base d'un tarif de 47,5 Dinars/ Mbts au lieu de 59,5 dinars/Mbts soit un avoir de 144 Milles Dinars.

1-6. EVENEMENTS POSTERIEURS

La société n'a pas relevé des événements significatifs, durant le troisième trimestre 2011, pouvant affecter la lecture et la compréhension des états financiers du premier semestre 2011.

2. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

2-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations incorporelles s'élève au 30/06/2011 à 69 619 Dinars. Le détail se présente comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Logiciels	175 968	165 424	10 544
Total valeurs Brutes	175 968	165 424	10 544
Amortissements Logiciels	-106 349	-94 934	-11 415
Total Amortissements	-106 349	-94 934	-11 415
Valeur Nette Comptable	69 619	70 490	-871

Ce poste comprend un montant de 33 629 Dinars, qui correspond à la partie activée des salaires des ingénieurs travaillant sur des modules en cours de développements.

2-2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 30/06/2011 à 1 801 350 Dinars contre 1 761 155 Dinars au 31/12/2010. Le détail se présente comme suit :

	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Immobilisations corporelles	4 128 402	3 799 019	329 382
AAI	157 670	147 501	10 169
Constructions	349 167	349 167	-
Equipements de bureaux	82 564	73 858	8 706
Matériels de transport	361 521	279 517	82 004
Matériels industriels	5 661	3 573	2 088
Matériels Informatiques	3 171 818	2 945 403	226 415
Moins : Amortissements corpo	- 2 327 052	- 2 037 864	- 289 188
Amortissements AAI	- 58 990	- 51 617	-7 374
Amortissements constructions	- 45 141	- 36 412	-8 729
Amortissements Matériels de Transport	- 167 598	- 134 490	- 33 107
Amortissements Matériels Industriels	- 882	- 637	- 245
Amortissements Matériels informatiques	- 1 975 976	- 1 739 839	- 236 136
Amortissements équipements de bureaux	- 35 729	- 32 133	-3 596
Provisions immobilisations	- 42 736	- 42 736	-
Total général	1 801 350	1 761 155	40 195

2-3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières de la société « HEXABYTE » sont essentiellement composées, de cautionnements donnés au titre des loyers, pour une valeur de 11 075 Dinars.

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Cautions & dépôts	11 075	9 575	1 500
Valeur Nette Comptable	11 075	9 575	1 500

2-4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Durant l'exercice 2010, la société a engagé diverses dépenses publicitaires qui ont été activées. Ces dépenses couvrent les actions de communications destinées au:

- grand public au niveau de différentes foires ;
- public jeune au niveau des street-animations ;
- nouveaux clients lors du lancement de nouvelles agences commerciales.

Ces dépenses ont été activées car, en application de la norme comptable n°10, répondent aux deux critères de charges identifiés et leurs rentabilités futures est démontrées. Cette rentabilité se base sur le plan de développement de la clientèle et des abonnements arrêté suite aux promesses recueillis au niveau de ces différentes actions.

Par ailleurs, les frais engagés dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse et d'augmentation du capital ont été activés et ce en application du principe de rattachement des charges aux produits.

Ce poste se présente comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Frais IPO	131 123	69 153	61 970
Charge à répartir Publicité	159 078	93 466	65 612
Résorption Frais	-65 544	-17 450	-48 094
Valeur Nette Comptable	224 657	145 169	79 488

Ces frais seront rapportés au résultat sur trois ans.

2-5. STOCKS

Cette rubrique présente au 30/06/2011, un solde débiteur net de 285 015 Dinars contre 88 166 Dinars à l'issue de l'exercice précédant et elle se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Minute prépayées	3 136	8 181	-5 045
Matériel informatique	274 089	72 149	201 940
Carte	7 789	7 837	-48
Total	285 015	88 166	196 848

Cette augmentation des stocks est expliquée par un stock des tablettes (coby) de l'ordre de 173 Milles Dinars.

2-6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 30/06/2011, un solde débiteur net de 533 987 Dinars contre 476 875 Dinars à l'issue de l'exercice précédant et elle se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Clients	615 076	557 965	57 112
Clients douteux	40 800	40 800	-
Total clients	655 876	598 764	57 112
Provisions des comptes clients	- 121 889	- 121 889	
Total provisions	- 121 889	- 121 889	
Valeur Nette Comptable	533 987	476 875	57 112

Suite à l'observation du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2010 à propos de la justification des comptes clients et comptes rattachés, nous avons procédé à une mission de rapprochement entre les soldes extracomptables des comptes clients (logiciel de facturation) et l'auxiliaire clients.

Ce rapprochement nous a permis de dégager un écart net non couvert par des provisions de 90 Milles Dinars. Les travaux préliminaires nous ont permis de constater plusieurs cas de divergence entre la comptabilité et la gestion, dont notamment :

- Un décalage au niveau de la date d'imputation des encaissements entre la comptabilité et l'application de gestion;
- Des cas de rejets de chèques non traduits au niveau de la gestion ;
- Des erreurs d'imputation entre les comptes auxiliaires ;
- Des soldes anormalement créditeurs ;
- Des soldes non pris en compte au niveau de la gestion (antérieurs à l'entrée en exploitation du logiciel de gestion).

Ainsi, nous avons décidé, dans l'attente des résultats définitifs de la mission de justification sus indiquée, de maintenir le niveau de provisionnement de l'exercice 2010.

2-7. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants de la société « HEXABYTE » s'élèvent au 30/06/2011, à 210 617 Dinars contre 1 649 995 Dinars au 31/12/2010. Ils se présentent comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Actionnaires montant à libérer	-	1 554 984	- 1 554 984
Fournisseurs avances et acomptes	53 680	68 721	- 15 041
Report IS	-	16 401	- 16 401
Charges constatées d'avances	16 657	16 114	543
Avoir ATI (*)	143 568		143 568
Comptes de régularisation	13 800	5 800	8 000
Débiteurs Divers	2 854	4 058	- 1 204
Encaissements non identifiés	4 429	4	4 425
Etats impôts et taxes	5 715		5 715
Total AAC	240 703	1 666 082	- 1 425 379
Provisions des autres actifs courants	-30 086	- 16 086	- 14 000
Total provisions	-30 086	-16 086	- 14 000
Valeur Nette Comptable	210 617	1 649 995	- 1 439 378

(*) Ce montant correspond à la différence de tarif de la bande passante relative au premier semestre 2011 de 59,5 Dinars à 47,5 Dinars le Mbts. Ce montant a été estimé sur la base des négociations effectuées par le secteur des FSI avec l'ATI. Cet accord n'est pas encore formalisé.

2-8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique comporte, au 30/06/2011, un solde de 00000 Dinars contre 2 342 251 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Banques	254 853	1 919 123	- 1 664 270
Caisse	15 515	25 195	- 9 680
CCP	12 995	27 373	- 14 378
Chèques à encaisser	-	78 548	- 78 548
Placements Bon de trésor	3 518 525	292 011	3 226 514
Total	3 801 887	2 342 251	1 459 637

3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET AUX PASSIFS

3-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société « HEXABYTE » totalisent au 30/06/2011 un montant de 4 866 497 Dinars contre 4 731 139 Dinars à l'issue de l'exercice 2010. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	Capital social	Réserves Légales	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2010	1 750 000	28 000	2 500 000	157 564	295 575	4 731 139
Affectation du Résultat	0	22 657	0	272 918	-295 575	0
Aug. (action gratuites)	0	0	0	0	0	0
Aug. en numéraires	0	0	0	0	0	0
Résultats de la période					135 358	135 358
Soldes au 30/06/2011	1 750 000	50 657	2 500 000	430 482	135 358	4 866 497

3-2. EMPRUNTS

Ce poste totalise, au 30/06/2011, un montant de 140 836 Dinars contre 164 541 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2010	31/12/2010	Variation
Emprunts	140 836	164 541	-23 705
Total général	140 836	164 541	-23 705

Il s'agit des échéances à plus d'un an des crédits de leasings ayant financés le local de la société au niveau de « Bacha Centre- Montplaisir » et du matériel de transports

3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 1 181 402 Dinars au 30/06/2011 contre 1 001 420 Dinars au 31/12/2010, et se détaillent comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Fournisseurs	1 181 402	1 001 420	180 982
Total général	1 181 402	1 001 420	180 982

Le solde fournisseurs est principalement composé du solde impayé de l'ATI pour un total de 1 015 362 Dinars.

3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 30/06/2011, un solde de 559 896 Dinars contre 595 009 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Produits constatés d'avances (1)	280 371	433 957	-153 586
Charges à payer (2)	140 482	7 500	132 982
CNSS	91 706	49 043	42 663
Personnels rémunérations à payer	0	26 971	-26 971
Personnels congés à payer	19 996	19 996	0
Etats impôts et taxes	27 342	39 818	-12 476
Associés	0	8 138	-8 138
Créditeurs divers	0	0	0
TVA	0	9 587	-9 587
Total	559 896	595 009	-35 114

(1) En raison de la nature des informations disponibles au niveau du système de facturation, l'estimation des produits constatés d'avance se limite à un pourcentage de 13% des ventes de l'exercice.

Durant l'exercice 2011, nous avons planifié une mission d'enrichissement et d'amélioration du système de facturation pour qu'il permette l'estimation automatique des produits constatés d'avance.

(2) Ce solde correspond principalement à la charge de l'ATI du mois de Juin 2011.

3-5. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente, au 30/06/2011, un solde de 189 575 Dinars contre 51 567 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Banques	143 746	7 656	136 090
Leasing Échéances à moins d'un an	45 829	43 911	1 918
Total	189 575	51 567	138 008

4 - NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisent au 30/06/2011 un montant de 2 192 039 Dinars contre 3 465 527 Dinars au 31/12/2010.

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Etudes et prestations 12%	2 093 853	3 264 082	-1 170 229
Etudes et prestations 18%	11 948	25 286	-13 338
Etudes exonérées	86 238	176 159	-89 921
Total	2 192 039	3 465 527	- 1 273 488

4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 30/06/2011, à 1 172 460 Dinars contre 1 423 428 Dinars au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Achats d'approvisionnements	682 199	1 089 020	-406 821
Achats de marchandises	421 045	225 533	195 512
Achats d'études	29 348	28 685	663
Fournitures	39 867	80 190	-40 323
Total	1 172 460	1 423 428	-250 968

4- 3. CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de ce poste s'élève, au 30/06/2011, à 478 745 Dinars contre 799 823 Dinars au 31/12/2010. Il se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Salaires	419 188	681 456	-262 268
Cotisations sociales	59 557	104 428	-44 871
Congés à payer	0	13 938	-13 938
Total	478 745	799 823	-321 077

4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente, au 30/06/2011, un solde de 362 697 Dinars contre 551 317 Dinars au 31/12/2010. Elle se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Dotations aux amortissements corporelles	289 188	398 493	-109 305
Dotations aux amortissements incorporelles	38 247	22 622	15 625
Résorption Frais IPO	21 262	19 380	1 882
Total dotations aux amortissements	348 697	440 495	-91 798
Provisions clients	-	52 000	-52 000
Provisions sur autres actifs courants	14 000	16 086	-2 086
Provisions sur immobilisations	-	42 736	-42 736
Total provisions	14 000	110 822	-96 822
Total général	362 697	551 317	-188 620

4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève, au 30/06/2011, à 205 367 Dinars contre 385 728 Dinars au 31/12/2010. Il se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Honoraires & commissions	27 686	61 169	-33 483
Frais postaux & Telecom	34 279	63 281	-29 002
Charges locatives	43 801	57 199	-13 398
Publicités	33 023	50 517	-17 494
Frais de transport & missions	19 734	31 927	-12 193
Entretiens et réparations	10 148	28 430	-18 282
Etats impôts et taxes	21 365	29 494	-8 129
Autres frais	4 958	20 681	-15 723
Assurances	5 732	14 260	-8 528
Services bancaires	4 640	13 208	-8 568
Apurement des comptes non justifiés	0	15 561	-15 561
Total général	205 367	385 728	-180 360

4-6 CHARGES FINANCIERES NETTES

Le solde de ce poste s'élève, au 30/06/2011, à 27 095 Dinars contre 31 518 Dinars au 31/12/2010. Il se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Charges de leasing	9 511	21 435	-11 924
Gains de changes	-8 046	2 421	-10 467
Pénalités de retards	0	4 325	-4 325
Pertes de changes	25 629	3 337	22 292
Total général	27 095	31 518	-4 423

4-7 PRODUITS DE PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève, au 30/06/2011, à 5 856 Dinars contre 5 247 Dinars au 31/12/2010. Il se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2011	31/12/2010	Variation
Produits de placements	11 103	5 247	5 856
Total	11 103	5 247	5 856

5- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIES

DESIGNATION	30/06/2011	
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	135 358	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	362 697	
* Retraitement des charges antérieurs		
* Reprises sur provisions		
* Variations des :		
- Stocks	-196 849	Variation des stocks
- Créances Clients	-57 112	Variation des créances clients
- Autres Actifs	1 425 379	Variation des autres actifs
- Fournisseurs et autres dettes	144 870	Variation des autres dettes
* Résorption subventions		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 814 344	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-467 509	Décaissement d'investissement
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.		
Décassements / acquisition d'immobilisations financières	-1 500	Caution sur contrat de location
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-469 009	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des opérations sur les emprunts		
Encaissements provenant des opérations sur le capital		
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	-21 788	Paiement leasing
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-21 788	
Variation de trésorerie	1 323 547	
Trésorerie au début de l'exercice	2 334 595	
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 658 142	

5.5.5 Notes rectificatives et complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2011

(i) Note complémentaire relative au détail des produits d'exploitation au 30/06/2011

Le détail des produits d'exploitation au 30/06/2011 se présente comme suit :

	En dinars	
	30/06/2010	30/06/2011
Revenus DIAL UP	45 149	3 833
Revenus ADSL résidentielle	1 171 681	1 577 471
Revenus XDSL Entreprises	211 698	264 692
Revenus Hébergement Noms domaine	27 996	37 827
Revenus Solutions surveillance IP & Réseau	32 159	81 892
Ventes Tablettes et Pack PC	45 930	212 086
Revenus divers autres	18 866	14 238
Total	1 553 478	2 192 039

(ii) Note rectificative relative à la référencement des notes portées au BILAN PASSIFS au 30 juin 2011.

Certaines Cross-références portées au BILAN PASSIFS du 30/06/2011 ont été omises ou erronées. La nouvelle présentation tenant compte de ces anomalies est la suivante :

En dinars				
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		1 750 000	280 000	1 750 000
Autres capitaux propres		2 500 000	-	2 500 000
Réserves légales		50 657	28 000	28 000
Résultats reportés		430 482	1 127 564	157 564
Résultats en instance d'affectation		-	-	-
Total des capitaux propres avant résultat		4 731 139	1 435 564	4 435 564
Résultat de l'exercice		135 358	-254 844	295 575
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	4 866 497	1 180 721	4 731 139
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts	3-2	140 836	190 907	164 541
Autres passifs financiers		-	-	-
Provisions		-	6 000	
Total des passifs non courants		140 836	196 907	164 541
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	3-3	1 181 402	680 605	1 001 420
Autres passifs courants	3-4	559 896	975 259	595 009
Concours bancaires et autres passifs financiers	3-5	189 575	247 993	51 567
Total des passifs courants		1 930 874	1 903 858	1 647 997
Total des passifs		2 071 710	2 100 765	1 812 538
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		6 938 207	3 281 485	6 543 677

(iii) Notes rectificatives relatives aux notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011.

- Note 2.8 « LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES » (cf page 135)

Une erreur de frappe a été commise au niveau du commentaire de la note susmentionnée. En effet, le solde de la rubrique au 30/06/2011 est de 3 801 887 Dinars et non pas 00000 Dinars,

- Note 3.2 « EMPRUNTS » (cf page 136)

Une erreur de frappe a été commise au niveau de la désignation de la 2^{ème} colonne : En effet, il s'agit du 30/06/2011 et non pas du 31/12/2010,

- Note 3.3 « FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES » (cf page 136)

Une erreur de saisie a été commise au niveau du commentaire de la note susmentionnée. En effet, le solde exact au 31/12/2010 est de 1 001 420 Dinars et non pas 1 101 420 Dinars,

- Note 3.3 « FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES » (cf page 136)

Une erreur de saisie a été commise au niveau de la 4^{ème} colonne du tableau figurant à la note susmentionnée. En effet, la variation de la rubrique en question entre le 31/12/2010 et le 30/06/2011 est de 179 982 Dinars et non pas 180 982 Dinars,

- Note 4.7 « PRODUITS DE PLACEMENTS » (cf page 139)

Une erreur de frappe a été commise au niveau du commentaire de la note susmentionnée. En effet, le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 11 103 Dinars contre 5 274 Dinars au 31/12/2010 et non pas 5 856 Dinars contre 5 247 Dinars au 31/12/2010,

Aussi, des erreurs de frappe ont été commises au niveau du tableau figurant à la note susmentionnée. En effet, les montants portés au niveau de la 3^{ème} colonne, correspondant au solde et au total des produits de placements au 31/12/2010, s'élèvent à 5 274 Dinars et non pas 5 247 Dinars ; et les montants portés au niveau de la 4^{ème} colonne, correspondant la variation des produits de placements entre le 31/12/2010 et le 30/06/2011, s'élèvent à 5 829 Dinars et non pas 5 856 Dinars.



11, Rue du Niger - Centre Hanen
Immeuble A - Appartement 1
1002 Tunis Belvédère
Fixe : 71 874 008 Mobile 98 313 315

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE « HEXABYTE »**

**OBJET : AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES
AU 30 JUIN 2011.**

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers de la société « Hexabyte », relatifs à la période du 1^{er} Janvier 2011 au 30 Juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de directions de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales d'audit. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

1- Notre audit a été limité par l'élément suivant :

- Le système de facturation de la société ne permet pas de mesurer les produits constatés d'avances sur les services facturés aux clients qui couvrent des périodes s'étalant sur plus d'un exercice comptable. En raison de la nature des documents conservés par la société, nous n'avons pas été en mesure de vérifier, par d'autres procédures d'audit, l'application exhaustive du principe de la périodicité au titre des revenus.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler du point exprimé ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des états financiers pour la période close le 30 Juin 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

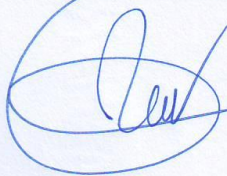
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- Comme indiqué dans la note 1-5-2 « redressement fiscal » la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. La société, n'ayant pas accepté ce redressement, n'a pas constaté une provision pour risque. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.
- 2- Comme indiqué dans la note 2-6 « clients et comptes rattachés » le rapprochement entre les soldes comptables et les soldes extracomptables dégage un écart qui fait l'objet de travaux de justification. L'issue finale de ces travaux ne peut actuellement être anticipée.
- 3- Comme indiqué dans la note 2-7 « Autres Actifs Courants », la société a constaté un avoir sur les prestations de l'« ATI » au titre du premier semestre 2011 estimé à 144 Mille Dinars. Cet avoir n'est pas confirmé par l'« ATI ». L'issue finale de cette situation ne peut actuellement être anticipée.
- 4- Comme indiqué dans la note 1-5-3 « Redressement social », la société a été soumise à un contrôle social couvrant les exercices 2007, 2008 et 2009. La société, n'ayant pas accepté ce redressement, n'a pas constaté une provision pour risque. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.

Tunis, le 25 Août 2011

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI



Chapitre 6 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

6.1 Membres des organes d'Administration et de Direction

6.1.1 Membres des organes d'Administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M.Aissa HIDOUSSEI (*)	Lui- même	Président	2010-2012	Ennasr II Ariana
M.Naceur HIDOUSSEI (**)	Lui- même	Membre	2010-2012	Résid Khalij Menzah VIII
Mme Rafia BEHIRA ep HARZALLAH(*)	Lui- même	Membre	2010-2012	Bardo Tunis
Mme Zeineb BEHIRA ep HIDOUSSEI (**)	Lui- même	Membre	2010-2012	Ennasr II Ariana
Challenge SICAR (***)	M. Ahmed ATTIA	Membre	2010-2012	1, rue du Lycée El Menzah VI Tunis
Tunisian Development Fund « TDF » (***)	Mme. Afef BEN MANSOUR	Membre	2010-2012	Les Berges du Lac Tunis
ATID Fund (1) (***)	M. Morsy DIMASSI	Membre	2010-2012	Av Hédi Chaker Tunis

(*) : Nommés par le Conseil d'Administration du 20/07/2010 en remplacement des administrateurs démissionnaires Mme. Mouna HIDOUSSEI et M. Hatem HIDOUSSEI, lesquelles nominations ont été approuvées par l'AGO du 06/09/2010 et confirmées par l'AGO du 31/05/2011.

(**) : Mandats régularisés par l'AGO du 31/05/2011.

(***) : Nomination non conforme à la législation en vigueur. La société s'engage à la régulariser lors de la prochaine AGO.

6.1.2 Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société

Membre	Fonction au sein de la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Aissa HIDOUSSEI	Président du Conseil (*)	Mai 2011	Ennasr II Ariana
M.Naceur HIDOUSSEI	Directeur Général (*)	Mai 2011	Résid Khalij Menzah VIII

(*) : Depuis sa création, la société était gérée par un Président Directeur Général (en la personne de M. Naceur HIDOUSSEI). L'AGE du 31/05/2011 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 06/05/2011 de séparer entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et a délégué au Conseil d'Administration la définition des attributions de chacun d'eux. Usant de ce pouvoir, le Conseil d'Administration du 31/05/2011 a procédé à la nomination de M. Aissa HIDOUSSEI et de M. Naceur HIDOUSSEI respectivement en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la société.

Il est à signaler que M. Ahmed ATTIA et Mme Afef BEN MANSOUR sont membres du comité permanent d'Audit¹ créé par l'AGO du 31/05/2011.

Cette même AGO a décidé de constituer un comité exécutif composé des membres suivants :

- M. Ahmed ATTIA,
- Mme Afef BEN MANSOUR,

¹ Afin de respecter le nombre minimum des membres devant composer le comité permanent d'audit qui est fixé à trois par l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, la société HEXABYTE s'engage à régulariser cette situation en complétant la composition du comité en question par la nomination d'au moins un autre membre lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

- M. Aissa HIDOUSSEI,
- M. Naceur HIDOUSSEI,
- Et M. Morsy DIMASSI.

6.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et Direction

<i>Membre</i>	<i>Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années</i>
M.Naceur HIDOUSSEI	Néant
M.Aissa HIDOUSSEI	PDG Best Lease
Mme. Rafia BEHIRA ep HARZALLAH	Cadre Hôpital La Marsa.(*)
Mme Zeineb BEHIRA ep HIDOUSSEI	Cadre BNDT (*)

(*) : Actuellement à la retraite

6.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

<i>Membre</i>	<i>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</i>
M.Naceur HIDOUSSEI	Néant
M.Aissa HIDOUSSEI	Président du Conseil d'Administration de Best Lease
Mme. Rafia BEHIRA ep HARZALLAH	Néant
Mme Zeineb BEHIRA ep HIDOUSSEI	Néant

6.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans les sociétés qu'ils représentent

<i>Membre</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Fonction au sein de la société qu'il représente</i>
Challenge SICAR	M. Ahmed ATTIA	Directeur Général
Tunisian Development Fund « TDF »	Mme. Afef BEN MANSOUR	Chef de département « Private Equity » dans la société de gestion du Fonds (UGFS NA)
ATID Fund (1)	M. Morsy DIMASSI	Directeur Général de la société de gestion du Fonds et membre de son comité d'investissement

6.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2010

6.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2010

M. Naceur HIDOUSSE occupant le poste de Président Directeur Général de la société HEXABYTE au 31/12/2010, a reçu une rémunération annuelle brute de 25 010,154 dinars.

Etant précisé que :

- Les membres du Conseil d'Administration ont renoncé à leur rémunération sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2010,
- Le Conseil d'Administration du 31/05/2011 a fixé, à compter du 01/06/2011, une nouvelle rémunération et de nouveaux avantages en nature au profit de M. Naceur HIDOUSSE, en sa qualité de Directeur Général de la société HEXABYTE, se détaillant comme suit :
 - Un salaire net mensuel de 5000 (cinq mille) dinars payable sur 14 mensualités,
 - Une prime annuelle de performance et de rendement managérial, calculée sur la base d'un taux de 0,5% de l'EBITDA, tel que sera audité par le commissaire aux comptes de la société et n'est payable qu'en cas de réalisation du plan d'affaires,
 - Une prise en charge par la société de la contribution patronale au régime légal de la CNSS,
 - Une voiture de fonction d'une valeur maximale de 120 000 dinars HTVA et d'une puissance ne dépassant pas 9 cv fiscaux,
 - Un quota mensuel de carburant de 500 litres d'essence,
 - Une prise en charge par la société de 250 dinars par mois de téléphone mobile,
 - Un congé annuel payé à raison de 1,5 jour pour un mois effectif de travail.

6.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres et organes d'Administration et de Direction au 31/12/2010

Néant

6.3 Contrôle

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet 4A « Auditing, Advisory, Assistance & Accounting » : Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Wadi TRABELSI (*)	11, Rue du Niger Centre Hanen Imm A App 1 - 1002 Tunis Belvédère Tel: 71 874 008 Fax: 71 874 008 E-mail: trabelsi.wadi@gnet.tn	2010-2011-2012

(*) : Nommé par l'AGO du 06/09/2010.

6.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Néant

Chapitre 7 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 Evolution récente et orientations

7.1.1-Evolution récente

Les événements socio-politiques survenus en Tunisie depuis le début de l'année 2011 n'ont pas eu d'effets négatifs sur l'évolution de l'activité de Fournisseur de Services Internet « FSI » de la société HEXABYTE. Bien au contraire, Internet qui a été l'un des vecteurs principaux de la révolution, a connu une vulgarisation et a gagné une popularité sans précédent. Les réseaux sociaux tel que Facebook, représentant une plateforme d'échange d'informations non censurée du pays, ont joué un rôle déterminant et Internet est considéré aujourd'hui comme un moyen puissant d'émancipation des peuples surtout lorsque les médias classiques ne remplissent pas leur fonction de contre-pouvoir. Aujourd'hui, toutes les censures et contraintes techniques ont été levées et les demandes d'accès internet ont fortement repris. Tous les professionnels s'attendent à ce que la croissance du secteur sera soutenue dans les années à venir, HEXABYTE en profitera certainement.

- Chiffre d'affaires

Les chiffres d'affaires du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre ont enregistré respectivement une hausse par rapport à celui de 2010 de 9,72% et 38,02%, ce qui s'est traduit par une croissance globale du chiffre d'affaires au 30/09/2011 de 40,17%.

- Réseau commercial

Lors du premier trimestre 2011, HEXABYTE a procédé à la rénovation de deux agences qui ont été saccagées lors des émeutes de Janvier. Il s'agit des agences de la Gare de Sousse (Sousse2) et de la Gare de Tunis à la place Barcelone (Tunis2).

Courant le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année 2011, il y a eu ouverture de 3 nouvelles agences HEXABYTE :

- agence à Mahdia (Juin 2011).
- agence à Monastir (Août 2011).
- agence au Kef (septembre 2011).

La société HEXABYTE a aussi procédé :

- à la création en février 2011 d'une nouvelle charte graphique pour les agences commerciales de HEXABYTE,
- au réaménagement en juillet 2011 de l'agence commerciale HEXABYTE de Tunis Barcelone,
- à l'aménagement, en Septembre 2011, d'une nouvelle agence à Nabeul.

- Autres événements

D'autres événements importants ont caractérisé cette période de l'année, il s'agit notamment de :

- Changement en mars 2011 de la Direction Générale de Topnet et d'Orange Tunisie.
- Grèves de Tunisie Télécom en avril 2011 avec fermetures des agences commerciales de l'opérateur.
- Tests et validation en août 2011 d'une nouvelle tablette GPS et 3G,
- Signature d'un accord avec Tunisie Télécom pour la commercialisation des produits 3G de l'opérateur.

Les indicateurs d'activité au 30/09/2011 de la société HEXABYTE se présente comme suit :

Désignation	3ème Trimestre 2011	3ème Trimestre 2010	Variation 3 T 2011/ 3 T 2010	Au 30/09/2011	Au 30/09/2010	Au 31/12/2010	Variation Sep 2011/ Sep 2010
Nouveaux abonnés ADSL	3 925	2 149	82.64%	9 453	7 248	9 150	30.42%
Encours nombre abonnés ADSL(*)				46 603	34 200	37 150	36.27%
Chiffre d'affaires HT (DT)	938 370	679 894	38.02%	3 130 409	2 233 372	3 465 527	40.17%
Investissements (DT)	168 229	18 137	827.55%	637 237	562 921	1 010 188	13.20%
Dettes LMT (DT)				128 555	175 978	164 541	-26.95%

(*) Total des ports actifs et inactifs

1/- Production Abonnés ADSL

Le nombre d'abonnés ADSL s'est élevé à 46 603 à la fin du 3^{ème} trimestre 2011 contre 34 200 à la fin du même trimestre de l'année 2010 soit une progression de 36,27% due essentiellement à l'ouverture de nouvelles agences et au renforcement de l'appareil commercial.

2/- Chiffre d'Affaires

- Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011 a enregistré une hausse de 38.02% par rapport à celui de 2010.
- La hausse totale du chiffre d'affaires pour les trois premiers trimestres de 2011 par rapport à celui de 2010 est de 40.17%

3/- Investissements

L'essentiel de l'investissement réalisé à fin septembre 2011, concerne l'acquisition de matériels de transport et de matériels informatiques.

A noter aussi que lors du premier trimestre 2011, Hexabyte a procédé à la rénovation de deux agences qui ont été saccagées lors des émeutes de Janvier : Il s'agit des agences de la Gare de Sousse (Sousse2) et de la Gare de Tunis à la place Barcelone (Tunis3).

La société a aussi commencé, durant le 2^{ème} trimestre 2011, les travaux d'aménagement de trois nouvelles agences commerciales à Monastir, Mahdia et Kef. Ces trois nouvelles agences ont démarré leurs activités pendant le troisième trimestre 2011.

La société Hexabyte a aussi démarré, en Septembre 2011, l'aménagement d'une nouvelle agence à Nabeul.

4/- Endettements

La société Hexabyte n'a pas d'encours crédits bancaires à moyen et long terme. L'endettement de la société est constitué exclusivement d'encours de financement leasing. L'encours en principal s'élève au 30/09/2011 à 128 555 DT, contre 175 978 DT pour la même période 2010.

7.1.2-Stratégie de développement

La société HEXABYTE se propose un objectif de croissance de sa part de marché à concurrence d'un point l'an. Pour atteindre cet objectif fixé, la société HEXABYTE projette un large programme d'investissement visant à se donner les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de sa stratégie qui se déclare comme suit :

- **Renforcer le réseau de distribution**, à travers un ensemble d'actions qui consistent principalement à :
 - Installer une agence par ville au minimum afin d'être plus près de ses clients et d'offrir un meilleur service de proximité que la concurrence. L'orientation sera d'installer plus d'une agence dans les grandes villes.
 - Affiner le découpage géographique de la présence d'Hexabyte sur le territoire tunisien à travers la mise en place des agences et le choix des revendeurs.
 - Equiper chaque agence de deux véhicules. Un chef de zone sera nommé dans chaque zone et aura pour rôle de gérer à partir de son agence l'ensemble des revendeurs de la zone et de prospecter de nouveaux revendeurs pour le compte d'Hexabyte.
- **Optimiser l'utilisation de son nouveau réseau d'agences** : Hexabyte projette la mise sur le marché d'un ensemble de nouveaux produits. Il s'agit de :
 - La vente à crédit des packs (ordinateurs+service internet) ;
 - La vente des équipements de vidéosurveillance IP pour les sociétés et les particuliers ;
 - La vente des produits de téléphonie mobile et d'accès Internet sur mobile ;
 - La vente des composants informatiques à usage Internet (Dreambox, CPL, point d'accès, Wifi, etc.)
 - La commercialisation d'une solution Hotspot, qui offre un accès internet pour les endroits publics et hôtels via un réseau local sans fil grâce à l'utilisation d'un routeur connecté à un lien vers un fournisseur de services internet.

Par ailleurs, outre ces nouveaux produits, la Société est en train de se préparer à :

- Se lancer dans l'industrie des salles blanches et développer davantage son offre de hosting/colocation de serveurs ;
 - Tirer avantage de l'apparition de nouvelles offres mobile 3G/Edge, qui est une alternative moins coûteuse à la téléphonie de 3^{ème} génération, à partir de 2011 ;
 - Tirer avantage de l'apparition de nouveaux services IP à partir de 2010, tels que la voix et vidéo sur IP, le contenu média à la demande, le streaming IP payant, etc.
- **Mener une stratégie marketing agressive**. En effet, le renforcement de la couverture géographique et le lancement d'un ensemble de produits et services à forte valeur ajoutée en complément aux abonnements ADSL devraient être accompagnés par des efforts considérables de marketing. Les dépenses de marketing viseront à acquérir de nouveaux clients mais aussi à fidéliser la clientèle existante face à la rude concurrence.

Pour ce faire, la Société compte mettre en œuvre divers moyens dont principalement :

- Le street marketing, l'utilisation des réseaux sociaux tels que facebook et autres, les campagnes SMS et Bluetooth ;
- Un projet de parrainage des équipes de football de la division nationale est en cours de négociation ;
- L'utilisation des réseaux classiques tels que l'affichage interurbain, les journaux, la présence dans les foires et salons, la radio, la télévision, etc ;
- L'octroi de gratuités et d'abattement pour les nouveaux abonnés.

7.2 Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la société « HEXABYTE » ont été établies sur la base des étés financiers au 31/12/2010 certifiés, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaires du 31/05/2011.

Les prévisions de la société et les hypothèses sous-jacentes de la période de 2011-2015 ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 06/05/2011.

Ces prévisions n'ont pas été actualisées depuis cette date.

La société HEXABYTE s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

7.2.1- Principales hypothèses de prévision retenues

1. Part de marché

- Le marché ADSL en Tunisie est en très forte croissance. Le nombre total des abonnés ADSL a évolué de 89% en 2008, 72% en 2009 et 38,5% en 2010. La tendance du marché anticipe une croissance moyenne de 20% par an à l'horizon de projection.
- Les projections de part de marché de la société Hexabyte ont été arrêtées en se référant aux projections d'évolution du nombre de ports ADSL en Tunisie. En effet, le nombre de ports ADSL est attendu de passer de 450 mille ports en 2010 à 1.166 mille ports à l'horizon de 2015.
- La part de marché de Hexabyte s'est établie à 7,4% en 2009, 7,2% en 2010. Elle évoluera de 1% par an pour atteindre 142 mille ports en 2015, soit 12,2% de part de marché.

2. Revenu ADSL

- Les projections de revenus ADSL ont été arrêtées sur la base de l'évolution projetée de la part de marché de Hexabyte telle que décrite ci-haut et un revenu moyen par abonnement ADSL évoluant en baisse traduisant l'évolution naturelle du prix des services de télécommunications.
- Le revenu moyen par abonné a passé de 107 dinars en 2009 à 78 dinars en 2010. Ceci est dû aux économies de coûts qui ont été réalisées ainsi qu'à l'importante baisse de prix de la bande passante.
- La facturation de la bande passante dépend de plusieurs facteurs, le nombre d'abonnés, la nature des abonnements, le ratio de réutilisation de la bande passante, les techniques de compression de la bande passante, les caches Web, etc.
En effet, l'ATI compte baisser le prix de la bande passante de l'ordre de 40% par rapport au prix pratiqué.
- Les projections d'activité se sont basées sur une baisse du prix moyen par abonnement qui passe de 74 dinars en 2011 à 61 dinars en 2015.

Ainsi, les revenus de ventes d'abonnement ADSL passeront de 2.992 mille dinars en 2011 à 7.749 mille dinars en 2015 contre 2.540 mille dinars réalisés en 2010.

3. Les autres revenus

Les revenus du Dial Up : Le chiffre d'affaires du dial up est en baisse continu. En effet, ce service possède une limite technologique de vitesse ne répondant plus aux besoins des clients. En outre, il est attendu que l'introduction des services mobile 3G/4G accélérera la disparition des accès Internet Dial up classiques. Par conséquent, les projections d'activité tablent sur une diminution progressive des revenus Dial Up jusqu'à disparition totale de l'offre en 2012.

Les revenus Corporate : Les revenus des clients Corporate ont connu une croissance sur la période 2007-2009, soit 56% en 2009 contre 98% en 2008 puis une baisse de 24% en 2010. Les projections d'activité sur la période 2011-2015 ont été élaborées en prenant en considération des taux de croissance dégressifs allant de 25% en 2011 à 20% en 2015.

Les revenus de l'hébergement et des noms de domaine : Le marché de l'hébergement et des noms de domaines a connu une croissance soutenue au cours des trois derniers exercices. Le chiffre d'affaires généré par ces services a évolué de 6,4% en 2008, 27% en 2009 et 25% en 2010. Les projections d'activité sur la période 2011-2015 se sont basées sur un taux de croissance annuel dégressif allant de 25% en 2011 à 15% en 2015.

Les revenus de la sécurité et câblage : Les services de sécurité et câblage restent encore très porteur en Tunisie. La société envisage de communiquer massivement sur ces produits dans les années à venir. Le management anticipe une croissance annuelle à un taux dégressif allant de 40% en 2011 à 20% en 2015.

Il est attendu que l'année 2010 connaisse l'apparition de nouveaux produits IP, tels que la voix et la vidéo sur IP, le contenu média à la demande, le streaming IP payant.

Vente de Pack (Ordinateur+ADSL) : Hexabyte compte généraliser l'expérience réalisée à l'agence pilote de Menzeh 4 à toutes ses agences. Le chiffre d'affaires attendu en 2011 est de 745 mille dinars et constituera 25% du revenu ADSL.

Le tableau suivant récapitule le mix-produit prévisionnel de Hexabyte sur la période 2007-2015.

Mix Produits Prévisionnel 2007-2015									
Part de Marché	2 007	2 008	2 009	2 010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Nombre de port ADSL de TT	100 000	189 000	325 000	450 000	562 500	675 000	810 000	972 000	1 166 400
<i>Evolution du marché</i>		89.0%	72.0%	38.5%	25%	20%	20%	20%	20%
Part de marché de Hexabyte	8.8%	9.0%	7.4%	7.2%	8.2%	9.2%	10.2%	11.2%	12.2%
<i>Variation part de marché Hexabyte</i>		0.2%	-1.6%	-0.2%	1%	1%	1%	1%	1%
Nombre de ports de Hexabyte	8 800	17 010	24 048	32 435	46 169	62 153	82 683	108 940	142 392
<i>Var. Nbre Ports de Hexabyte</i>		93.3%	41.4%	34.9%	42.3%	34.6%	33.0%	31.8%	30.7%
Revenu ADSL	2 007	2 008	2 009	2 010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Revenu moy/Abonn ADSL	131	121	107	78	74	71	67	64	61
<i>Var. Rev. Moyen</i>		-7.8%	-11.4%	-26.9%	-5%	-5%	-5%	-5%	-5%
Nbre de ports de HEXABYTE	8 800	17 010	24 048	32 435	46 169	62 153	82 683	108 940	142 392
Revenu ADSL/ revenu leased line				52 594	68 372	85 465	102 558	117 942	135 633
<i>Taux de croissance</i>					30%	25%	20%	15%	15%
Revenu total	1 153 112	2 054 347	2 574 668	2 539 653	2 991 833	3 912 754	4 964 125	6 228 369	7 749 315
<i>Var. en %</i>		78.2%	25.3%	-1.4%	17.8%	30.8%	26.9%	25.5%	24.4%
Autres Revenus	2 007	2 008	2 009	2 010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Revenu Dial Up	722 429	561 580	203 782	88 791	50 000	-	-	-	-
<i>Taux de croissance</i>		-22.3%	-63.7%	-56.4%	-43.7%				
Revenu Leased Line and soluces	190 271	377 033	587 775	443 556	554 445	693 056	831 667	998 001	1 197 601
<i>Taux de croissance</i>		98.2%	55.9%	-24.5%	25%	25%	20%	20%	20%
Revenus hébergement et noms du domaine	35 484	37 740	47 918	59 811	74 763	93 454	112 145	128 967	148 312
<i>Taux de croissance</i>		6.4%	27.0%	24.8%	25%	25%	20%	15%	15%
Revenus sécurité et cablages	14 383	46 463	33 611	63 775	89 284	116 070	139 284	167 140	200 569
<i>Taux de croissance</i>		223.0%	-27.7%	89.7%	40%	30%	20%	20%	20%
Ventes tablette et PC	1 565	6 013	56 301	234 656	747 958	978 189	1 241 031	1 557 092	1 937 329
<i>% CA ADSL</i>	0.1%	0.3%	2.2%	9.2%	25%	25%	25%	25%	25%
Revenus divers	10 496	67 485	58 411	35 286	89 755	117 383	148 924	186 851	232 479
<i>% CA ADSL</i>	0.9%	3.3%	2.3%	1.4%	3%	3%	3%	3%	3%
Production immo en Interne					40 000	30 000	20 000		
Total	2 127 740	3 150 660	3 562 465	3 465 527	4 638 039	5 940 906	7 457 176	9 266 420	11 465 604

e:estimé

p:prévisionnel

4. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont principalement constituées par les charges suivantes :

Frais de la bande passante : les frais de la bande passante ont été déterminés par référence au coût moyen par abonnement. Au même titre que les prix de l'abonnement ADSL, les frais de la bande passante évolueront à la baisse. En effet, du fait de l'effet de volume et de la baisse des tarifs des opérateurs, il est attendu que le coût de la bande passante par abonnement passe de 39 dinars par abonnement en 2010 à 17 dinars en 2015.

Achats de Marchandises : les marchandises correspondent principalement aux achats de caméras IP, des autres produits de sécurité et de laptops. Les achats de marchandises ont été déterminés en se référant au coût d'acquisition en pourcentage estimé des revenus respectifs générés par leur revente.

Le coût d'achat des solutions de sécurité entreprise et des équipements de surveillance IP ainsi que le prix de revient de packs (ordinateur+ADSL) a été estimé à 60% du prix de vente.

Loyer des agences : la charge locative des agences a été déterminée en considérant deux éléments :

- Le contrat de location des agences existantes et les conditions contractuelles actuelles de locations.
- Les projections d'ouverture de nouvelles agences de 2011 à 2015 et les conditions moyennes de location. Pour ce faire, une hypothèse d'un loyer moyen de 10.279 dinars/an et par agence a été retenue combinée à une augmentation annuelle moyenne de 5%.

Il est attendu que la charge locative passe de 134 mille dinars enregistrés en 2011 à 162 mille dinars en 2015. En effet, la Société compte ouvrir au total 21 agences, selon le planning suivant:

- 3 nouvelles agences en 2011 ;
- 6 nouvelles agences en 2012 ;
- 6 nouvelles agences en 2013 ;
- 3 nouvelles agences en 2014 ;
- 3 nouvelles agences en 2015.

Frais de personnel : les frais de personnel augmenteront suivant l'évolution de la taille de la société mais perdront progressivement en importance relative. En effet, étant le plan de recrutement prévisionnel, le ratio des frais de personnel aux revenus passera de 19% en 2011 à 13% en 2015.

Divers frais de fonctionnement : l'évolution des divers frais de fonctionnement suivra l'évolution du niveau d'activité d'Hexabyte et particulièrement le nombre d'agences. En effet, il est attendu que les frais de structure passent de 155 mille dinars prévus à fin 2011 à 347 mille dinars en 2015.

Frais de fonctionnement 2011-2015 en dinars	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Frais de mission et voyage	36 716	42 223	48 557	55 841	64 217
Aug° annuelle	15.0%	15.0%	15.0%	15.0%	15.0%
Électricité	26 000	38 000	50 000	56 000	62 000
Aug° annuelle	30.0%	46.2%	31.6%	12.0%	10.7%
Eau	2 600	3 800	5 000	5 600	6 200
Aug° annuelle	30.0%	46.2%	31.6%	12.0%	10.7%
Frais de téléphonie	31 200	45 600	60 000	67 200	74 400
Aug° annuelle	30.0%	46.2%	31.6%	12.0%	10.7%
Entretien et réparation	36 959	54 017	71 075	79 604	88 133
Aug° annuelle	30.0%	46.2%	31.6%	12.0%	10.7%
Achat de fournitures de bureau et consommables	21 840	31 920	42 000	47 040	52 080
Aug° annuelle	30.0%	46.2%	31.6%	12.0%	10.7%
Total frais divers	155 315	215 560	276 632	311 285	347 030
e:estimé					
p:prévisionnel					

5. Les dépenses de marketing :

Pour l'atteinte de ses objectifs, Hexabyte compte entreprendre un large programme de communication et de marketing. Ce programme admet deux champs d'actions :

Le marketing d'acquisition : Il vise l'acquisition de nouveaux clients. Les actions peuvent prendre la forme d'un coût d'acquisition aussi bien directe (gratuités, promotion, etc.) que indirecte telles que les dépenses de communication et de publicité (insertion presse, sponsoring, passages radio, TV, etc.).

Le marketing d'entretien : Il vise la fidélisation des abonnés par le biais de promotions et/ou d'actions spéciales.

En se basant sur les réalisations historiques de la société et son plan de marketing pour la période 2011-2015, l'estimation des dépenses de marketing a été arrêtée comme suit :

Les dépenses de marketing d'acquisition ont été estimées sur la base d'un coût moyen par nouvel abonné. Ce coût moyen a été estimé à 25% du revenu moyen d'un abonnement ADSL en 2011 et restera constant à l'horizon de 2015. Profitant à plusieurs exercices et profitant généralement à tous les produits de la société, les charges de marketing d'acquisition ont été comptées parmi les investissements et amorties sur trois exercices.

Les dépenses de marketing d'entretien ont été considérées parmi les charges de l'exercice et estimées à 10% du revenu moyen d'un abonnement ADSL.

Dépenses prévisionnelles de marketing 2011-2015						
	2 010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
						En dinars
Nombre de ports Hexabyte	32 435	46 169	62 153	82 683	108 940	142 392
dont nouvelles acquisitions	8 387	13 734	15 984	20 531	26 257	33 452
Frais de marketing par nouveau port	-	19	18	17	16	15
Frais de marketing de maintien	-	7	7	7	6	6
Marketing d'acquisition (Inv)	93 466 *	255 395	282 375	344 565	418 633	506 687
Marketing de maintien (charges)	50 517 **	241 267	326 254	417 244	527 316	660 031
Total frais de marketing	143 983	496 662	608 629	761 808	945 949	1 166 717
e:estimé						
p:prévisionnel						
* Classé en 2010 parmi les autres actifs non courants						
** Classé en 2010 parmi les autres charges d'exploitation						

6. Le Besoin en Fonds de Roulement :

Les besoins de financement de la variation du BFR sur la période 2011-2015, ont été déterminés en retenant des délais de rotation moyens normatifs, déterminés selon les délais historiques enregistrés sur la période 2007-2010 et les conditions usuelles et/ou conventionnelles pratiquées par la société comme suit :

- Les clients & comptes rattachés : 76 jours de ventes hors taxes ;
- Les stocks de produits finis : 20 jours de ventes de marchandises hors taxes ;
- Les autres actifs courants : 30 jours de ventes hors taxes.
- Les fournisseurs & comptes rattachés : 60 jours d'achat hors taxes ;
- Les autres passifs courants : 73 jours de ventes hors taxes ;

Les délais moyens retenus pour les besoins de détermination du BFR prévisionnel ont été estimés sur la base des délais moyens historiques retraités pour tenir compte des éléments non récurrents.

Le tableau suivant présente les besoins de financement prévisionnels de l'exploitation en termes de variation de BFR.

Besoin en fonds de roulement prévisionnel 2011-2015						
	En dinars					
	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Clients et comptes rattachés	598 764	979 535	1 773 667	1 574 925	1 957 030	2 421 488
<i>var clients et cptes rattachés</i>	-290 479	380 771	794 132	-198 742	382 105	464 459
Stock	88 166	98 044	120 656	142 783	163 580	186 073
<i>var stock</i>	1 359	9 878	22 612	22 127	20 798	22 492
Autres actifs d'exploitation	111 098 *	386 503	495 075	621 431	772 202	955 467
<i>var autre actif d'exp</i>	-106 237	275 405	108 572	126 356	150 770	183 265
Fournisseurs et comptes rattachés	1 001 420	294 133	361 968	428 348	490 741	558 219
<i>var frs et cptes rattaché</i>	457 091	-707 287	67 835	66 380	62 394	67 477
Autres passifs d'exploitation	595 009	940 491	1 204 684	1 512 150	1 879 024	2 324 970
<i>var autres passifs d'exp</i>	-304 076	345 482	264 192	307 466	366 875	445 946
BFR	-798 401	229 458	822 747	398 641	523 046	679 840
variation BFR (Brut)	-548 372	1 027 859	593 289	-424 106	124 405	156 793

e:estimé
p:prévisionnel
* Compte non tenu en 2010 de la partie du capital restant à libérer s'élevant à 1 554 984 DT

7. Placement

Malgré le poids important des produits de placement, le choix qui a été effectué est de ne pas les comptabiliser par prudence afin de faire face à d'éventuelles charges imprévues qui n'auraient pas été budgétisées.

8. Le plan d'investissement

La mise en place de la stratégie de croissance de Hexabyte nécessitera des investissements importants sur la période 2011-2015, se rapportant:

- au renforcement du parc roulant dont le coût a été approché en comptant 2 véhicules par nouvelle agence à un coût unitaire moyen de 18 mille dinars;
- aux frais d'aménagement des nouvelles agences estimés à 25 mille dinars par agence ;
- à l'acquisition de matériel informatique nécessaire pour supporter l'accroissement du volume d'activité. Il s'agit principalement de serveurs et routeurs ;
- aux dépenses de marketing.

Le tableau ci après présente le plan d'investissement d'Hexabyte projeté sur la période 2011-2015.

Plan d'investissement prévisionnel 2011-2015						
	En dinars					
Désignation	2 010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Matériel de transport	57 217	108 000	216 000	216 000	108 000	108 000
Installation, agencement	50 219	75 000	150 000	150 000	75 000	75 000
Frais Ipo	-	140 000				
Matériels informatiques	626 376	712 013	779 513	975 915	1 147 698	1 363 558
Autres investissements	18 141	21 840	31 920	42 000	47 040	52 080
Marketing	*	255 395	282 375	344 565	418 633	506 687
Total	751 953	1 312 248	1 459 808	1 728 480	1 796 371	2 105 324

e:estimé
p:prévisionnel
* Le marketing d'investissement de 2010 s'élevant à 93 466 DT a été classé parmi les autres actifs non courants.

9. Le plan de financement

Etant les hypothèses d'exploitation et d'investissement ci-haut explicitées et les flux de trésorerie nets en découlant, les besoins de financement nets d'Hexabyte ont été arrêtés à 5.000 mille dinars.

La mobilisation de ce montant sera assurée par une combinaison d'un placement privé et d'une levée sur le marché alternatif.

Les modalités de l'opération ont été arrêtées comme suit :

- Le montant du placement privé a été arrêté à 3.000.000 dinars. Les opérations d'augmentation de capital correspondantes ont été totalement souscrites et libérées ;
- Le montant de la levée sur le marché alternatif a été arrêté à 2.000.004 dinars.

10. Evolution des capitaux propres et hypothèse de distribution des dividendes

Tableau de variation des capitaux propres						
Désignation	En dinars					
	2 010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Capitaux propres	1 438 030	4 731 139	7 068 224	7 228 557	7 528 509	8 765 138
Variation capitaux propres	3 293 110	2 337 084	160 334	299 952	1 236 629	1 053 772
Augmentation de capital en numéraire	3 000 000	2 000 004	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	295 575	337 080	429 998	643 950	1 751 789	2 455 203
Distribution	-	-	269 664	343 998	515 160	1 401 431
Amt Sub d'investissement	2 465	-	-	-	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice	4 731 139	7 068 224	7 228 557	7 528 509	8 765 138	9 818 910
Dont capital souscrit et non libéré	1 554 984	-	-	-	-	-
e:estimé						
p:prévisionnel						

La variation des capitaux est présentée après distribution des dividendes estimés sur la base de 80% du résultat net.

11. L'impôt sur les sociétés (IS) :

Un taux d'imposition effectif moyen de 11% a été retenu pour les besoins de mise en place des projections financières de la société, ce taux a été approché en se basant sur l'hypothèse selon laquelle, les bénéfices de la société des avantages fiscaux liés au développement régional est à concurrence de la quote-part du bénéfice exonéré provenant d'une extension dans le cadre d'un projet éligible aux avantages du développement régional au delà de la 1ère période de 10 ans est égal au rapport entre les actifs immobilisés de la société au 31/12/2010 avant augmentation et des actifs hypothétiques d'exploitation après augmentation (Prise de position (960) du 26 juillet 2001 de la DGAFI).

Le tableau suivant explique la démarche de calcul du taux d'imposition effectif moyen retenu :

Calcul du taux moyen IS			
Rubriques	% des revenus	Taux IS	Taux moyen
Revenus rattachés aux anciens Inv	33%	15%	11%
Revenus rattachés aux nouveaux Inv	47%	0%	
Revenus commerciaux	20%	30%	

Le taux moyen d'impôt sur les sociétés au titre des exercices futurs a été approché à 11% et ce en se basant sur le pourcentage moyen de répartition des revenus de la société entre :

- Ceux rattachés aux anciens investissements et passibles à l'impôt à raison de leur moitié au taux de 30% ;
- Ceux rattachés aux nouveaux investissements et exonérés pendant 10 ans ;
- Ceux rattachés à l'activité commerciale et qui sont passible à l'IS au taux de 30%.

12. Position fiscale de la Société

La société Hexabyte est soumise aux impôts suivants :

- La société est soumise à l'IS au taux de 30%.

- La société Hexabyte est soumise à la TVA selon le régime en vigueur.
- La taxe de formation professionnelle au taux de 1% assise sur les salaires bruts y compris les avantages en nature.
- La TCL au taux de 0,2% pour le chiffre d'affaires local.

Hexabyte a bénéficié d'avantages fiscaux et financiers en vertu de l'attestation de dépôt de déclaration auprès de l'agence de promotion des investissements pour la réalisation d'un projet de développement et de maintenance de Sites WEB implanté dans la délégation de Beja ce qui lui octroie le bénéfice des avantages fiscaux prévus par les articles 7 et 9 (incitations communes) par l'article 23 (incitations spécifiques au développement régional) de la loi 93-120 du 27 /12/1993 portant code d'incitations aux investissements :

- Incitations fiscales communes prévues par les articles 7 et 9 du code d'incitations aux investissements à savoir :
 - Déduction de 35% des revenus et bénéfices réinvestis dans le capital initial ou l'augmentation du capital de l'entreprise sous réserve des dispositions des articles 12 et 12 bis de la loi 89-114 du 30/12/1989 portant du code de l'impôt sur les revenus et des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ;
 - Déduction des bénéfices réinvestis au sein d'elle-même dans la limite des bénéfices soumis à l'IS et ce nonobstant les dispositions des articles 12 de la loi n°89-114 du 30 Décembre 1989 ; portant promulgation du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ;
- Taux selon le régime en vigueur en matière de taxe sur la valeur ajoutée ;
- D'incitations spécifiques prévues par l'article 23 du code d'incitations aux investissements à savoir la déduction de l'assiette de l'impôt sur les sociétés (Taux actuel 30%) des bénéfices réalisés par l'entreprise pendant les dix premières années à partir de la date d'entrée en activité effective et ce nonobstant les dispositions des articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 Décembre 1989 portant promulgation du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et dans la limite de 50% de ces revenus et bénéfices les dix années suivantes.
- Avantages financiers :
 - Des subventions d'investissement à concurrence de 93 000 dinars et 44 240 dinars ;
 - La prise en charge par l'Etat de la cotisation patronale à la caisse national de sécurité sociale pendant 5 ans à compter de la date d'entrée en activité (Septembre 2001).

Par ailleurs, la société a fait, de par le passé, l'objet de deux contrôles fiscaux dont la synthèse des résultats est consignée dans le tableau ci-dessous :

Synthèse des contrôles fiscaux			
Type de vérification	Exercices vérifiés	Chef de redressement	Résultat de la vérification
Vérification préliminaire	2004 à 2005	Remise en cause de l'éligibilité de la Société aux activités couvertes par le code d'Incitation aux Investissements	Dossier clôturé par acceptation de l'opposition de la Société et abandon du chef de redressement
Vérification approfondie	2005 à 2008	Remise en cause de l'éligibilité de la Société aux activités couvertes par le code d'Incitation aux Investissements	L'administration fiscale n'a pas encore répondu à l'opposition de la Société

Source: Management Hexabyte

Sur la base de la notification des redressements fiscaux du 30 décembre 2009, le risque fiscal au titre des exercices 2005, 2006, 2007, 2008, Objet de vérification approfondie, est estimé à un montant de 527 mille dinars et à 92 mille dinars au titre de l'exercice 2009, soit un total de 619 mille dinars (Source rapport de Due Diligence de la Société Hexabyte).

7.2.2 Etats financiers prévisionnels

7.2.2.1 Bilans prévisionnels

Bilan prévisionnel 2010-2015						
	En dinars					
	2 010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Actifs immobilisés	1 841 220	2 159 330	2 419 840	2 504 358	2 677 360	2 579 508
Autres actifs non courants nets	145 169	360 376	368 438	323 835	393 943	477 335
Total actifs non courants	1 986 389	2 519 706	2 788 278	2 828 192	3 071 303	3 056 843
Stocks nets	88 166	98 044	120 656	142 783	163 580	186 073
Clients nets	476 875	811 265	1 545 988	1 272 675	1 562 115	1 911 918
Autres actifs courants nets	1 649 995	370 417	478 989	605 345	756 116	939 381
Liquidités et équivalents de liquidités	2 342 251	4 643 202	3 971 506	4 694 878	5 614 423	6 607 884
Total des actifs courants	4 557 287	5 922 929	6 117 139	6 715 680	8 096 235	9 645 255
Total des actifs	6 543 677	8 442 636	8 905 418	9 543 873	11 167 538	12 702 099
Capitaux propres avant résultat	4 435 564	6 731 143	6 798 559	6 884 559	7 013 349	7 363 707
Résultat de l'exercice	295 575	337 080	429 998	643 950	1 751 789	2 455 203
Capitaux propres avant affectation	4 731 139	7 068 224	7 228 557	7 528 509	8 765 138	9 818 910
Emprunts	164 541	139 787	110 209	74 866	32 634	-
Total des passifs non courants	164 541	139 787	110 209	74 866	32 634	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 001 420	294 133	361 968	428 348	490 741	558 219
Autres passifs courants	595 009	940 491	1 204 684	1 512 150	1 879 024	2 324 970
Concours bancaires et autres passifs financiers	51 567	-	-	-	-	-
Total des passifs courants	1 647 997	1 234 624	1 566 651	1 940 498	2 369 766	2 883 188
Total des passifs	1 812 538	1 374 411	1 676 860	2 015 363	2 402 400	2 883 188
Total des capitaux propres & passifs	6 543 677	8 442 636	8 905 418	9 543 873	11 167 538	12 702 099

e:estimé
p:prévisionnel

7.2.2.2 Etats de résultats prévisionnels

Etat de Résultat Prévisionnel 2010-2015						
	En dinars					
	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Revenus	3 465 527	4 638 039	5 940 906	7 457 176	9 266 420	11 465 604
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Total des produits d'exploitation	3 465 527	4 638 039	5 940 906	7 457 176	9 266 420	11 465 604
Variation stocks pds finis & encours	1 359	(9 878)	(22 612)	(22 127)	(20 798)	(22 492)
Achats d'approvisionnement consommés	(1 423 428)	(1 872 177)	(2 284 807)	(2 700 133)	(3 138 972)	(3 627 520)
<i>Coûts des ventes</i>	<i>41%</i>	<i>41%</i>	<i>39%</i>	<i>37%</i>	<i>34%</i>	<i>32%</i>
Charges de personnel	(799 823)	(897 211)	(1 048 611)	(1 216 812)	(1 352 705)	(1 501 662)
<i>Variation annuelle</i>	<i>33%</i>	<i>12%</i>	<i>17%</i>	<i>16%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>
Dotations aux amortissements et provisions	(551 317)	(850 311)	(1 275 645)	(1 788 138)	(1 645 924)	(2 234 440)
Autres charges d'exploitation	(385 728)	(602 270)	(803 489)	(989 655)	(1 130 152)	(1 319 306)
<i>% des revenus</i>	<i>-11%</i>	<i>-13%</i>	<i>-14%</i>	<i>-13%</i>	<i>-12%</i>	<i>-12%</i>
Total charges d'exploitation	(3 158 937)	(4 231 847)	(5 435 163)	(6 716 864)	(7 288 552)	(8 705 420)
Résultat d'exploitation	306 590	406 192	505 743	740 312	1 977 869	2 760 184
<i>Taux de l'Excédent Brut d'Exploitation</i>	<i>9%</i>	<i>9%</i>	<i>9%</i>	<i>10%</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>
Charges financières nettes	(31 518)	(27 547)	(22 723)	(16 958)	(10 069)	(2 233)
Produits de placement	5 274	-	-	-	-	-
Autres gains ordinaires	15 229	-	-	-	-	-
Autres pertes ordinaires	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt	295 575	378 645	483 020	723 354	1 967 799	2 757 950
Impôt sur les bénéfices	-	(41 565)	(53 022)	(79 405)	(216 010)	(302 747)
Résultat Net	295 575	337 080	429 998	643 950	1 751 789	2 455 203

e:estimé
p:prévisionnel

7.2.2.3 Etats de flux de trésorerie prévisionnels

En se basant sur les hypothèses d'exploitation, de financement et d'investissements retenues, le tableau suivant présente les flux de trésorerie prévisionnels sur la période 2011-2015.

Etat de Flux de Trésorerie prévisionnel 2010-2015						
	En dinars					
	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Résultat Net de l'Exercice	295 575	337 080	429 998	643 950	1 751 789	2 455 203
Dot aux amt. et aux prov.	551 317	850 311	1 275 645	1 788 138	1 645 924	2 234 440
Ajustement pour production d'immobilisations en interne		(25 000) *	(25 000) *	(25 000) *	-	-
Retraitement des charges antérieures	(54 157)					
Variation BFR	548 372	1 027 859	593 289	(424 106)	124 405	156 793
Résorption de subventions	(2 465)					
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation	1 338 642	134 532	1 087 353	2 831 193	3 273 308	4 532 850
Décaissements/Acquisitions immo. corp et incorp	(998 610)	(1 312 248)	(1 459 808)	(1 728 480)	(1 796 371)	(2 105 324)
Encaissements/ Cessions immo. corp et incorp	11 189	-	-	-	-	-
Décaissements/Acquisitions immo. Financières	(6 600)	-	-	-	-	-
Flux de Trésorerie liés aux Opérations d'Investissements	(994 022)	(1 312 248)	(1 459 808)	(1 728 480)	(1 796 371)	(2 105 324)
Encaissements sur emprunts	35 496	-	-	-	-	-
Remboursements emprunts	(51 825)	(24 754)	(29 578)	(35 343)	(42 232)	(32 634)
Variation capital social	1 445 016	2 000 004	-	-	-	-
Libération capital souscrit appelé	-	1 554 984				
Dividendes	-	-	(269 664)	(343 998)	(515 160)	(1 401 431)
Flux de Trésorerie liés aux Opérations de financements	1 428 687	3 530 234	(299 243)	(379 341)	(557 392)	(1 434 065)
Var. trésorerie de l'année	1 773 307	2 352 518	(671 697)	723 372	919 545	993 460
Trésorerie de début d'exercice	561 288	2 290 684**	4 643 202	3 971 506	4 694 878	5 614 423
Trésorerie de fin d'exercice	2 334 595**	4 643 202	3 971 506	4 694 878	5 614 423	6 607 884
e:estimé						
p:prévisionnel						
* La mise à jour de ces chiffres par rapport à ceux portés au niveau du tableau d'estimation des revenus a été omise. L'écart insignifiant n'a pas trop d'incidence sur les prévisions.						
** L'écart de 43 911 dinars entre la trésorerie de fin d'exercice 2010 et celle de début d'exercice 2011 correspond aux échéances à moins d'un an des encours leasing, considérées au niveau des prévisions comme trésorerie négative.						

7.2.3 Indicateurs de gestion prévisionnels

Sur la base des états financiers prévisionnels 2011-2015, le tableau ci-après récapitule l'évolution des principaux indicateurs de gestion de la société Hexabyte sur la période de projection.

	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Résultat d'exploitation	306 590	406 192	505 743	740 312	1 977 869	2 760 184
Résultat net	295 575	337 080	429 998	643 950	1 751 789	2 455 203
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	4 435 564	6 731 143	6 798 559	6 884 559	7 013 349	7 363 707
Capitaux propres avant affectation	4 731 139	7 068 224	7 228 557	7 528 509	8 765 138	9 818 910
Capitaux permanent	4 895 680	7 208 011	7 338 766	7 603 374	8 797 772	9 818 910
Total des Passifs non courants	164 541	139 787	110 209	74 866	32 634	0
Stocks	88 166	98 044	120 656	142 783	163 580	186 073
Total des actifs courants	4 557 287	5 922 929	6 117 139	6 715 680	8 096 235	9 645 255
Total des Passifs	1 812 538	1 374 411	1 676 860	2 015 363	2 402 400	2 883 188
Charges de personnel	799 823	897 211	1 048 611	1 216 812	1 352 705	1 501 662
Chiffre d'affaires	3 465 527	4 638 039	5 940 906	7 457 176	9 266 420	11 465 604
Liquidités & Equivalents de liquidité	2 342 251	4 643 202	3 971 506	4 694 878	5 614 423	6 607 884
Marge brute	2 043 458	2 755 984	3 633 487	4 734 916	6 106 650	7 815 592
Total des actifs non courants	1 986 389	2 519 706	2 788 278	2 828 192	3 071 303	3 056 843
Total des passifs courants	1 647 997	1 234 624	1 566 651	1 940 498	2 369 766	2 883 188
Fournisseurs et comptes rattachés	1 001 420	294 133	361 968	428 348	490 741	558 219
Clients et comptes rattachés	476 875	811 265	1 545 988	1 272 675	1 562 115	1 911 918
Achats consommés	1 422 069	1 882 055	2 307 418	2 722 260	3 159 770	3 650 012
Total Bilan	6 543 677	8 442 636	8 905 418	9 543 873	11 167 538	12 702 099

e : estimation

p : prévision

7.2.4 Ratios financiers prévisionnels

DESIGNATION	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Ratios de structure						
Stocks / Total Bilan	1.35%	1.16%	1.35%	1.50%	1.46%	1.46%
Total des actifs non courants/Total Bilan	30.36%	29.85%	31.31%	29.63%	27.50%	24.07%
Total des actifs courants/Total Bilan	69.64%	70.15%	68.69%	70.37%	72.50%	75.93%
Capitaux propres avant affectation/Total bilan	72.30%	83.72%	81.17%	78.88%	78.49%	77.30%
Total des Passifs non courants / Total Bilan	2.51%	1.66%	1.24%	0.78%	0.29%	0.00%
Total des Passifs courants / Total Bilan	25.18%	14.62%	17.59%	20.33%	21.22%	22.70%
Total des Passifs / Total Bilan	27.70%	16.28%	18.83%	21.12%	21.51%	22.70%
Capitaux permanents /Total bilan	74.82%	85.38%	82.41%	79.67%	78.78%	77.30%
Ratios de Gestion						
Charges de personnel/ Chiffre d'affaires	23.08%	19.34%	17.65%	16.32%	14.60%	13.10%
Chiffre d'affaires/ Total capitaux propres avant affectation	73.25%	65.62%	82.19%	99.05%	105.72%	116.77%
Résultat d'exploitation/ Chiffre d'affaires	8.85%	8.76%	8.51%	9.93%	21.34%	24.07%
Ratios de Solvabilité						
Capitaux propres avant affectation/ Capitaux permanents	96.64%	98.06%	98.50%	99.02%	99.63%	100.00%
Ratios de Liquidité						
Ratios de liquidité générale : Total des actifs courants/Total des passifs courants	276.53%	479.74%	390.46%	346.08%	341.65%	334.53%
Ratios de liquidité réduite : (Actifs courants - Stocks) / Passifs courants	271.19%	471.79%	382.76%	338.72%	334.74%	328.08%
Ratios de liquidité immédiate : Liquidités & équivalents de liquidités / Passifs courants	142.13%	376.08%	253.50%	241.94%	236.92%	229.19%
Ratios de Rentabilité						
Résultat net / Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	6.66%	5.01%	6.32%	9.35%	24.98%	33.34%
Résultat net / Capitaux permanents	6.04%	4.68%	5.86%	8.47%	19.91%	25.00%
Résultat net / Chiffre d'affaires	8.53%	7.27%	7.24%	8.64%	18.90%	21.41%
Autres Ratios						
Délais de règlement des fournisseurs (en jours)	253.51	56.26	56.47	56.65	55.91	55.06
Délais de recouvrement Clients (en jours)	49.54	62.97	93.68	61.44	60.69	60.03

e : estimation

p : prévision

7.2.5 Marge Brute d'Autofinancement prévisionnelle

DESIGNATION	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Résultat net (En DT)	295 575	337 080	429 998	643 950	1 751 789	2 455 203
Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)	551 317	850 311	1 275 645	1 788 138	1 645 924	2 234 440
Marge Brute d'Autofinancement (En DT)	846 892	1 187 391	1 705 643	2 432 088	3 397 713	4 689 643
MBA/CA (En %)	24.44%	25.60%	28.71%	32.61%	36.67%	40.90%

e : estimation

p : prévision



11, Rue du Niger - Centre Hanen Immeuble A -
Appartement 1
1002 Tunis Belvédère
Fixe : 71 874 008 Mobile 98 313 315

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE « HEXABYTE »**

OBJET : AVIS SUR LES ETATS PREVISIONNELS 2011-2015.

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les comptes prévisionnels couvrant la période 2011 - 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces prévisions ont été établies dans le cadre du projet d'introduction de la société « Hexabyte » à la bourse des valeurs mobilières de Tunis et conformément aux dispositions de l'article 36 du règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent, préparées en conformité avec les normes comptables Tunisiennes, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la société. Ces hypothèses traduisent la situation future que vous avez estimée la plus probable à la date de leur établissement.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses les plus plausibles retenues par la direction et sur lesquelles sont basées les prévisions de bénéfice ne sont pas déraisonnables, de vérifier que les prévisions de bénéfice sont préparées de manière satisfaisante sur la base des hypothèses retenues et de s'assurer qu'elles sont correctement présentées et préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques de la société par référence aux normes comptables Tunisiennes. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les hypothèses retenues pour établir les comptes prévisionnels appellent, de notre part, les observations suivantes, étant précisé que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation :

- Une évolution du taux de pénétration de l'activité ADSL et de la part de marché de la société qui va passer de 7,2% en 2010 à 12,2% en 2015 ;
- Un taux d'imposition de 11%. Ce taux a été estimé avec l'hypothèse que la société continue à bénéficier du régime fiscal du développement régional et ce malgré la notification du redressement fiscal ;

AUDITING – ADVISORY – ASSISTANCE – ACCOUNTING
SARL AU CAPITAL DE 10 000 DINARS

- L'estimation du BFR s'est basée sur une appréciation du management qui diffère pour certain poste de l'analyse de l'historique de la société.

Par ailleurs, la traduction chiffrée de ces hypothèses, les principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels et les méthodes comptables utilisées appellent, de notre part, les observations suivantes :

- La société a procédé à l'activation des frais d'acquisition des clients au niveau des charges à répartir à raison de 25% du revenu moyen des nouveaux abonnements. Ces charges ont été rapportées aux résultats prévisionnels sur trois exercices ;
- La société ne dispose pas d'une estimation fiable des produits constatés d'avance au titre des abonnements ADSL.

A notre avis :

Sur la base de notre examen, et sous réserves des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler des points exprimés ci-dessus, les prévisions concernant les périodes 2011- 2015 ont été adéquatement établies sur la base indiquée dans les notes jointes à ce rapport. La base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables utilisées par la société « Hexabyte ».

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

Ce rapport est émis aux seules fins du placement public en Tunisie et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Tunis, le 24 Juin 2011

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting
Mr. Wadi TRABELSI



Demande de souscription

Société HEXABYTE

Société Anonyme au capital de 1 750 000 dinars divisé en 1 750 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées

Siège social: Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA - 9000 Béja - Tunisie-

Tel : 216 78 45 66 66/ Fax : 216 78 45 69 00

Statuts déposés aux greffes du tribunal de première instance de Béja, le 03/05/2001

Registre de Commerce : B124582001

Objet social : Fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet et conception, production et commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

Offre à Prix Ferme 333 334 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Épargne de 1 750 000 dinars à 2 083 334 dinars à un prix de 6,000 dinars l'action (nominal 1 dinar et une prime d'émission de 5,000 dinars)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/12/2010

Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire aux greffes du tribunal de Béja le 29/12/2010

Visa du Conseil du Marché Financier N° 11 - 0764 du 30 DEC 2011

Notice Légale Publiée au JORT N°03 du 07/01/2012

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible N°25 002 000 000 003 018 168 ouvert auprès de la Banque ZITOUNA Agence ENNASR

DEMANDE DE SOUSCRIPTION N°

Catégories de la demande (1)

Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 104 166 actions.

Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 10 416 actions.

Je soussigné,

Identité du demandeur :

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr

Nationalité :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte d séjour Passeport N°

Délivrée le: / / à

Profession/activité :

Adresse :

Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte (1) :

De moi-même

Du mandant en qualité de:

Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente

Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie en bonne et due forme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Mineur	Nom et Prénom :
	Date de naissance :
F.C.P ou Fonds Etrangers	Dénomination :
	Référence du gestionnaire :
Personne Physique	Nom et prénom : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr
	Pièce d'identité : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte d séjour <input type="checkbox"/> Passeport N°
	Délivrée le: / / à
Personne Morale	Dénomination :
	N° du R.C :

Autres renseignements :

Adresse :

Code postal Pays Tél

Nationalité :

Activité ou profession :

Demande par la présente la souscription (2) àactions de la société HEXABYTE » au prix d'émission de 6,000 dinars.

Je reconnais avoir reçu une copie du prospectus d'offre publique à prix ferme d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'accepte de souscrire au nombre d'actions qui me sera accordé par la commission de dépouillement tout en reconnaissant avoir pris connaissance que la quantité que j'ai demandée pourrait être réduite à la quantité attribuée par ladite commission. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1)

 en espèces par chèque n° Tiré sur Agence par virement en date du effectué sur mon compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant de ma demande de souscription et autorise l'intermédiaire en bourse

..... à souscrire en mes lieu et place , aux lieu et place de mon mandant (1) aux actions qui me seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités conséquentes.

**Cachet et signature
de l'intermédiaire en bourse**

**Fait en double exemplaires, dont un en ma possession
le second servant de souche
Tunis, le**

Signature du demandeur (3)

(1) Cochez la case appropriée

(2) Remplir la ligne appropriée

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

(Copie)

Société HEXABYTE

Société Anonyme au capital de 1 750 000 dinars divisé en 1 750 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées

Siège social: Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA - 9000 Béja - Tunisie-

Tel : 216 78 45 66 66/ Fax : 216 78 45 69 00

Statuts déposés aux greffes du tribunal de première instance de Béja, le 03/05/2001

Registre de Commerce : B124582001

Objet social : Fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet et conception, production et commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

Offre à Prix Ferme 333 334 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne de 1 750 000 dinars à 2 083 334 dinars à un prix de 6,000 dinars l'action (nominal 1 dinar et une prime d'émission de 5,000 dinars)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/12/2010

Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire aux greffes du tribunal de Béja le 29/12/2010

Visa du Conseil du Marché Financier N° 11 - 0764 du 30 DEC. 2011

Notice Légale Publiée au JORT N°03 du 07/01/2012

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible N°25 002 000 000 003 018 168 ouvert auprès de la Banque ZITOUNA Agence ENNASR

DEMANDE DE SOUSCRIPTION N°

Catégories de la demande (1)

Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 104 166 actions.

Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 10 416 actions.

Je soussigné,

Identité du demandeur :

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte d séjour <input type="checkbox"/> Passeport N°.....
Délivrée le: /..... /..... à
Profession/activité :
Adresse :
Code postal : Pays :..... Tél :

Agissant pour le compte (1) :

De moi-même

Du mandant en qualité de:

Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente

Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie en bonne et due forme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Mineur	Nom et Prénom :
	Date de naissance :
F.C.P ou Fonds Etrangers	Dénomination :
	Référence du gestionnaire :
Personne Physique	Nom et prénom : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr
	Pièce d'identité : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte d séjour <input type="checkbox"/> Passeport N°
	Délivrée le: / / à
Personne Morale	Dénomination :
	N° du R.C :

Autres renseignements :

Adresse :

Code postal Pays Tél

Nationalité :

Activité ou profession :

Demande par la présente la souscription (2) àactions de la société HEXABYTE » au prix d'émission de 6,000 dinars.

Je reconnais avoir reçu une copie du prospectus d'offre publique à prix ferme d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'accepte de souscrire au nombre d'actions qui me sera accordé par la commission de dépouillement tout en reconnaissant avoir pris connaissance que la quantité que j'ai demandée pourrait être réduite à la quantité attribuée par ladite commission. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1)

 en espèces par chèque n° Tiré sur Agence par virement en date du effectué sur mon compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant de ma demande de souscription et autorise l'intermédiaire en bourse

..... à souscrire en mes lieu et place , aux lieu et place de mon mandant (1) aux actions qui me seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités conséquentes.

**Cachet et signature
de l'intermédiaire en bourse**

**Fait en double exemplaires, dont un en ma possession
le second servant de souche
Tunis, le**

Signature du demandeur (3)

(1) Cochez la case appropriée

(2) Remplir la ligne appropriée

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Bulletin de souscription

Société HEXABYTE

Société Anonyme au capital de 1 750 000 dinars divisé en 1 750 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA - 9000 Béja - Tunisie-

Tel : 216 78 45 66 66/ Fax : 216 78 45 69 00

Statuts déposés aux greffes du tribunal de première instance de Béja, le 03/05/2001

Registre de Commerce : B124582001

Objet social : Fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet et conception, production et commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

Offre à Prix Ferme de 333 334 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne de 1750 000 dinars à 2 083 334 dinars à un prix de 6,000 dinars l'action (nominal 1 dinar et une prime d'émission de 5,000 dinars)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/12/2010

Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire aux greffes du tribunal de Béja le 29/12/2010

Visa du Conseil du Marché Financier

N° 11 - U / 64

du

30 DEC. 2011

Notice Légale Publiée au JORT N°03 du 07/01/2012

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible N°25 002 000 000 003 018 168 ouvert auprès de la Banque ZITOUNA Agence ENNASR

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Etabli conformément à l'article 176 Alinéa 3 nouveau du code des sociétés commerciales

Je soussigné

Nom Prénom :

Représentant l'intermédiaire en bourse

R.C Adresse

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint, dûment rempli et signé par moi-même.

Déclare souscrire (en toutes lettres)
(en chiffres).....actions nouvelles entièrement libérées, portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2011.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de la part d'un ou de certains de mes clients au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé sa ou leur décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je verse (1)

en espèces

par chèque n° Tiré sur Agence

par virement en date du effectué sur notre compte n°
ouvert chez agence

la somme de (en toutes lettres)

(en chiffres)..... représentant le montant des actions souscrites à raison de 6,000 dinars par action, soit 1 dinar de nominal majoré d'une prime d'émission de 5,000 dinars par action.

**Fait en double exemplaires, dont un en ma possession le second servant de souche
Tunis, le**

Signature (2)

(1) Cochez la case appropriée

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



(Copie)

Société HEXABYTE

Société Anonyme au capital de 1 750 000 dinars divisé en 1 750 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA - 9000 Béja - Tunisie-

Tel : 216 78 45 66 66/ Fax : 216 78 45 69 00

Statuts déposés aux greffes du tribunal de première instance de Béja, le 03/05/2001

Registre de Commerce : B124582001

Objet social : Fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet et conception, production et commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

Offre à Prix Ferme de 333 334 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Épargne de 1750 000 dinars à 2 083 334 dinars à un prix de 6,000 dinars l'action (nominal 1 dinar et une prime d'émission de 5,000 dinars)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/12/2010

Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire aux greffes du tribunal de Béja le 29/12/2010

Visa du Conseil du Marché Financier № 11 - 0764 du 30 DEC. 2011

Notice Légale Publiée au JORT N°03 du 07/01/2012

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible N°25 002 000 000 018 168 ouvert auprès de la Banque ZITOUNA Agence ENNASR

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Etabli conformément à l'article 176 Alinéa 3 nouveau du code des sociétés commerciales

Je soussigné

Nom Prénom :

Représentant l'intermédiaire en bourse

R.C Adresse

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint, dûment rempli et signé par moi-même.

Déclare souscrire (en toutes lettres)

(en chiffres).....actions nouvelles entièrement libérées, portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2011.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de la part d'un ou de certains de mes clients au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé sa ou leur décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je verse (1)

en espèces

par chèque n° Tiré sur Agence

par virement en date du effectué sur notre compte n°

ouvert chez agence

la somme de (en toutes lettres)

(en chiffres)..... représentant le montant des actions souscrites à raison de 6,000 dinars par action, soit 1 dinar de nominal majoré d'une prime d'émission de 5,000 dinars par action.

**Fait en double exemplaires, dont un en ma possession le second servant de souche
Tunis, le**

Signature (2)

(1) Cochez la case appropriée

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



ETAT DES SOUSCRIPTEURS

Intermédiaire en bourse.....

Banque.....

Nom et prénom Dénomination sociale (1)	Nature juridique	Référence		Nationalité	Adresses	Nombre d'actions souscrites	Montants
		Nature de la référence (2)	Numéro				
TOTAL							

Utiliser les abréviations suivantes :

(1) PP : personne physique

PM : personne morale

F : Fonds

(2) CIN : Carte d'Identité Nationale

DN : Date de Naissance

RC : Registre de commerce

Au : Autre (à préciser)

Tunis le

Cachet et signature

ANNEXE 1 : Liste des intermédiaires en Bourse



AFC - Arab Financial Consultants
Adresse : 4.Rue 7036 Menzah IV

Tél : 71 238 019 / 71 231 938 / 71 754 720
Fax : 71 234 672
Email : afc@afc.fin.tn
Web : www.afc.com.tn



AI - Amen Invest
Adresse : 9 Rue du Lac NEUCHATEL - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Tél : 71 965 410 / 71 965 400
Fax : 71 965 426
Email : marche@ameninvest.com.tn
Web : www.ameninvest.com



التجاري للوساطة
Attijari intermédiation

ATI - Attijari Intermédiation
Adresse : Immeuble Fekih, rue des lacs de Mazurie, 1053 Les Berges du Lac.

Tél : 71 861 461 / 71 861 184 / 71 861 880 / 71 108 900
Fax : 71 860 346 / 71 862 964
Email : attijari.intermediation@attijaribank.com.tn



AXIS - AXIS Capital Bourse
Adresse : 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.

Tél : 71 901 250
Fax : 71 904 522
Email : contact@axiscapital.com.tn
Web : www.axiscapital.com.tn



BESTI - BEST Invest
Adresse : 45, rue de Japon, Immeuble Millenium, Bloc A, 2ème étage.

Tél : 71 905 831 / 71 951 726
Fax : 71 903 513
Email : best.Invest@planet.tn
Web : www.bestinvest.com.tn



BIATC - BIAT CAPIT AL
Adresse : Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis

Tél : 71 138 508 -71 138 5 01
Fax : 71 965 772
Email : contact@biatcapital.com
Web : www.biatcapital.com



BNAC - BNA Capitaux
Adresse : Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les Berges Du Lac 1053 Tunis

Tél : 71 139 500
Fax : 71 860 189
Email : bna.capitaux@planet.tn
Web : www.bnacapitaux.com.tn



CCF - Cofib Capital Finance
Adresse : 25, Rue Docteur Calmette Cité Mahrajène-1002 Tunis

Tél : 71 144 500 / 71 144 520
Fax : 71 144 550
Email : commercial@capfinance.com.tn
Web : www.capfinance.com.tn



CGF - Compagnie Gestion et Finance
Adresse : 6, Rue Jamel Eddine El Afghani - 1002 Tunis -

Tél : 71 788 870 / 71 788 280 / 71 782 606
Fax : 71 798 314
Web : www.cgf.com.tn



CGI - Compagnie Générale d'Investissement
Adresse : 16, Avenue Jean Jaures, 1000 Tunis.

Tél : 71 252 044
Fax : 71 252 024
Email : cgi.bo@cgi.com.tn
Web : www.cgi.com.tn



FINACorp - Finance & Investment in North Africa
Adresse : Rue Lac Loch Ness, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

Tél : 71 860 822
Fax : 71 860 749
Email : direct@finacorp.net
Web : www.finacorp.net



INI - Intermédiaire International
 Adresse : 1, Rue Kamel Attaturk 3ème étage,
 1000 Tunis.

Tél : 71 349 710 / 71 346 571
 Fax : 71 333 754
 Email : ini@gnet.tn



MAC - MACSa
 Adresse : Green Center, Bloc C 2ème étage, Rue
 du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053
 Tunis.

Tél : 71 964 102
 Fax : 71 960 959
 Email : macsa@gnet.tn
 Web : www.macsa.com.tn



MAXULA - Société Maxula Bourse
 Adresse : Centre Nawres Bureau B.22 Berges du
 Lac, 1053 Tunis.

Tél : 71 960 292 / 71 960 391
 Fax : 71 960 565
 Email : maxulabourse@topnet.tn
 Web : www.maxulabourse.com.tn



MCP - MENA CAPITAL PARTNERS
 Adresse : 65,bis rue du lac de Tiberiade, 1053
 Les Berges du lac- Tunis.

Tél : 71 961 471
 Fax : 71 862 328
 Email : contact@menacp.com

SBT - Société de Bourse de Tunisie
 Adresse : Place 14 janvier 2011 - 1001 Tunis

Tél : 71 332 188
 Fax : 71 349 312 / 71 345 879
 Email : khaled.sahli@bt.com.tn



**SCIF - Société de Conseil et d'Intermédiation
 Financière**
 Adresse : Rue du lac Obeira. Immb El
 Faouz.1053 Les Berges du lac- Tunis.

Tél : 71 860 521
 Fax : 71 860 665
 Email : scif@gnet.tn



SIFIB - SIFIB-BH
 Adresse : Immeuble Assurances SALIM -
 Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage -
 Centre Urbain Nord - 1002 Tunis

Tél : 71 948 429
 Fax : 71 948 512
 Email : sifib.bh@planet.tn



SOFIGES - Société Financière de Gestion
 Adresse : 34, Rue Hedi Karray, 1080 Tunis.

Tél : 71 717 510
 Fax : 71 718 450
 Email : sofiges@sofiges.com.tn



TSI - Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation
 Adresse : Adresse: 32, Rue Hédi Karray
 Imm.STUSID BANK- 4 Etage - Cité Mahragène-
 1082 Tunis.

Tél : 71 751 277
 Fax : 71 753 079
 Email : tsi@tsi.fin.tn
 Web : www.tsi.tn



TVAL - Tunisie Valeurs
 Adresse : Immeuble Integra-Centre Urbain
 Nord-1082 Tunis Mahrajène

Tél : 71 189 600 / 71 789 630
 Fax : 71 189 325
 Email : mail@tunisievaleurs.com
 Web : www.tunisievaleurs.com



UBCI FINANCE -
 Adresse : 3, Rue Jenner, Place d'Afrique, 1002
 Tunis Belvédère.

Tél : 71 848 230
 Fax : 71 840 557
 Email : hammadi.mokdadi@bnpparibas.com



UFI - Union Financière
 Adresse : Boulevard 7 Novembre, Imm.
 Maghrébia Tour A, 4ème étage 1080 Tunis.

Tél : 71 941 385
 Fax : 71 940 533
 Email : ufi@planet.tn
 Web : www.ufi.com.tn

ANNEXE 2 : Annexe au rapport d'évaluation : Position fiscale de la société

NB : Cette annexe est issue de la mission de Due Diligence fiscale commanditée par la Société.

La société HEXABYTE a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale qui s'est étendue du 29/10/2009 au 25/12/2009. Elle a porté sur la période du 01/01/2005 au 31/12/2008.

Cette vérification s'est soldée par une réclamation d'un montant en principal et en intérêt de 527 106,990 Dinars se rapportant à l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, la taxe sur la valeur ajoutée et une amende fiscale concernant la retenue à la source.

La réclamation de l'administration fiscale porte essentiellement sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels et ce en rejetant la déduction du bénéfice provenant de l'activité de la société en tant que fournisseur de service internet. Lequel bénéfice a été déduit par la société en 2005-2006¹ et 2008 vu qu'elle bénéficie des dispositions de l'article 23 du code d'incitation aux investissements, étant implantée à Beja, classée zone de développement régional. Conformément aux dispositions légales, cette implantation lui permet de déduire le bénéfice provenant de l'investissement de l'assiette de l'impôt sur les sociétés pendant les dix premières à partir de la date effective d'entrée en production.

La position de l'administration résulte d'une lecture très restrictive de l'attestation de dépôt de déclaration délivrée à la société par l'agence de promotion des investissements en date du 20/04/2001 qui mentionne que l'activité étant le développement et la maintenance de logiciels « le secteur étant les services informatiques ».

Dans sa première réponse à la notification de l'administration fiscale, représentée par l'unité de contrôle national et des enquêtes fiscales en date du 27/01/2010, la société a avancé les arguments suivants :

- Hexabyte a bénéficié des primes d'investissement accordées par une commission où siège le représentant du ministère des finances. Lequel ministère était donc bien au courant de l'activité de la société telle qu'elle est réellement exercée et consistant à fournir les services internet ainsi que le développement et la maintenance de logiciels.
- La demande auprès de l'agence de promotion des investissements pour l'obtention de l'attestation de dépôt de déclaration mentionne clairement et sans aucune ambiguïté que l'objet de la société étant les services internet qui peut être englobé dans la rubrique « services informatiques » figurant sur la liste prévue par le décret 92 du 24/02/1994.
- Par ailleurs, il est à noter que l'activité de service internet n'était mentionnée lors de dépôt de la demande d'attestation de dépôt de déclaration. Les services Internet n'ont été insérés au niveau du secteur des services informatiques qu'en 2004, ce qui permet à la société de bénéficier automatiquement des avantages octroyés au secteur.
- La déclaration d'existence déposée le 31/05/2002 auprès de l'administration fiscale avec début effectif de l'activité le 09/05/2001 mentionne clairement que l'activité principale de la société HEXABYTE consiste en la fourniture des services à haute valeur ajoutée dans le domaine des communications et la carte d'identification fiscale qui a été délivrée à la société mentionne clairement les services Internet, cette carte a été mise à jour le 08 mars 2004. Elle a confirmé l'activité de la société entant que Fournisseur de Service Internet.
- L'administration fiscale a délivré à la société une attestation lui permettant la dispense de la retenue à la source vu qu'elle bénéficie des dispositions de l'article 23 du code d'incitation aux investissements et de ce fait non soumise à l'impôt sur les sociétés par la déduction du bénéfice provenant de l'activité telle qu'elle est reconnue par l'administration fiscale durant les dix premières année.

¹ Le résultat de l'exercice 2007 était déficitaire

- La société a fait l'objet d'une vérification fiscale pour les années 2004 et 2005 qui a débouché sur le rejet du bénéfice de l'avantage prévu par l'article 23 précité cependant l'administration fiscale a classé le dossier sur la base d'une attestation délivrée par l'agence de promotion des investissements en date du 17/01/2007 qui précise bien que la société bénéficie des dispositions de l'article 23 du code d'incitation aux investissements.
- L'autorisation qui a été délivrée à la société par l'Agence Tunisienne d'Internet en date du 14/02/2001 indique clairement que la société Hexabyte a été choisie parmi les fournisseurs d'accès Internet à l'échelle régionale. La société s'est implantée à cet effet à Béja (zone de développement régional).

Nonobstant tous ces arguments qui militent en faveur de la société pour le bénéfice des dispositions de l'article 23 du code d'incitation aux investissements vu son implantation à Béja et la mention de l'activité de fournisseur d'accès internet, clairement indiquée sur l'ensemble des documents officiels et dans la plupart des documents émanant de l'administration fiscale, cette dernière avance une position basée sur une interprétation dépassée par la mise à jour des activités rentrant dans le secteur des services Internet.

ANNEXE 3 : Informations sur les Pactes conclus entre les actionnaires

1- LES PARTIES AU PACTE

- Nom et prénom : M. Naceur HIDOUSSE
- Adresse : 4, Rue Ibn Bassam El Menzah 4 Tunis
- Numéro CIN : 04772918 délivrée à Tunis le 20/07/2002

- Dénomination sociale : Société d'investissement à capital risque « CHALLENGE SICAR »
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 1, rue du Lycée El Menzah VI - 2037
- Registre de commerce n°: B0310582005

- Dénomination sociale : Tunisian Development Fund « TDF »
- Forme juridique : FCPR : agrément CMF n°6-2010, géré par UGFS NA
- Adresse du gestionnaire: Rue Lac Biwa. Imm Fraj, 2^{ème} étage 1053 Les Berges du Lac

- Dénomination sociale : ATID Fund (1)
- Forme juridique : FCPR : agrément CMF n°39-2009, géré par Arab Tunisian for Investment & Development Company « ATIDC »
- Adresse du gestionnaire : 88, Avenue Hédi Chaker ; Immeuble El Baraka Bank Tunisia

2- MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : Société HEXABYTE
- Nombre d'actions composant le capital (à la date de la signature du pacte) : 1 750 000 actions.

3- LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE.

- Date de conclusion : Pactes conclus en avril 2011 et complétés par un avenant signé le 12/12/2011.
- Durée des engagements : Engagement des investisseurs stratégiques de sortir dans un délai de 5 ans avec un maintien de la participation au moins 2 ans à partir de la date d'introduction de la société en Bourse.

4- LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE.

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Naceur HIDOUSSE	1 247 322	1 247 322	71,2755%
Challenge SICAR	267 670	267 670	15,2954%
ATID FUND (1)	116 165	116 165	6,6380%
Tunisian Development Fund « TDF »	116 165	116 165	6,6380%

Après l'Offre :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Naceur HIDOUSI	1 247 322	1 247 322	59,8714% (*)
Challenge SICAR	267 670	267 670	12,8482% (*)
ATID FUND (1)	116 165	116 165	5,5759% (*)
Tunisian Development Fund « TDF »	116 165	116 165	5,5759% (*)

(*) : Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'offre au public.

5- LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

- Obligation de maintenir par l'actionnaire de référence d'une position de référence d'au moins égale à 40%,
- Obligation de nommer les investisseurs comme membres du Conseil d'Administration de la société,
- Participation des investisseurs dans les réunions du comité financier,
- Engagement des parties d'œuvrer au maximum pour que le montant des dividendes distribués soit au moins égal à 50% des bénéfices annuels nets (après impôts),
- Engagement des investisseurs stratégiques de sortir dans un délai de 5 ans avec un maintien de la participation au moins 2 ans à partir de la date d'introduction de la société en Bourse.

6- INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

S'agissant d'investisseurs constitués sous forme de SICAR et FCPR, les emplois qu'ils ont réalisés à travers la participation dans l'augmentation de capital de la société HEXABYTE, société implantée dans une zone de développement régional, constituent pour eux un investissement prioritaire leur aidant à respecter les ratios réglementaires. Et c'est ce qui explique leur intention de liquider leur participation dans un délai de 5 ans, comme il est déjà exposé dans le préambule des Pactes.

7- SIGNATURES (Nom, prénom et qualité du ou des signataires et date de la signature)


L'Actionnaire de Référence
M. Naceur HIDOUSI
Directeur Général de HEXABYTE



Tunisian Development Fund
M. Mohamed Salah Frad
Directeur Général de UGFS NA



Les Investisseurs
CHALLENGE SICAR
Mme Zohra Ben Zakour
Président du Conseil



ATID FUND (1)
M. Morsy DIMASSI
Directeur Général de « ATIDC »

